

au cœur du social

OPTIONS

EXTRÊME DROITE
ANTIDOTE
AUX IDÉES FAUSSES

Page 46

ALE VENTURA / MAXPPP

Austérité

Impasses & chausse-trapes

Le pacte de responsabilité annoncé ne fait que recycler de vieilles antennes libérales. Avec de lourdes conséquences prévisibles sur l'emploi et la protection sociale.

Pages 16 à 27

NOMADISME
Droit à la
(dé)connexion

Page 28



Crédit photo : Gerhard Limeloge/Eyesee

Mon argent

Découvrez Bleu Anis, l'un des meilleurs comptes bancaires du marché*.

Un compte et une carte qui rapportent :

- un compte rémunéré dès le 1er euro ;
- une carte bancaire qui rapporte jusqu'à 30 euros/an.

Des frais bancaires allégés :

- retraits d'espèces sans frais dans tous les distributeurs automatiques de billets de la zone euro ;
- découvert autorisé sans agios de 150 euros par mois**.

**N'attendez plus et renseignez vous sur macif.fr
ou en point d'accueil.**

* Source du classement du palmarès des services bancaires en ligne 2013 : linternaute.com.

** Sous réserve d'acceptation Socram Banque.

Détails des conditions et des services bancaires Bleu Anis dans les conditions générales et particulières et le guide tarifaire en vigueur disponibles sur www.macif.fr et en point d'accueil pour les conditions particulières.

Le compte bancaire Bleu Anis est un produit Socram Banque - SA SOCRAM BANQUE - SA au capital social de 70 000 000 € RCS NIORT 682 014 865 - 2 rue du 24 février - CS90 000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance - N° ORIAS 08 044 968 (www.oriass.fr).

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque. N°ORIAS 13005670 (www.oriass.fr).



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron
PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 55 82 83 61

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin
IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
2^e trimestre 2014



éditorial

S'engager pour le progrès

L'euromanifestation du 4 avril à

Bruxelles s'impose comme une étape inédite dans la bataille pour sortir l'Europe de l'impasse de l'austérité.

Avec 80 syndicats, plus de 50000 manifestants, dont 7500 militants Cgt, cet «événement» social international s'appuyait sur des mobilisations nationales nombreuses et fortes. Ainsi, le 22 mars, des centaines de milliers d'Espagnols avaient défilé à Madrid contre l'austérité. Le 9 avril, une grève générale se déroulait en Grèce. En Allemagne, les revendications salariales se multiplient.

La Confédération européenne des syndicats (Ces) propose une campagne d'interpellation des candidats aux européennes sur un plan d'investissement de 2 % du Pib annuel sur dix ans et un pacte social pour l'Europe. Alors que le patronat cherche à cliver les salariés, à orchestrer le dumping social, l'ensemble des organisations syndicales affiche sa capacité à proposer des alternatives.

Après avoir nourri le fatalisme et récolté une sanction d'ampleur aux municipales, le Président français et son gouvernement confirment leur politique d'austérité et de soumission au Medef. L'exonération pour les salaires inférieurs à 1,6 smic va venir amplifier l'effet «trappe à bas salaires» et jouer contre la reconnaissance des qualifications des ingénieurs, cadres et techniciens (Ict).

En France, comme en Europe, une réorientation profonde des politiques s'impose. Elles doivent désormais répondre aux besoins et aux attentes des salariés et des peuples. C'est dans cette perspective que va se dérouler le 17^e Congrès de l'Ugict-Cgt, du 20 au 23 mai à Dijon, sur le thème «S'engager pour le progrès». La situation des Ict est, en effet, à un tournant. Soit les politiques et les logiques de financiarisation continuent de casser le professionnalisme et de sacrifier le travail qualifié, vouant notre pays à un avenir *low cost* et au déclin, soit nous parvenons à mobiliser nos atouts pour sortir de la crise en renouant avec le progrès sous toutes ses facettes : social, économique, technologique, industriel, environnemental, humain...

Alors que les salariés qualifiés à responsabilités constituent aujourd'hui 47 % du salariat, un nouveau statut de l'encadrement – incluant cadres, professions intermédiaires, jeunes diplômés – est indispensable pour reprendre la main sur notre travail et sur l'entreprise. L'urgence est de gagner un progrès général pour l'ensemble du salariat, hommes et femmes. Un progrès durable pour le pays. Voilà pourquoi la bataille pour la reconnaissance des diplômes et des qualifications dans le salaire et les responsabilités, la défense et la consolidation d'un système de retraite hors capitalisation, une réforme fiscale juste et efficace qui s'attaque au capital sont des enjeux actuels.

L'Ugict veut être un espace humain de liberté dans l'entreprise et proposer l'organisation collective de proximité en réponse aux tentatives permanentes d'individualiser davantage les Ict dans leur travail. La revalorisation et la réhabilitation du travail qualifié pour un progrès d'ensemble sont les défis auxquels veut répondre notre syndicalisme.



DR

Marie-José Kotlicki
SECRETAIRE GENERALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 Fiscalité**
Les ménages dans la logique du « pacte »
- 8 Simplification**
Un nouveau train de mesures
Molex
Licenciements injustifiés...
- 9 Sfr**
Quels engagements sur l'emploi?
Fonction publique territoriale
Grève des psychologues
Scandale Pip
Victoire des salariés
- 10 Climat**
Chaud devant...



PAAL HERMANSEN / MAXPPP

12 Politique industrielle

A l'allemande avec des salaires... espagnols
Entretien avec Mohammed Oussedik, membre du bureau confédéral de la Cgt.

14 Céreq Enquête génération 2010 : les plus diplômés creusent l'écart

15 Uruguay
Une loi pour la sécurité des salariés

Bruxelles
50 000 « euromanifestants » contre l'austérité
Allemagne La mauvaise élève de l'Europe ?

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (8 pages)

focus

AUSTÉRITÉ



Impasses & chausse-trapes

Pages 16 à 27 « C'est sur l'offre qu'il faut agir. L'offre crée même la demande. »

Le propos repose avant tout sur le diagnostic d'une faiblesse du taux de marge des entreprises, « historiquement bas ». D'où l'obligation de le restaurer et de gagner « en compétitivité » en agissant prioritairement sur le « coût du travail ».

Dans ce contexte, le cadeau annoncé de quelque 15 milliards supplémentaires aux entreprises devrait être « compensé » par un geste de « solidarité » sur le pouvoir d'achat des salaires modestes.

Dès 2015, pour tous les salariés au smic, ce sera zéro cotisation sociale et, jusqu'à 1,3 smic, un allègement dégressif de ces cotisations. Le primat économique de l'austérité pèse sur l'Europe tout entière.

Comment, compte tenu de son extraordinaire diversité, le syndicalisme européen peut-il peser ?

Table ronde avec Françoise Geng, Frédéric Imbrecht, Philippe Mediavilla, Christian Pilichowski et Pierre Tartakowsky.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- **Options (mensuel, 10 numéros par an):**
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

28 Travail

Les deux faces du « nomadisme »



TEO LANNIE / MAXPPP

29 Ntic

Entre libertés et contraintes

30 Industrie

La révolte des puces dans le gaz

31 Affaire Kerviel

Coupable mais pas seul responsable

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



THIERRY GACHON / MAXPPP

33 Catégorie intermédiaire

En quête de convergences

34 Plus-value

Un outil syndical

droits

35 Temps de travail

Nouvelles précisions et confirmations

36 Fonction publique

Les nouvelles règles de cumul emploi retraite

hors champs

38 Paris Exposition

De cape et d'épée au musée de l'Armée

39 Strasbourg Gustave Doré sur tranches qui a eu plein d'héritiers

40 Exposition

Vincent Van Gogh peint dans le miroir tendu par Antonin Artaud



© THE PHILLIPS COLLECTION, WASHINGTON, D.C.

platines

43 Rachmaninov Œuvres pour orchestre et chœurs Mariss Jansons Berlioz et Varese

bouteilles

43 Coteaux varois Domaine Saint-Julien

lire

44 Les polars QUAIS DU POLAR Dix ans, une expérience unique

45 Les romans HÉDONISME Le bonheur et/ou la bière

hors champs

46 Extrême droite

Vraies croyances, idées fausses : dangereuse équation



SMAILAZRI / WOSTOK PRESS / MAXPPP

48 Municipales

Vote FN : de la contestation à l'adhésion

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Gattaz : jeunesse en mode transitoire

Franchement! Avec les auteurs de talent que la France possède, quand va-t-on se décider à produire des séries de qualité? Vous avez vu les dernières? C'est désespérant. Que dis-je désespérant: c'est carrément pathétique, oui! Quand on voit ce que les Américains sont capables de faire avec un simple service d'urgence, une banale catastrophe aérienne ou le train-train de leurs tractations sénatoriales! Plus de quinze saisons, un suspens d'enfer, de la créa à chaque épisode, le tout articulé à un buzz rondement mené sur les penchants de l'héroïne, dont on murmure que, justement, elle en prendrait – ou pas. Moralité: le public devient lui aussi accro et en redemande. A côté de ça, on nous refille Valls II! Allo, quoi... j'hallucine! On aurait pu, je ne sais pas, moi, proposer *Antichambres et Recyclages*, *Roms piste ouverte* ou même, en plus souriant, *les Marmottes de Matignon*, viser l'équivalent de *Borgen* ou de *House of Cards*. Avec ce cabotage style *Game of Thrones*, mi-réalité, mi-fiction, le spectateur se perd, et pas mal de voix avec lui. Ce mélo pathétique d'un gouvernement déclaré végétarien et qui, échoué sur *l'Île de l'austérité*, glisse lentement et sans le dire vers l'anthropophagie, c'est pourtant prometteur. Mais, en lieu et place d'une saison bien sanglante, voilà que l'on nous repasse de vieilles choses archicuities et inconditionnelles du come-back. *Sunset Boulevard* revu par Pierre Gattaz en jeune premier libéral, vous parlez d'un émoi. Son grand monologue «A bas

Pendant que les
chômeurs et le smic
sont pris en otages
par le Medef,
le tribun de
la question sociale
se fait «privatiser»
par le FN.
Libérez Jaurès!

la smic, vive le transitoire» aurait fait, dit-on, se tordre de rire les dinosaures, lesquels, bien que non assujettis au smic, auraient succombé au transitoire. Bref, le *Retour des Pierrafeu en costume cravate*, c'est raté. Pourtant, ç'aurait pu faire des étincelles: tu fais bosser un jeune un max, en le payant, faut être honnête, mais très, très, pas du tout. Toute la tension est là: bien lui faire comprendre, au jeu-not, l'incroyable chance qu'il a d'être dans le transitoire. Parce que le grand truc est là: le transitoire, ça dure pas. Soit une opportunité de «à suivre» pratiquement infinie. Imaginez la cascade de titres possibles: *Apprenti Transitoire*, *Lost in Transitoire*, *Retour to Transitoire*, sans même mentionner *Il était une fois Transitoire*. Une véritable mine d'or; pas comme ce foutu Cpe, incapable de compter jusqu'à deux.

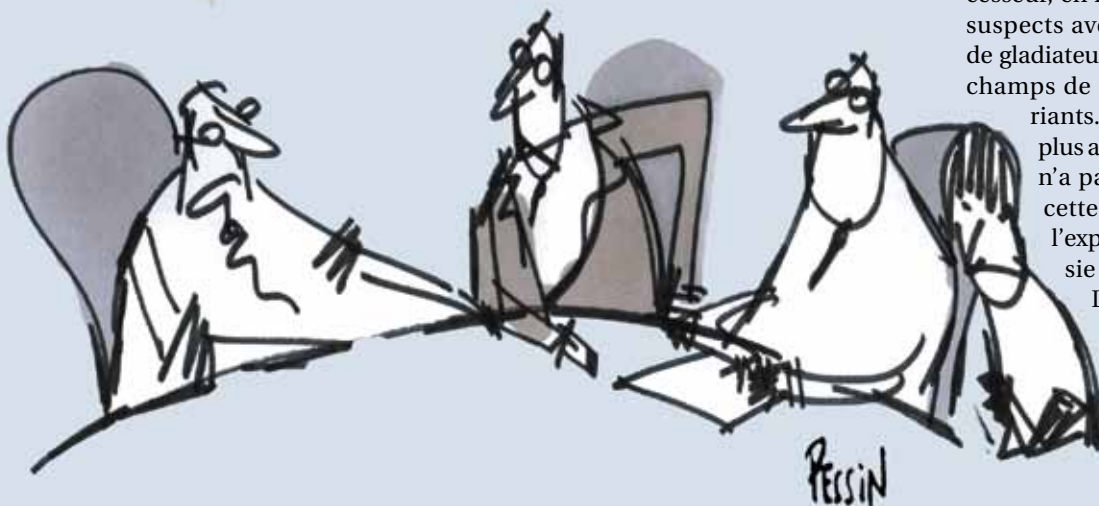


SYLVESTRE / MAXPPP

Parisot : patronat en mode prise de tête

La critique a la dent dure, c'est son job. A peine avait-elle pris connaissance du pâle projet du sombre Gattaz, fuité avec la complicité savamment orchestrée d'un Lamy de gauche – avec des Lamy de cet acabit, pas besoin d'amis de droite –, qu'elle s'est déchaînée: être patron des patrons, même habillé en Pierrafeu, ne suffit pas à assurer sa popularité. Comme d'habitude, le pire est venu des proches, fraternels concurrents, certes, mais néanmoins camarades de combat. Ainsi a-t-on pu voir – et entendre – Laurence Parisot monter au créneau et tweeter à silex rouges sur son successeur à la Maison Patrons. Dans un style alliant la finesse de *Braquo* à la délicatesse de *Six Feet Under*, l'ex-patronne a enterré vivant son successeur, en l'accusant pêle-mêle de penchants suspects avec les images d'esclaves romains, de gladiateurs aux musculatures luisantes et de champs de coton peuplés d'oncles Tom souriants. Les mauvaises langues – d'autant plus actives, comme la police, lorsque l'on n'a pas besoin d'elles – prétendent que cette explosion vertueuse serait en fait l'expression d'une banale crise de jalousie vis-à-vis du Transitoire gattazien. Laurence Parisot (1-2, pas 3) n'aurait jamais oublié l'accueil mitigé du public à son fameux «*l'amour est précaire*». «*J'ai aimé Précaire, je*

APPELONS-CA
LE JEUNE SMIC
ÇA PASSERA MIEUX



maudis Transitoire» semble bien être son seul programme, son unique détestation; quel gâchis! On est tenté, paraphrasant l'exhortation célèbre d'un philosophe qui ne le fut pas moins, de crier: «*Patrons de tous les patrons, unissez-vous!*» Ne gêchez pas le combat du siècle: Précaire contre Transitoire, c'est Maciste contre Méduse, Dallas contre Aliens, Servier contre Mediator, bref, ça secoue sévère. Trop, peut-être... D'où, finalement, le choix d'une sortie directement sur écran télé de Valls II, un *blockbuster* solide et rodé, dont les premiers rebondissements ont pétrifié le public, abasourdi par l'assourdissant envol de quelque 50 milliards, loin, très loin de nos séries quotidiennes.

Jaurès: Hénin-Beaumont en mode kidnapping

La vie est mal faite, et la mort tombe mal. L'immortel Audiard, qui ne l'était pas tant que ça, s'est éteint avant que la ville d'Hénin-Beaumont se précipite dans les bras d'un candidat aussi souriant qu'un joueur de bonneteau. Formidable occasion perdue d'une pertinence sociale renouvelée du sentencieux: «*Les cons osent tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît.*» On explique: de gauche aussi naturellement qu'elle était à l'est, la ville hébergeait, en son hôtel un buste de Jaurès, Jean de son prénom. Depuis l'an 1926, il siégeait dans le hall d'entrée, interface affable entre les représentés et l'espace de la représentation, entre les administrés et le maire, et témoin d'un passé ambitionnant au présent d'une certaine pertinence. Qu'elle n'ait pas été au rendez-vous est chose connue, et l'on sait ce qui s'ensuivit dans les urnes, hélas! Jaurès, en son buste, n'y pouvait mais; ni défendre, ni attaquer, ni froncer les sourcils, ni même se gratter la gorge. Les morts, même les plus illustres, sont démunis face à ceux qui osent tout. Comme l'aurait tristement constaté Audiard: c'est con. C'est ainsi que – kidnapping à la clé – l'immense tribun défenseur des mineurs en grève, le grand pourfendeur de la politique coloniale s'est vu déménagé et condamné à un tête à tête avec le nouvel édile. Dans son bureau privé, rien qu'à lui... Oh, pas pour le dissimuler au regard public, non, non, le nouveau maire a-do-re Jaurès, il le répète à tout-va: plus jaurésien que lui, il n'y a que Jean-Marie, c'est dire! D'ailleurs, il marmonne *l'Internationale* tous les soirs avant de s'endormir... Imagine-t-on, dans le silence tendu de ce mausolée du faux-semblant, le nain et le géant, face à face, yeux dans les yeux? Imagine-t-on le sidéral malentendu: celui qui a toujours considéré l'intelligence comme la fille aînée du travail, et l'autre qui l'espère contagieuse? Imagine-t-on l'assourdissant silence rythmant les échanges entre une tête qui raisonne et une autre toute satisfaite de résonner? Notons dans nos agendas qu'il nous faudra un jour libérer Jaurès de cette absurde promiscuité. En attendant, consolons-nous en nous rappelant qu'un chien peut regarder longtemps un évêque, sans pour autant jamais parler latin.

Pierre TARTAKOWSKY

FISCALITÉ LES MÉNAGES DANS LA LOGIQUE DU "PACTE"

POUR LA CGT, UNE RÉFORME FISCALE D'ENVERGURE DOIT ÊTRE BASÉE SUR UN PRINCIPE SIMPLE: QUE CHACUN CONTRIBUE À HAUTEUR DE SES MOYENS



FRANCK PENNANT / MAXPPP

C'est le 10 avril dernier qu'une dernière réunion s'est tenue, à Bercy, sur la fiscalité des ménages, le rapport final devant être rendu prochainement au Premier ministre. Mais la «*remise à plat*» promise il y a quelques mois par Jean-Marc Ayrault ne semblait plus vraiment d'actualité, les rapporteurs affirmant, dans leurs premières conclusions, que celle-ci ne pourrait se faire que «*par étapes*».

Selon ces premières conclusions, il ne serait pas retenu l'idée d'une fusion de la Csg avec l'impôt sur le revenu, comme cela a été évoqué. Il faut dire qu'un rapport de Bercy, révélé par *Les Echos*, chiffrait à neuf millions le nombre de ménages perdants si cette fusion devait avoir lieu. Le prélèvement à la source qui, il y a peu de temps encore, semblait avoir le vent en poupe, ne semblait pas non plus convaincre les rapporteurs. En revanche, lors de sa conférence de presse, le Premier ministre a annoncé que le projet de loi de finances rectificatives, en juin, comprendrait des mesures fiscales en faveur des contribuables les plus modestes. Ces mesures, dont le contenu n'a pas encore été précisé, pourraient représenter un montant «*aux alentours*» de 500 millions d'euros.

On est loin de la «*révolution fiscale*» envisagée voici deux ans par François Hollande, en particulier parce que son cadrage s'inscrit dans une contraction durable et historiquement forte de la dépense publique (50 milliards d'euros), dans la logique du pacte de responsabilité. A cette logique, la Cgt oppose la nécessité de construire une réforme fiscale d'envergure basée sur une réhabilitation de l'impôt sur le revenu, une baisse significative de la fiscalité indirecte et proportionnelle – la Tva (plus de 47 % des recettes fiscales nettes de l'Etat) –, mais aussi une réforme de la fiscalité locale, dont les bases d'imposition sont obsolètes. En partant d'un principe simple, garant de la justice fiscale et de l'acceptation de l'impôt par les citoyens: que chacun contribue à hauteur de ses moyens. C.L.

En savoir plus sur le site dédié <www.justicefiscale.fr>.

SIMPLIFICATION UN NOUVEAU TRAIN DE MESURES



JEAN-FRANÇOIS FREY / MAXPPP

Les cinquante premières mesures de simplification pour les entreprises, validées par le gouvernement, ont été rendues publiques à la mi-avril par les coprésidents du Conseil de la simplification. Elles contiennent un principe simple: la garantie de «zéro charge supplémentaire» pour toute nouvelle réglementation, qui sera donc compensée, du point de vue de son coût, par une réduction au moins équivalente. C'est un groupe d'experts qui sera chargé de se prononcer sur l'impact de tout nouveau changement. A la clé, estime le Conseil de la simplification, ce sont entre 1,5 à 2 milliards d'euros qui peuvent être directement économisés par les entreprises si l'ensemble des mesures est mis en œuvre; jusqu'à 6 milliards au total si l'on prend en compte les économies indirectes que pourraient faire l'Etat et les collectivités territoriales. Quelles sont-elles? Si certaines d'entre elles veulent assurer «plus de prévisibilité» aux entreprises, avec notamment l'assurance de «la non-rétroactivité fiscale», d'autres suppriment des obligations pour un certain nombre de professions. Le bulletin de paie est également concerné, avec une «simplification de l'architecture des prélèvements sociaux» et, pour les salariés eux-mêmes, la mise en œuvre d'une seule ligne pour le financement de chaque type de protection (famille, retraite, santé...). Autre mesure: l'extension du chèque emploi service aux entreprises de moins de vingt salariés, jusqu'alors réservé aux entreprises de moins de dix. Cette simplification est l'un des quatre chantiers inscrits dans le pacte de responsabilité. Avec les mesures annoncées, il s'agit en premier lieu de «ralentir le flux» des règles qui s'imposent aux entreprises. On n'est pas encore au «one in, two out» prôné par le Medef (lire pages 19 à 21), mais on s'en rapproche. Une organisation patronale qui, dans le cadre de son «choc de simplification», ne compte pas en rester là en s'attaquant au «stock» de réglementations et de codes qui «reste encore considérable», dénonce-t-elle dans un communiqué, faisant ainsi référence, en creux, au Code du travail. La prochaine étape de «simplification»? C.L.

MOLEX LICENCIEMENTS INJUSTIFIÉS...

Les salariés le clament depuis des années, les prud'hommes de Toulouse leur ont donné raison, le 27 mars: la fermeture de l'usine Molex de Villemur-sur-Tarn et le licenciement des deux cent quatre-vingt-trois salariés qui y travaillaient n'avaient aucune justification économique. La maison mère américaine, déjà identifiée comme coemployeur de ces salariés, avec sa filiale française mise en liquidation judiciaire en 2010, est donc jugée responsable de cette procédure illégale et condamnée à verser quelque 100 000 euros en moyenne à chacun des cent quatre-vingt-dix ex-salariés qui demandaient des dommages et intérêts. Le groupe, déjà sous le coup de plusieurs condamnations pour non-respect des dispositions légales françaises, dispose encore d'un éventuel recours devant la Cour de cassation. Mais, pour les salariés, mobilisés depuis 2008, c'est un premier pas vers la reconnaissance du fait que la décision de fermer n'avait rien à voir avec la situation de leur usine. Et un signe fort en direction des grands groupes se croyant libres de disposer selon le gré de leurs actionnaires de l'avenir de leurs salariés sans rendre aucun compte. Ils devront prendre leurs responsabilités. Molex... *sed lex*. V.G.



THERRY BORDAS / MAXPPP

TRAVAIL À DOMICILE... ET AU NOIR

-12 millions

(-6,1%), c'est la baisse du nombre de millions d'heures déclarées de travail à domicile pour l'année 2013 communiquées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (AcoSS), qui précise que cela représente quelque 7 200 emplois à plein temps disparus...

L'emploi à domicile déclaré (hors assistantes maternelles) connaît ainsi une chute inédite depuis dix ans, le nombre de particuliers déclarant y avoir recours repassant sous la barre des deux millions. Si l'on additionne l'ensemble du travail à domicile, 70 000 particuliers semblent y avoir renoncé en un an, mais l'AcoSS estime que, vu l'ampleur du phénomène, une partie d'entre eux ont sans doute choisi de recourir à du travail non déclaré, au détriment des droits sociaux des travailleurs concernés...

SFR

QUELS ENGAGEMENTS SUR L'EMPLOI ?



FRANCOIS LAFITE / MAXPPP

Hypothèse d'une introduction en Bourse, vente à Numéricable puis offres successives de Bouygues... la sortie de Sfr du giron de Vivendi a connu, au cours de ces derniers mois, une série d'annonces et de rebondissements symptomatiques de la guerre que se livrent actuellement les opérateurs téléphoniques. Au début d'avril, c'est finalement le projet d'Altice, maison mère de Numéricable, qui a été retenu par le conseil de surveillance de Vivendi. Si la situation s'est ainsi quelque peu éclaircie, les inquiétudes pour la «*sécurisation de l'emploi*» restent vives chez Sfr. A la fin du mois de mars, l'intersyndicale (Unsa, Cfe-Cgc, Cfdt, Cgt) était parvenue à un projet d'accord soumis à la signature des repreneurs potentiels, dont les offres étaient basées sur un fort endettement de Sfr. Ce projet d'accord demandait notamment des engagements sur le maintien des statuts et de l'emploi pour une durée de quarante-huit mois sur tout le périmètre de l'entreprise, «*à compter de la fusion et sans conditions*».

A l'heure où nous écrivons, Numéricable n'avait pas signé ce projet, s'engageant seulement, quelques jours avant la décision de Vivendi, à ne procéder à aucun licenciement économique collectif pendant trente-six mois. A une condition : que «*le marché de souffre pas d'imprévu*». Or «*l'histoire nous a démontré que l'imprévu est la règle dans le marché des télécommunications*», souligne la Cgt de Sfr, avec par exemple l'arrivée de Free et des bas tarifs. Elle attend donc, sur ces questions, des engagements fermes et écrits.

Au-delà, la Cgt et la Fédération des activités postales et de télécommunications dénoncent, dans un communiqué, «*une stratégie avant tout financière*» dans cette guerre des opérateurs. En expliquant : «*L'objectif, loin d'être l'amélioration du réseau, des services, pas plus qu'une baisse des coûts de communication, est celui, en réalité, de chercher toujours plus de rentabilité dans un secteur qui représente déjà 9 % du Pib européen, avec un ratio de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires estimé à 35 %.*» Au détriment des besoins des clients et des salariés ; au risque également d'un sous-investissement chronique «*gageant l'avenir et l'innovation*». C.L.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE GRÈVE DES PSYCHOLOGUES

Les psychologues de la fonction publique territoriale ont fait grève, le 10 avril 2014, notamment en raison de la précarité et de la faiblesse de leur salaire en début de carrière. En effet, après cinq ans d'études, leur salaire net hors régime indemnitaire est de 1 300 euros par mois – c'est-à-dire 15 % au-dessus du smic. En outre, plus de 60 % des psychologues hospitaliers sont sur des emplois précaires, souvent à temps partiel. Or, aujourd'hui, leur rôle social est important et concerne non seulement l'écoute des victimes (ou de leur entourage), mais aussi celle des personnes ayant des addictions, des malades en fin de vie, des élèves ou des étudiants en difficulté scolaire... Ils sont de plus en plus sollicités, et leur expertise devrait être reconnue à sa juste valeur. La Cgt souhaite une revalorisation des premiers salaires à hauteur de 3 400 euros brut, l'application de la loi relative à la résorption de la précarité pour tous les vacataires, des emplois pérennes et statutaires à temps complet, la refonte de la grille des salaires et des postes à la hauteur des besoins de la population. C.P.



PATRICE LAPROIRE / MAXPPP

SCANDALE PIP VICTOIRE DES SALARIÉS

Un licenciement économique «*sans cause réelle et sérieuse*» : c'est ainsi que le tribunal des prud'hommes de Toulon a considéré le renvoi, quelques années plus tôt, de quarante-deux ex-salariés de l'entreprise d'implants mammaires Pip. Il donne ainsi raison à ces salariés qui contestaient le caractère économique de leur licenciement, conséquence, pour eux, des fautes de gestion commises par les anciens dirigeants, dont le fondateur de la société, Jean-Claude Mas. Lors de la procédure prud'homale, l'avocat des plaignants s'est ainsi attaché à démontrer que «*ces fautes de gestion ont placé l'entreprise dans une situation financière délicate avant même que le scandale des prothèses mammaires n'éclate*». Quatre après la liquidation judiciaire de l'entreprise, les salariés, «*stigmatisés*, selon leur avocat, *comme anciens de Pip lorsqu'ils cherchent du travail*», voient ainsi leur licenciement requalifié. Le jugement du tribunal des prud'hommes de Toulon les a ainsi reconnus dans leurs droits, comme victimes des erreurs de gestion des anciens dirigeants. En outre, avec cette décision, ils pourront bénéficier de dommages et intérêts. C.L.

CLIMAT: CHAUD

Le cinquième rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec) – soit la compilation de quelque vingt mille études et projections scientifiques –, établi par plus de huit cents chercheurs, lance un véritable cri d'alarme.

UN RÉCHAUFFEMENT ACCÉLÉRÉ

Le rapport 2013 est nettement plus alarmiste que le précédent, qui remonte à 2007. Les experts du climat estiment désormais « *extrêmement probable* » – c'est-à-dire, dans le jargon du Giec, avec une probabilité supérieure à 95 % – que l'élévation de la température terrestre relevée depuis le milieu du xx^e siècle est bel et bien le fait de l'accumulation des gaz à effet de serre d'origine humaine. Cette probabilité était évaluée à 90 % dans le précédent rapport.

DEVANT...

MERS ET OCÉANS EN HAUSSE...

L'élévation du niveau de la mer, l'une des conséquences majeures du réchauffement, est revue à la hausse, soit une augmentation moyenne de 26 cm à 98 cm d'ici à 2100, contre 18 cm à 59 cm dans le rapport 2007. En conséquence de quoi, les populations côtières – plusieurs centaines de millions de personnes, dont une grande part en Asie, en Europe ou en Amérique latine – seront soumises à des inondations de plus en plus fréquentes et à une érosion des littoraux en hausse, deux phénomènes aggravés par l'urbanisation massive des bords de mer.

RESSOURCES EN PÉRIL

L'agriculture et la pêche seront fortement impactées. Le Giec évoque ainsi des pénuries d'eau en Afrique, en Asie et dans le sud de l'Australie, avec une forte dégradation de la sécurité alimentaire. Les chiffres mis en avant par le rapport tablent sur une croissance économique en baisse de 0,06 % contre une croissance anticipée de 1,6 à 3 % par an d'ici à 2100. Les effets sur l'emploi sont eux aussi très mal cernés. La Cgt s'investit dans le débat sur la transition énergétique et a fait connaître ses propositions aux experts. Elles sont consultables sur www.transition-energetique.gouv.fr/sites/default/files/cahiers/contribution_cgt_transition_energetique_2013.pdf.

Politique industrielle : à l'allemande



Après les élections municipales, François Hollande a changé de Premier ministre. Mais il a gardé le « pacte de responsabilité », soit un plan d'économies de 50 milliards d'euros. Mohamed Oussedik indique ses enjeux et détaille les préconisations de la Cgt.

ENTRETIEN

AVEC MOHAMMED OUSSEDIK

MEMBRE DU BUREAU
CONFÉDÉRAL DE LA CGT

Nous souhaitons une réorientation des aides fiscales, qu'elles soient évaluées, contrôlées. Pour ce faire, il faut accroître les compétences du comité d'entreprise, qui pourrait agir comme un garde-fou.

– **Options :** *Comment avez-vous reçu le discours de politique générale de Manuel Valls ?*

– **Mohamed Oussedik :** Nous avions demandé un changement de cap, car le message adressé lors des élections municipales a été très clair. La précarité et le chômage ont explosé, les salaires stagnent, le smic est aujourd'hui au niveau du seuil de pauvreté, à 90 euros par mois près... Ce sont autant de réalités qui devaient être prises en compte par le président de la République. Il fallait des signaux très forts sur la question des emplois et sur celle des salaires. Pourtant, son nouveau Premier ministre répond par l'austérité. Manuel Valls explique que le coût du travail est un frein à la compétitivité et oriente la politique économique sur des cadeaux fiscaux aux entreprises. Or toutes les entreprises bénéficient d'aides publiques, mais les grands groupes en profitent d'une manière totalement irrationnelle. Ainsi, avec environ 10 milliards d'euros de bénéfices en 2013, Total en redistribue 6 à ses actionnaires et récupère 100 millions d'euros de cadeaux fiscaux. Où est la logique ? ArcelorMittal a usé des fonds publics sur le dispositif crédit d'impôt recherche mais a organisé de la recherche ailleurs. Une fois les fonds utilisés, Arcelor a décidé de supprimer son siège social en France pour s'installer au Luxembourg. Comme d'autres grands groupes, il n'a aucun ancrage territorial. Pourquoi donc continuer à doter ces entreprises de cadeaux fiscaux ? Elles prendront tout ce qu'elles peuvent prendre et demanderont toujours plus. C'est un non-sens ! Le gouvernement poursuit la même politique que Nicolas Sarkozy ; il est entré dans une spirale où il est dépassé par les événements. On

frise même la schizophrénie dans les entreprises où l'Etat est actionnaire et qui bénéficient de tous les dispositifs fiscaux. Il faudrait élaborer une charte de l'Etat stratège et de son rôle vis-à-vis des services publics ou des territoires. Dans ces entreprises où l'Etat est l'actionnaire unique ou majoritaire, il est temps d'en finir avec ces mesures qui vont contre l'emploi, contre les investissements et qui n'excluent pas l'ouverture du capital à des groupes qui ne sont pas ancrés sur notre territoire.

– **Comment échapper aux contraintes macroéconomiques et induire un changement de cap ?**

– Aujourd'hui, on joue à la roulette russe. La politique menée entretient les déficits, car les entreprises ne vont pas investir. On casse la croissance ; elle pourrait être de 1 % en 2014, mais il faudrait 2 % pour créer des emplois. Les aides publiques ne doivent pas être utilisées comme « bon leur semble » par les entreprises. Nous avons formulé plusieurs propositions. Il y faut du courage politique, mais la seule solution passe par rompre avec la logique d'austérité ; or, aujourd'hui, le Premier ministre préconise une politique industrielle à l'allemande avec des salaires espagnols. Il pourrait augmenter le smic, car les entreprises n'ont aucune cotisation à leur charge sur les petits salaires. Il devrait en finir avec le dogme du coût du travail qui pose un vrai problème. Il aurait dû laisser les cotisations sociales telles qu'elles étaient, car aujourd'hui on est entré dans la spirale infernale du démantèlement de la Sécurité sociale. L'exonération des cotisations sociales est une incitation pour les entreprises à baisser les salaires et à demander plus

avec... des salaires espagnols

aux pouvoirs publics, sans contrepartie. C'est une incitation à déstructurer l'ensemble de la protection sociale. A l'inverse, nous souhaitons une réorientation des aides fiscales, qu'elles soient évaluées, contrôlées. Pour ce faire, il faut accroître les compétences du comité d'entreprise, qui pourrait agir comme un garde-fou. Le crédit impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devraient être conditionnés à des accords majoritaires sur l'emploi dans les branches et dans les entreprises comme cela avait été fait lors des discussions sur les trente-cinq heures. Enfin, changer de cap nécessite de regarder ce qui existe. Ce sont quatre mille cinq cents dispositifs fiscaux et sociaux qui ont été répertoriés par le ministère des Finances. Tout le monde s'y perd. Personne ne peut dire aujourd'hui quel est leur réel degré d'efficacité dans leur domaine. Remettons-les sur la table. Nous avons proposé au président de la République que soit mis en place un comité national d'évaluation des aides publiques; de le décliner au niveau régional ainsi qu'au niveau de l'entreprise, c'est-à-dire de donner un droit au comité d'entreprise, qui pourrait demander la suspension des aides publiques.

– Le gouvernement met justement en avant une simplification nécessaire. Qu'en pensez-vous ?

– Telle que présentée, la commission de simplification me semble extrêmement dangereuse car c'est un droit de veto qui est donné aux entreprises par les pouvoirs publics. C'est une dérive historique. Cela signifie que la loi ne pourra pas se faire sans un aval patronal. Prenons l'exemple de la sécurité alimentaire: on peut facilement imaginer ce qu'un patron préconise pour les Ogm. Cette commission doit s'occuper des normes sociales, sanitaires, environnementales. Imaginons qu'une entreprise demande la réduction des normes de sécurité, imaginons l'avenir des normes éthiques... Il ne faut pas la mettre en place.

– Certains députés de la majorité proposent au Premier ministre d'autres alternatives à celle initialement proposée sous la forme du pacte de responsabilité. Qu'en pensez-vous ?

– La Cgt reçoit ce débat avec intérêt. C'est un début de prise de conscience qu'il faut encourager. De nombreuses propo-

sitions que la Cgt a faites sont reprises. Par exemple, le crédit d'impôt recherche, qui coûte environ 7 milliards d'euros par an, est aujourd'hui sanctuarisé. Or on ne sait pas où il va, à quoi il est consacré. L'Allemagne fait mieux que nous sans ce dispositif, car la recherche finit toujours par suivre l'industrie. Plafonner cette aide irait dans le bon sens. Quant au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, c'est l'une des niches fiscales les plus coûteuses, et elles ne sont que 16 % des entreprises de l'industrie à en bénéficier. Se poser la question de son utilité et de son avenir est tout à fait légitime. Nous appelons ces parlementaires au courage politique, à rompre avec l'austérité dans la fonction publique, en France comme en Europe.

– La Cgt était justement dans « l'euro-manifestation » à Bruxelles, le 4 avril dernier, pour défendre le plan européen de la Ccs. Où en est le mouvement syndical en Europe sur cette question d'austérité ?

– La Cgt est à l'initiative du rassemblement du mouvement syndical dans un moment charnière de notre histoire. Ce sont les salariés, les agents des services publics et les retraités qui vont payer la facture, puisque les entreprises ont été royalement servies par les décisions

Plus de cent quatre-vingts organisations nationales soutiennent le plan d'investissement européen. Et nous préparons une mobilisation en France sur la fonction publique, le 15 mai, qui sera totalement unitaire.

du Premier ministre et forcément du Président. La Cgt porte la proposition d'un plan d'investissement européen qui prévoit 2,5 points de Pib pour la relance de l'investissement, à la fois sur le plan de l'offre et sur celui de la demande, et dont l'objectif est la création de millions d'emplois. Elle a demandé à Manuel Valls de se positionner et de soutenir ce plan d'investissement européen, et d'être l'un des fers de lance avec l'Allemagne pour que ce plan soit soutenu et concrétisé.

– Mais, en France, cette unité ne se manifesterait pas à l'occasion de la manifestation du 1^{er} Mai prochain...

– C'est regrettable, mais cela ne reflète pas la prise de conscience qui se produit dans le mouvement syndical. Plus de cent quatre-vingts organisations nationales soutiennent le plan d'investissement européen. Et nous préparons une autre mobilisation en France, le 15 mai, qui sera, elle, totalement unitaire. Elle concernera la fonction publique, dont les agents sont les autres victimes de la politique d'austérité. Le gel du point d'indice des salaires contribue à baisser leur pouvoir d'achat. Or, dans le même temps, l'argent public subventionne des emplois très mal payés dans le privé. Pour le 15 mai, nous demandons l'augmentation des rémunérations, ainsi que des emplois publics de qualité.

– Quelles sont les préconisations de la Cgt au regard de la situation économique actuelle ?

– Nous proposons la relance du pouvoir d'achat. Nous demandons que la Banque publique d'investissement, qui est issue de nos propositions, soit mieux dotée. Elle est fléchée vers l'industrie, les Pme-Pmi et les territoires, mais elle manque de moyens. Renforçons-les ! Enfin, pour relancer la croissance, il faut des politiques d'investissements. Les aides publiques doivent être conditionnées aux droits renforcés des salariés dans les entreprises, au sein du conseil d'administration et dans les conseils de surveillance. Il faut des salariés dans les comités d'audit et dans les comités de rémunération pour qu'ils aient accès à la transparence de l'entreprise. Le but est de connaître les contreparties aux rémunérations. Lorsque l'on a une croissance de 1 %, il ne faut pas exiger 12 ou 15 % de rentabilité pour les actionnaires.

Propos recueillis par Claire PADYCH



JOEL PHILIPPON / MAXPPP

CÉREQ ENQUÊTE GÉNÉRATION 2010: LES PLUS DIPLÔMÉS CREUSENT L'ÉCART

L'INSERTION PROFESSIONNELLE RESTE MOINS DIFFICILE POUR LES PLUS DIPLÔMÉS : LA CRISE ACCENTUE MÊME L'ÉCART AVEC LES NON-DIPLÔMÉS. MAIS LA CONCURRENCE SE DURCIT, ET LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS DEVIENT ALÉATOIRE.

Une phase de recherche de plus en plus longue, une surqualification par rapport aux postes occupés, les filles qui s'en sortent mieux à l'embauche, mais pas en termes de conditions d'emploi : telles sont les premières tendances révélées par la nouvelle enquête Génération du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), qui porte sur les sept cent mille jeunes – diplômés ou pas – entrés sur le marché du travail en 2010⁽¹⁾. Trois ans après, 22 % d'entre eux sont toujours sans emploi, un record depuis les premières données enregistrées en 1995 sur la génération 1992. Par rapport à la génération 2004, la hausse est de 16 points

pour les non-diplômés et de 3 points pour les « bac plus cinq » et plus.

Toute la génération 2010 est pénalisée par l'aggravation de la crise et la raréfaction des contrats aidés, l'étude ne mesurant pas encore les effets des emplois d'avenir créés à la fin 2012. Mais l'écart se creuse entre le taux d'insertion dans l'emploi des diplômés et celui des non-diplômés. Les jeunes sortis de formation en 2004 avaient passé six mois en recherche d'emploi sur les trois premières années de leur insertion professionnelle ; pour ceux de 2010, c'est un mois de plus, mais avec des situations très disparates : 12 % d'entre eux ont passé moins de 10 % de ces trois années en emploi, 4 points de plus que ceux de la génération 2004. Seulement 41 % des non-diplômés ont un emploi au bout de trois ans, contre 81 %

des diplômés de niveau supérieur au bac et jusqu'à bac plus quatre, et 88 % de ceux titulaires d'un bac plus cinq ou plus.

Ceux qui sortent du système éducatif sans diplôme (16 % contre 18 % de la génération 2004) n'ont passé que la moitié de ces trois années en emploi et se retrouvent au bout du compte, pour 48 % d'entre eux, au chômage. Ils sont les premières victimes des « stratégies de repli » qui s'installent : « Les diplômés se replient sur des emplois de moindre qualification, des bacs pro vont prendre des emplois destinés aux non-diplômés », etc. Les titulaires de Cap ou de Bep se retrouvent ainsi concurrencés sur des postes pour lesquels ils sont *a priori* qualifiés, et ils n'ont pas non plus la priorité sur les postes proposés en apprentissage, y compris dans les filières industrielles : leur taux de chômage s'aggrave, atteignant 32 %, soit 15 points de plus par rapport à la génération 2004.

Les Dut et Bts sont 70 % à trouver leur premier emploi en moins de trois mois, mais des difficultés deviennent palpables, notamment dans les services. Les licences professionnelles s'en sortent bien, avec 85 % d'insertion trois ans après leur diplôme et un taux de chômage de 10 %.

(1) *Bref du Céreq*, n° 319, mars 2014, sur <www.cereq.fr>.

Ce qui n'est pas le cas des licences générales (en particulier en droit, gestion, sciences humaines), dont le taux d'emploi chute de 11 points par rapport à la génération 2004, les M2 de ces filières commençant aussi à connaître des difficultés. En revanche, à niveau bac plus deux, trois et docteur, le secteur médico-social, en demande, intègre tous ses diplômés, même si les Cdd deviennent plus répandus.

Les femmes résistent mieux en termes d'embauche

Pour la grande majorité des « bac plus cinq », en particulier les ingénieurs, la détérioration s'avère limitée, 76 % trouvant un premier emploi dans les trois mois. Ils bénéficient de conditions d'embauche meilleures que les autres, et leur pouvoir d'achat progresse sur les trois premières années de leur vie active, mais moins vite que celui de leurs aînés des précédentes générations. En fait, en moyenne, les emplois occupés par la génération 2010 ne semblent pas plus précaires ou moins payés que ceux occupés au bout de trois ans par la génération 2007 : en trois ans, ils sont pour deux tiers d'entre eux en Cdi. Quant aux salaires, la moitié des jeunes de la génération 2010 débute avec un salaire net mensuel supérieur à 1 340 euros, légèrement plus élevé (40 euros) que leurs aînés de la génération 2004. Mais il progresse moins vite. Après trois ans de vie active, en tenant compte de l'inflation, leur salaire médian n'a évolué que très peu, à 1 450 euros, et s'établit comparativement au même niveau que celui de la génération 2004 après trois ans. Autre tendance relativement encourageante : les jeunes femmes, jusqu'à présent plus touchées par le chômage malgré des niveaux de diplômes souvent supérieurs aux jeunes hommes, s'en sortent désormais mieux : trois ans après leur entrée dans la vie professionnelle, elles sont 20 % sans emploi, contre 23 % des jeunes hommes. Cependant, les inégalités salariales hommes-femmes persistent à niveau de diplôme équivalent, et les femmes se voient deux fois plus souvent imposer des temps partiels.

Rien n'est définitivement acquis : le président du Medef, Pierre Gattaz, estime le smic trop élevé pour que les entreprises embauchent des jeunes, mais des députés s'inquiètent du nombre croissant de jeunes qui partent tenter leur chance à l'étranger : des non-diplômés sans autre issue, mais aussi des jeunes ingénieurs et des chercheurs, très demandés pour la qualité de leur formation à la française... ▶

Valérie GÉRAUD

URUGUAY UNE LOI POUR LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

L'Uruguay a adopté une loi de sécurité pénale pour les entreprises qui ne respecteraient pas les mesures de sécurité pour leurs salariés. Les députés et les sénateurs de la coalition de gauche au pouvoir, le « Front large » (Frente Amplio – FA), ont suivi les préconisations du principal syndicat ouvrier (Sunca) en vue de responsabiliser les employeurs par des sanctions en cas d'infractions. Le patronat a commencé à étudier toutes les possibilités de contestation pour faire déclarer cette loi anti-constitutionnelle.

BRUXELLES 50 000 "EUROMANIFESTANTS" CONTRE L'AUSTÉRITÉ

L'appel de la Confédération européenne des syndicats (Ces), de la Cgt et de quatre-vingt-cinq autres syndicats à participer à la marche contre l'austérité à Bruxelles, le 4 avril dernier, a été entendu. Le mot d'ordre était la dénonciation des politiques d'austérité qui conduisent à la récession et à un désastre économique et social. Environ cinquante mille participants issus de vingt et un pays ont fait le déplacement pour obtenir l'adoption d'un grand plan européen pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité. Dans une Europe qui compte 11 % de chômeurs en moyenne, ce plan, « nouvelle voie pour l'Europe », a pour objectif de créer onze millions d'emplois en relançant l'économie par 260 milliards d'euros d'investissements sur dix ans (2 % du Pib européen, soit deux fois le budget annuel de l'Union européenne).



ALLEMAGNE LA MAUVAISE ÉLÈVE DE L'EUROPE?

Selon le fonds monétaire international (Fmi), après un recul de 0,5 % en 2013, le Pib de la zone euro devrait augmenter de 1,2 % cette année et de 1,5 % en 2015. Ce qui signifie que la croissance devrait être au rendez-vous, mais de manière inégale : +0,6 % pour la Grèce et l'Italie, +1 % pour la France et +1,7 % pour l'Allemagne et l'Autriche. Cette croissance semble très fragile, et le risque de déflation est pris au sérieux. Pour y parer, le Fmi a demandé à la Banque centrale européenne (Bce) de baisser ses taux d'intérêt et d'augmenter les financements des Pme. Il préconise également que l'Allemagne opte pour une politique de soutien de sa demande, notamment en accentuant la relance des investissements publics. L'excédent de la balance des paiements du pays pourrait en effet être de 7,5 % de son Pib en 2014... ce qui montre que les Allemands épargnent plus qu'ils ne consomment et que leurs salaires ne progressent pas.

Des impasses aux chausse-trapes

“Produire plus et mieux”

« C'est sur l'offre qu'il faut agir. L'offre crée même la demande. » Le propos repose avant tout sur le diagnostic d'une faiblesse du taux de marge des entreprises (ratio entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée), « historiquement bas ». D'où l'obligation de le restaurer et de gagner « en compétitivité » en agissant prioritairement sur le « coût du travail ». Certes, cette baisse du taux de marge est réelle, même si elle est extrêmement contrastée selon la taille des entreprises – plus marquée pour les Pme – et les secteurs d'activité. Mais elle procède d'un paradoxe apparent : toute récession a pour effet d'augmenter la part des salaires, autrement dit de réduire le taux de marge...

La solidarité, simple facteur d'équilibre?

Le cadeau annoncé de quelque 15 milliards supplémentaires aux entreprises devrait être « compensé » par un geste de « solidarité » sur le pouvoir d'achat des salaires modestes. Les analystes quasi unanimes assurant qu'une augmentation des bas salaires serait une catastrophe pour l'emploi, c'est encore le salaire brut qui est sollicité. Dès 2015, pour tous les salariés au smic, ce sera zéro cotisation sociale et, jusqu'à 1,3 smic, un allègement dégressif de ces cotisations. Au-delà, les effets boomerang vont se multiplier. Pour le pire...

L'Europe, incontournable terrain d'affrontements

Le primat économique de l'austérité pèse sur l'Europe tout entière. Comment, compte tenu, d'une part, de son extraordinaire diversité et, d'autre part, des différents niveaux d'intervention et de négociation, le syndicalisme peut-il peser ? Table ronde avec Françoise Geng, Frédéric Imbrecht, Philippe Mediavilla et Christian Pilichowski, animée par Pierre Tartakowsky.

1MILLION@ME

THOMAS PADILLA / MAXPPP



SOMMAIRE

COMPÉTITIVITÉ
LES MIRAGES DE L'“OFFRE”
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
DE DENIS DURAND
ALLÉGER LE COÛT DU CAPITAL
POUR FORMER, INVESTIR
ET RELANCER LA CROISSANCE
PAGE 21

SOLIDARITÉ
SANS SALAIRE MUTUALISÉ,
QUELLE PROTECTION SOCIALE?
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Compétitivité : les mirages de “l’offre”

«*One in, two out*», c’est-à-dire la suppression de deux textes quand on veut en créer un : c’est en empruntant au «*modèle anglo-saxon*» que le Medef résume le «*choc de simplification*» qu’il veut mettre en œuvre ⁽¹⁾, avec l’objectif de réduire chaque année de 5 % le volume des principaux codes existants. A ce «*choc de simplification*», condition pour «*lever les obstacles à l’emploi*», il ajoute la nécessité d’une baisse massive du coût du travail et de la fiscalité. En résumé, moins de règles, moins de charges, moins d’impôts sur les entreprises : ce sont aussi trois des quatre chantiers sur lequel repose le «*pacte de responsabilité*», en proposant tout à la fois un allègement du coût du travail, une baisse des prélèvements obligatoires pour les entreprises et une simplification des règlements autour de dix «*actes clés*» de la vie de l’entreprise (droit du travail, fiscal, administratif).

Si, à l’heure où nous écrivons, le contenu du pacte de responsabilité n’est pas encore rendu public, il ne devrait révéler que peu de surprises au regard du principe fixé en début d’année par le président de la République lors de sa conférence de presse : «*Il nous faut produire plus, il nous faut produire mieux. C’est donc sur l’offre qu’il faut agir. [...] L’offre crée même la demande.*» Un pacte qui repose avant tout sur le diagnostic d’une faiblesse du taux de marge des entreprises (ratio entre l’excédent brut d’exploitation et la valeur ajoutée), «*historiquement bas*». D’où l’obligation de le restaurer et de gagner «*en compétitivité*» en agissant prioritairement sur le «*coût du travail*». Mais, pour la Cgt, «*dire que le pays ne pourra se redresser qu’en baissant massivement le “coût du travail” nous précipite au contraire un peu plus dans la crise*».

Cette baisse du taux de marge est bien une réalité, ●●●

Au « choc de simplification », condition pour « lever les obstacles à l’emploi », le Medef ajoute la nécessité d’une baisse massive du coût du travail et de la fiscalité.

(1) Medef, «*Choc de simplification : moins et mieux*», *Lettre mensuelle*, n° 1, mars 2014.

Compétitivité: les mirages de "l'offre"

- même si elle est extrêmement contrastée selon la taille des entreprises – plus marquée pour les Pme – et les secteurs d'activité. Pour l'ensemble des entreprises, il est ainsi passé avec la crise de 31,5 % en 2008 à 28,4 % en 2012. Mais, outre qu'il s'agit là d'une baisse conjoncturelle, celle-ci procède d'un paradoxe apparent, expliqué par Michel Husson ⁽²⁾, économiste à l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales): «*Toute récession a pour effet d'augmenter la part des salaires, autrement dit de réduire le taux de marge. La raison en est simple: durant une récession, ni les salaires, ni les effectifs ne s'ajustent pleinement au recul de production, et la masse salariale ralentit moins vite que la valeur ajoutée.*»

Que font les entreprises de leurs marges ?

Le pacte de responsabilité fait pourtant l'hypothèse que la restauration des taux de marge servira à l'emploi, à l'investissement productif et à l'innovation. Cela pose une question: que font donc les entreprises de leurs marges? «*Les statistiques tendent à montrer que l'amélioration du taux de marge a profité essentiellement aux propriétaires des entreprises. Les entreprises du Cac 40 ont, en sept ans, de 2006 à 2013, dépensé 350 milliards d'euros pour le reversement de dividendes ou le rachat de leurs propres actions*», analyse ainsi Nasser Mansouri-Guilani, dans une note du pôle économique de la Cgt ⁽³⁾, en ajoutant: «*Les différents dispositifs d'aides et de crédits d'impôt en faveur des entreprises ont amélioré leur situation financière. Pour autant, l'investissement n'a pas augmenté, et ceci particu-*

« Les statistiques tendent à montrer que l'amélioration du taux de marge a profité essentiellement aux propriétaires des entreprises. Les entreprises du Cac 40 ont, en sept ans, de 2006 à 2013, dépensé 350 milliards d'euros pour le reversement de dividendes ou le rachat de leurs propres actions. »

lièrement à cause de la faiblesse de la demande, la décision d'investissement des entreprises dépendant essentiellement de leurs carnets de commandes. » Sur ce point, au moins, la plupart des économistes s'accordent: sans «*demande*» associée, le pacte ne marchera pas. Une faiblesse exacerbée aujourd'hui par les politiques d'austérité et de concurrence engagées entre les pays européens sur la voie d'une baisse massive du coût du travail, financée par une réduction de la dépense publique. Avec le pacte, financé par 50 milliards d'euros d'économies qui vont toucher l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales, la France rejoint le mouvement.

Emploi qualifié et effort d'innovation

Mesure phare du pacte de responsabilité, cette baisse programmée du «*coût du travail*» continue d'être présentée comme «*la condition pour que les entreprises retrouvent de la marge*». C'est ainsi que François Hollande en a expliqué la nécessité. «*La condition*»: ce n'est pourtant pas ce que montrent les résultats des politiques menées depuis plus de vingt ans, le premier dispositif d'exonération sur les bas salaires ayant été créé en juillet 1993. Il y a donc le recul nécessaire pour en évaluer les effets. Le travail a notamment été mené par les Economistes atterrés ⁽⁴⁾, qui parlent de «*pacte irresponsable*» et s'emploient à démonter des idées reçues. Parmi elles, c'est en raison d'un coût du travail trop élevé que la compétitivité des entreprises serait faible et leurs capacités d'embauche limitées. Or, écrivent-ils, «*les évaluations de vingt ans d'exonérations de cotisations sociales employeurs sur les bas et moyens salaires tendent à démontrer que leurs effets sur l'emploi sont de portée limitée au regard de l'ampleur des montants engagés*».

Des effets limités? Pour la Cgt, il ne s'agit par seulement de cela: «*Baisser la rémunération du travail, c'est déqualifier le travail et assécher la demande [...]. C'est priver l'entreprise du levier essentiel de son développement: la qualification et l'engagement des salariés*», a souligné Thierry Lepaon, lors de la rencontre avec le Premier ministre. Rappelons que les aides accordées aux entreprises par la puissance publique (Etat et collectivités territoriales) dépassent désormais les 200 milliards d'euros par an, dont 31 milliards d'allègements et d'exonérations de cotisations sociales. Cela sans contreparties, «*sans que l'on puisse ni en faire le bilan par entreprise, ni en mesurer l'efficacité économique et sociale*», a dénoncé le secrétaire général de la Cgt. Des économistes estiment par ailleurs que l'on peut

(2) Michel Husson, «*Taux de marge et compétitivité*», *La Lettre de l'Ires*, n° 98, mars 2014.

(3) Nasser Mansouri-Guilani, «*Le Taux de marge des entreprises face à l'offensive patronale*», *Note économique*, n° 140, Cgt, pôle économique, mars 2014.

(4) Anne Eydoux, Antoine Math, Henri Sterdyniak, *Un pacte irresponsable*, les Economistes atterrés.



ADRIAN SANCHEZ-GONZALEZ / MAXPPP



« Plutôt qu'une baisse des charges, l'amélioration de la compétitivité de l'industrie française devrait être recherchée du côté des facteurs réellement explicatifs de ses médiocres performances. »

attendre de l'ordre de cent trente mille emplois créés en cinq ans lorsque la baisse de coût des entreprises est plutôt ciblée sur les bas salaires : une goutte d'eau.

A côté des 30 milliards d'euros accordés aux entreprises, le chantier des « contreparties » fait pâle figure. Un simple affichage : « Il n'y a aucun objectif chiffré en termes d'emplois, aucune obligation de négocier dans les branches. Personne n'est capable de dire si ce pacte de responsabilité va créer le moindre emploi », a souligné Mohamed Oussedik, secrétaire confédéral de la Cgt. D'autant que le « relevé de conclusions » parachevé entre les organisations patronales et deux syndicats (Cfdt, Cftc) est « inconnu en droit du travail », analyse le pôle Dlj (Droits, libertés et action juridique) de la Cgt, ce qui pose notamment les questions de la validité du texte, des recours éventuels et des moyens de contrôle de son application. En parallèle, le pacte de solidarité esquissé par Manuel Valls lors de son discours de politique générale (5 milliards d'euros) va essentiellement reposer sur une baisse des

cotisations salariales pour les salariés payés au smic afin qu'ils « gagnent » en salaire net, sans que le financement en soit précisé. Mais, pour la Cgt, c'est un « leurre » : « “Zéro charge” pour les salaires payés au smic, c'est condamner des millions de salariés aux bas salaires [...]. Augmenter le bas de la feuille de paie sans augmenter le haut, c'est moins de sécurité sociale. »

Au fond, poursuit la Cgt, « l'acte politique du pacte de responsabilité revient à s'en remettre au seul patronat pour régler les problèmes économiques et sociaux, alors qu'il faut au contraire se dégager des stratégies patronales et financières, pour trouver une solution durable en faveur du monde du travail ». En s'intéressant en particulier à la compétitivité hors prix, un des facteurs de faiblesse de l'économie française que la baisse du coût salarial ne traite pas. « Plutôt qu'une baisse des charges, l'amélioration de la compétitivité de l'industrie française devrait être recherchée du côté des facteurs réellement explicatifs de ses médiocres performances », explique ainsi Michel Husson dans son étude sur *Taux de marge et compétitivité*. Citant : la réduction de la pression actionnariale et du coût du capital ; la recherche d'une spécialisation mieux adaptée au marché mondial ; la montée en gamme de certaines productions ; le soutien au développement des Pme, l'augmentation de l'effort d'innovation et une meilleure formation de la main-d'œuvre. Mais, sur ces points, le pacte de responsabilité reste muet. ▶

“BAISSER LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL, C'EST DÉQUALIFIER LE TRAVAIL ET ASSÉCHER LA DEMANDE [...]. C'EST PRIVER L'ENTREPRISE DU LEVIER ESSENTIEL DE SON DÉVELOPPEMENT : LA QUALIFICATION ET L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS.”

Christine LABBE

LE "PACTE DE RESPONSABILITÉ"

50 MILLIARDS D'EUROS AUX ENTREPRISES

Le « pacte de responsabilité » proposé par François Hollande a été accueilli favorablement par le Medef. Le Premier ministre l'a détaillé, indiquant qu'il s'agissait de « *baisser le coût du travail et de redonner du souffle aux entreprises* ». L'idée principale est de réduire les cotisations sociales des entreprises en échange de leur engagement pour l'emploi et en vue de relancer la croissance. Pourtant, la baisse des cotisations qui est censée avoir un impact sur la réduction du chômage ne comporte ni contrepartie chiffrée, ni volet contraignant pour les entreprises. En revanche, les pouvoirs publics s'engagent à supprimer les cotisations familiales payées par les entreprises et les travailleurs indépendants afin de financer la branche

famille de la Sécurité sociale, d'ici à la fin du quinquennat. Cette économie représenterait de 30 à 35 milliards d'euros par an. Les entreprises bénéficient déjà de baisses de charges via le crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice), mis en place en 2012 : il représente 4 % de la masse salariale en 2013 et devrait s'élever à 6 % de celle-ci les années suivantes, ce qui le chiffre à 20 milliards d'euros en 2015. Comment financer ces 50 milliards d'euros ? Par la réduction des dépenses publiques, a répondu Manuel Valls à la sortie du conseil des ministres, le 16 avril dernier : 18 milliards d'euros d'économie seront demandés à l'Etat, 11 milliards aux collectivités territoriales, 10 à la santé et 11 à la protection sociale.

18 MILLIARDS D'ÉCONOMIES POUR L'ÉTAT, 11 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour que l'Etat puisse économiser 18 milliards d'euros, le Premier ministre a annoncé la réduction des dépenses de fonctionnement des ministères, des économies sur les dépenses de l'immobilier et la mutualisation de certains moyens (achats ou systèmes d'information). Le gel du point d'indice des fonctionnaires est maintenu au moins jusqu'en 2015, « *mais les règles d'avancement seront préservées* ». Les effectifs de tous les ministères continueront de diminuer, hormis ceux de l'Education nationale, de la Police et de la Justice. Il en est de même pour ceux des opérateurs de l'Etat (cinq

cent cinquante), à l'exception de Pôle emploi et des universités. Quant aux soixante mille postes supplémentaires annoncés dans l'Education nationale, ils seront maintenus. Les collectivités territoriales verront leurs dotations baisser de plus de 3 milliards d'euros par an pour une économie totale de 11 milliards d'euros. La suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions est annoncée, la mutualisation des moyens des communes et de l'intercommunalité est préconisée ainsi que la « *rationalisation* » des syndicats intercommunaux.

21 MILLIARDS D'ÉCONOMIES SUR L'ASSURANCE MALADIE ET LA PROTECTION SOCIALE

Selon le Premier ministre, aucune réduction de prise en charge des soins n'est envisagée, mais l'Assurance maladie devra trouver 10 milliards d'euros d'économies (sur les dépenses santé, qui représentent 179 milliards en 2014), en particulier grâce au développement des génériques, la « *consommation raisonnée* » des autres médicaments et « *des prix davantage en adéquation avec l'innovation thérapeutique* ». L'amplification des réformes structurelles est annoncée comme la réduction d'actes « *inutiles ou évitables* », le développement de la chirurgie ambulatoire et la facilitation du retour à domicile après hospitalisation. Enfin, 11 milliards d'euros seront pris sur la protection sociale. Les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant un an, en particulier les pensions du régime de retraite de base. Les

engagements de revalorisation exceptionnelle pour le Rsa, le complément familial et l'allocation de soutien familial seront « *décalés d'un an* ». Par ailleurs, 3 milliards d'euros devraient provenir d'économies déjà engagées, comme la « *modernisation de la politique familiale* » décidée en 2013, et 1,2 milliard résulter de la dématérialisation et d'« *une meilleure articulation entre les différents organismes* ». La nouvelle convention d'assurance chômage devrait permettre le retour à l'équilibre financier de l'Unedic par l'économie de 2 milliards d'euros. Ce programme de stabilité sera soumis au vote de l'Assemblée nationale le 30 avril. Ces mesures seront traduites dans les textes financiers et budgétaires qui seront présentés avant l'été (Plfr et Plfssr) puis à l'automne (loi de programmation des finances publiques, Plf, Plfss).



SEBASTIEN MUYLAERT / MAXPPP

point de vue DENIS DURAND (*)

Propos recueillis par Claire PADYCH

Alléger le coût du capital pour former, investir et relancer la croissance

La croissance et la bonne santé des entreprises ne sont pas liées à un coût du travail excessif. C'est au contraire le coût du capital qui les pénalise. Denis Durand fait partie du groupe de travail créé par les pouvoirs publics sur l'initiative de la Cgt, dont l'objectif est de concevoir un indice statistique sur le coût du capital.

« **Les Français sont inquiets**, mécontents des reproches que leur font le patronat et parfois les pouvoirs publics. A force de leur répéter que, si l'économie est morose et que la croissance ne repart pas, c'est en grande partie de leur faute en raison "d'un coût du travail trop élevé", il ne faut pas s'étonner que le moral général soit bas et que les élections sanctionnent les partis traditionnels! Au contraire, ce qui freine l'économie française n'est pas le coût du travail; payer les salariés et reconnaître leurs qualifications est parfaitement justifié, car c'est avant tout l'humain qui crée la richesse des entreprises. J'insiste: nous ne sommes pas dans un pays où les dépenses pour les salaires sont excessives. Nous partageons le diagnostic que nombre d'entreprises vivent des moments très difficiles. Mais nous estimons qu'elles sont écrasées par un coût du capital qui consiste notamment en des paiements d'intérêts d'un montant élevé et en des dividendes conséquents attendus par les actionnaires. Intérêts et dividendes représentaient 299 milliards d'euros en 2012, contre 153 milliards pour les cotisations sociales. Ce n'est donc pas un allègement du coût du travail qui fera repartir ces entreprises qui souffrent, mais une action sur la réduction du coût du capital, un coût qui est énorme!

» Des réponses timides ont été données par l'Etat, comme la création de la Banque publique d'investissement (Bpi). Malheureusement, celle-ci cumule deux faiblesses: sa force de frappe est très faible, avec 42 milliards d'euros, alors que le total des crédits aux entreprises est de l'ordre de 900 milliards, et son intervention est calquée sur celle des banques privées, fondée sur le critère de rentabilité financière des investissements et non sur leur contribution au développement économique durable des territoires. Cependant, ce n'est pas le cas dans tous les pays. Ainsi, la grande force économique de l'Allemagne – qui est souvent

prise en exemple – repose essentiellement sur ses Pme. Or celles-ci peuvent facilement accéder au crédit; les banques les soutiennent. A l'inverse, lorsqu'en 2009 la récession est arrivée en France, les problèmes de trésorerie se sont multipliés pour les structures les moins solides, et l'accès au prêt s'est raréfié. Pire: aujourd'hui, les banques considèrent mieux les Pme qui font des placements dans des produits financiers que des investissements ou des créations d'emplois. Pourtant, il existe des solutions. Comme la Confédération européenne des syndicats et les syndicats allemands, nous pensons que la Banque centrale européenne (Bce) a un rôle essentiel à jouer en vue de réduire le coût du capital, afin que les entreprises et les collectivités puissent emprunter à bon marché plutôt qu'à des taux prohibitifs. La Bce pourrait faire varier les taux d'intérêt de ses prêts aux banques en fonction de l'utilisation envisagée: les activités spéculatives pourraient coûter plus cher. A l'inverse, les investissements utiles à l'emploi, à la formation pour la reconnaissance des qualifications, qui accompagneraient la limitation du poids de la finance et favoriseraient l'économie des ressources naturelles, seraient moins chers.

» Il est temps d'agir. A la fin de l'année dernière, Thierry Lepaon a officiellement demandé la création d'un indice du coût du capital aux pouvoirs publics. Il a été entendu. C'est un motif de satisfaction qui montre l'importance de l'action de la Cgt dans le débat public et son poids dans le système des statistiques publiques. L'Insee a accepté de créer un groupe de travail dans le cadre du Conseil national de l'information statistique (Cnis). J'en fais partie, aux côtés d'autres représentants syndicaux, d'experts, du patronat, de l'administration statistique. Il y aura probablement des avis divergents: ceux qui auront une vision étroite du coût du capital, en le résumant aux dividendes versés aux actionnaires, et celui de la Cgt, beaucoup plus large. En effet, nous estimons qu'il ne faut pas seulement prendre en compte les dividendes et les importants intérêts bancaires. Il est également essentiel de calculer le coût du foncier, la spéculation immobilière ainsi que les investissements nécessaires pour conserver un bon niveau qualitatif, tant sur le plan humain que sur le plan des produits et des structures. A tous ces facteurs s'ajoutent aussi l'usure des machines, des bâtiments, le coût de l'énergie et des matières premières...

» Cet indice devrait avoir de multiples applications, par exemple sur la mise en œuvre de la transition énergétique. Si l'on veut mettre en place un système de transports collectifs, des maisons moins énergivores, on dépensera moins en énergie, en matières premières, et les matériaux utilisés permettront des économies. Et l'économie du coût du capital permettra l'investissement massif dans la formation et de très nombreuses créations d'emplois. »

(*) Economiste, membre de la direction du syndicat national Cgt de la Banque de France et de la Fédération des finances, membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese).

Sans salaire mutualisé,

Le pacte contient désormais un volet "solidarité" censé améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes sans fragiliser la protection sociale de tous. Comment, pourtant, en maintenir la qualité et l'universalité ?

L'intérêt général semble préservé : le pacte de responsabilité est désormais équilibré par son volet « solidarité ». Le pacte de responsabilité réduit le coût du travail en s'attaquant au salaire brut. Les entreprises vont voir leurs charges sociales allégées par 20 milliards d'euros de crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) sur les salaires inférieurs à 2,5 smic, mesure à laquelle s'ajoutera, dès 2015, la suppression des cotisations patronales à la branche famille pour les salariés au smic et leur allègement dégressif jusqu'à 1,6 smic. Dès 2016, les allègements concerneront tous les salariés touchant moins de 3,5 smic (5 059 euros brut), c'est-à-dire 90 % du salariat. Ce cadeau de quelque 15 milliards supplémentaires aux entreprises sera donc « compensé » par un geste de « solidarité » sur le pouvoir d'achat des salaires modestes. Les analystes quasi unanimes assurant qu'une augmentation des bas salaires serait une catastrophe pour l'emploi, c'est encore le salaire brut qui est sollicité. Dès 2015, pour tous les salariés au smic, ce sera zéro cotisation sociale et, jusqu'à 1,3 smic, un allègement dégressif de ces cotisations.

Hold-up des entreprises sur les salaires, effet boomerang pour les salariés...

La mesure devrait coûter 5 milliards d'euros à l'horizon 2017 et concerner 6,8 millions de salariés. D'après le Premier ministre, elle représente 500 euros net par an de plus dans le portemonnaie de chaque smicard percevant 1 445 euros brut, soit un demi-treizième mois. Une hausse inédite de 3,75 % du smic net, l'équivalent de l'ensemble des hausses consenties depuis la fin 2011 (mais, pour un revenu de 1 770 euros brut, par exemple, le gain ne sera plus que de 125 euros). Manuel Valls a même anticipé toute critique en assurant que « les ressources des régimes de Sécurité sociale resteront pleinement garanties par l'Etat ». Pour l'heure, on sait pourtant que, dans le même temps, un plan d'économies budgétaires de 19 milliards est annoncé et que les collectivités locales sont invitées à se serrer la ceinture à hauteur de 10 milliards, tout comme le régime d'assurance maladie... Difficile, donc, d'imaginer qu'il sera possible de donner à certains sans enlever à d'autres : en l'occurrence, puisqu'il s'agit de garder le cap du désendettement public, les nouvelles concessions aux entreprises et le petit plus sur les bas salaires seront supportés par l'ensemble de la collectivité, en termes d'impôts – ne seraient-ce qu'indirects –, mais aussi en déficit d'investissement dans les services publics, les transports, la culture...

Pas de quoi non plus estimer, à l'instar du gouvernement, que de telles mesures visent à « mieux rémunérer le travail ». La Cgt a clairement rejeté cette logique : « Le salaire, c'est ce qu'il y a en haut de la feuille de paie, le salaire brut. Une partie est mutualisée pour financer les aléas de la vie, le vivre ensemble, notre politique de santé, de solidarité ; l'autre partie est versée directement, le salaire net. Augmenter le bas de la feuille de paie sans augmenter le haut, c'est moins de sécurité sociale. » Avant sa rencontre avec le Premier ministre, le 11 avril, le secrétaire général de la Cgt, Thierry Lepaon, a dénoncé cette nouvelle déqualification du travail : « Baisser la rémunération du travail, c'est contraindre les salariés aux bas salaires, à la précarité, au mal-vivre et à la pauvreté. C'est priver l'entreprise du levier essentiel de son développement : la qualification et l'engagement des salariés. [...] Augmenter le salaire net sans augmenter le salaire brut, c'est contracter la protection sociale, son financement et son niveau de prestations ; c'est continuer d'ouvrir la brèche vers un financement de la protection sociale par l'impôt. C'est revenir sur notre pacte social et les principes mêmes de la sécurité sociale. C'est renoncer à financer notre protection sociale par le travail et à son caractère universel. » Les idées du Medef semblent gagner tous les esprits. L'idée que le travail – sous-entendu les entreprises – n'a pas à payer pour la santé ou pour la retraite, que des systèmes d'assurances individuels ou privés peuvent y pourvoir n'est plus envisagée comme dangereuse. Dans le même esprit, la branche maladie envisage à nouveau des scénarios combinant à la fois un déremboursement partiel ou total de certains soins ou de nouveaux médicaments, voire un accès sous conditions à une certaine qualité de soins. Certains acteurs politiques ne vont-ils pas jusqu'à remettre en cause la gratuité des soins et de la couverture maladie universelle ? Dans le même esprit du chacun pour soi, le récent accord sur l'assurance chômage – non signé par la Cgt – reflète une tentative de dresser les salariés les uns contre les autres, comme l'expliquait Sophie Binet, membre du bureau confédéral et du secrétariat de l'Ugict, à la dernière commission exécutive de la Cgt, à la fin mars : « Le patronat veut faire croire que certains salariés, tels que les intermittents du spectacle, seraient favorisés et abuseraient du système. L'accord ne va pas aussi loin que le Medef l'aurait voulu, mais il prévoit malgré tout 800 millions d'économies supplémentaires sur les droits des demandeurs d'emploi, sans que le Medef se sente responsable du fait que c'est l'explosion de la précarité qui creuse le déficit de l'Unedic. » Ainsi, l'allocation forfaitaire

quelle protection sociale ?



FREDERIC CIROU / MAXPPP

va baisser pour tous, de 57,4 à 57 % du salaire brut, mais certains salariés jugés mieux lotis que d'autres devront patienter pour y accéder, et n'y accéderont pas du tout s'ils retrouvent du travail dans les six mois. En effet, pour ceux partant avec une indemnité supralégale (dans le cadre d'une négociation, d'un départ volontaire, d'une rupture conventionnelle, d'une convention de branche ou d'entreprise), la période de carence avant de pouvoir toucher son indemnité passe de 75 à... 180 jours. Les cadres devraient être les premiers touchés, alors que leur contribution à l'Unedic est excédentaire, ce qui ne manquera pas de dissuader certains d'entre eux de la validité d'une mutualisation des risques et d'une solidarité à sens unique...

Le pacte remet aussi en cause le principe selon lequel les richesses créées par le travail doivent contribuer au bien-être collectif, à la solidarité, par la redistribution et le partage.

(1) Anne Eydoux, Antoine Math, Henri Sterdyniak, *Un pacte irresponsable*, les Economistes atterrés, mars 2014, sur www.atterres.org/article/un-pacte-irresponsable.

La branche famille a également subi un récent plan d'économies de 2,2 milliards, le montant de certaines prestations (complément familial, allocation de soutien familial...) ayant été baissé ou les conditions pour y accéder ayant été revues, alors qu'elles ne concernaient pas forcément des ménages riches. Ainsi de la Pae (prestation d'accueil au jeune enfant, versée pendant les trois premières années), divisée par deux dès lors qu'un ménage dispose de plus de 4 000 euros net mensuels, ce qui ne constitue pas un salaire exceptionnel quand les deux parents travaillent. L'égalité de traitement sans condition de ressources a elle aussi été remise en cause sur la question des allocations familiales, pour finalement être maintenue. Mais, en compensation, le plafond du quotient familial a été baissé de 2 000 à 1 500 euros, ce qui s'est traduit par une hausse de l'impôt sur le revenu ou par des prestations familiales moindres pour un million trois cent mille familles.

De la protection sociale comme droit à la charité sous condition ?

Les mesures destinées à compenser les milliards concédés aux entreprises ne sont pas toutes connues, mais on sait déjà que si les quelques concessions faites sur le pouvoir d'achat des bas salaires (2 euros par jour travaillé) soulagent provisoirement les ménages modestes, elles se solderont à terme par une fragilisation de la protection sociale, pour eux comme pour tous⁽¹⁾. Au final, ces mesures constituent avant tout une attaque contre le travail et sa juste rémunération. L'idée d'un salaire minimum modulé en fonction de la branche ou de l'endroit de résidence commence d'ailleurs également à investir le débat public... Le pacte remet aussi en cause le principe selon lequel les richesses créées par le travail doivent contribuer au bien-être collectif, à la solidarité, par la redistribution et le partage. Il annonce donc un recul des droits, de la sécurité collective et individuelle. Dans un contexte où les discours ne tarissent pas sur les profiteurs, les fraudeurs, sur ceux qui ne mériteraient pas une aide au logement, une allocation familiale ou la Cmu, il y a de quoi s'inquiéter. Si les bas salaires ne contribuent plus à certaines caisses, si les non-actifs n'en bénéficient plus automatiquement, pourront-ils à l'avenir être assurés de pouvoir en bénéficier en toute légitimité? Le contrôle social, la sélection de personnes éligibles ou pas, la charité plutôt que les droits et une certaine dignité, voilà ce qui pourrait se profiler dans la France de demain. On ne peut pas dire que les enjeux soient sans importance...

Valérie GÉRAUD

Europe sociale : l'abécédaire d'un langage de plus en plus commun

INTERVENANTS

FRANÇOISE GENG,
PRÉSIDENTE DE LA SECTION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
AU CESE, REPRÉSENTANTE
CGT AU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA FÉDÉRATION SYNDICALE
EUROPÉENNE DES SERVICES
PUBLICS,

FRÉDÉRIC IMBRECHT,
RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ
SYNDICALE DE LA CGT EN
EUROPE,

PHILIPPE MEDIAVILLA,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA
RÉGION CGT AQUITAINE,

CHRISTIAN PILICHOWSKI,
RESPONSABLE DES
RELATIONS INTERNATIONALES
À LA FÉDÉRATION DES
TRAVAILLEURS DE LA
MÉTALLURGIE CGT,

"OPTIONS",
PIERRE TARTAKOWSKY.

LE FOND DU PROBLÈME
NE TIENT PAS
À L'EXISTENCE
DE DÉFICITS, MAIS
À LEUR NATURE :
IL Y A DE BONS
DÉFICITS, CE SONT
CEUX QUI PERMETTENT
D'INVESTIR
MASSIVEMENT
DANS L'INDUSTRIE,
LES TECHNOLOGIES,
L'ÉDUCATION,
LA FORMATION
ET LA SANTÉ, AVEC
AU BOUT L'OBJECTIF
DE CRÉER DE L'EMPLOI.

Comment le syndicalisme européen affronte-t-il le primat économique de l'austérité? Compte tenu, d'une part, de son extraordinaire diversité et, d'autre part, des différents niveaux d'intervention et de négociation, comment peut-il se construire comme un acteur de poids dans le paysage social européen?

– **Options:** Comment caractériser les politiques économiques européennes et leur impact social?

– **Frédéric Imbrecht:** Partout en Europe les mêmes lignes directrices convergent sur l'objectif d'abaisser le coût du travail, de procéder à des transferts de financement de la protection sociale sur la fiscalité. En France, le pacte de responsabilité s'inscrit dans cette logique d'austérité et de chasse aux déficits. Avec pour conséquence l'appauvrissement des Etats et des mécanismes de la solidarité sociale. Dans le cadre d'une économie où les échanges sont à 60 % intra-européens, cette politique dite « d'offre » va à l'inverse de la relance et de la croissance nécessaires. Car le fond du problème ne tient pas à l'existence de déficits, mais à leur nature : il y a de bons déficits, ce sont ceux qui permettent d'investir massivement dans l'industrie, les technologies, l'éducation, la formation et la santé, avec au bout l'objectif de créer de l'emploi. Sur cette toile de fond, on voit se développer le jeu pervers qui consiste à mettre tout ce qui va mal sur le dos de l'Europe. Or, il faut le souligner, les décisions « prises à Bruxelles » le sont d'abord par les gouvernants élus dans nos pays respectifs.

– **Françoise Geng:** Du point de vue des salariés, l'austérité est vécue tout à la fois comme un chantage à la réduction des droits et comme un alibi. Ce qui était présenté comme une nécessité vitale pour le bien commun est perçu comme un prétexte. C'est particulièrement vrai tant sur le marché du travail, et face à un certain nombre de droits soumis à régression, que pour les services publics. Les libéraux de tous poils se précipitent pour profiter de l'opportunité consistant à dénoncer les services publics pour leur coût, leur rigidité, et obtenir que l'on diminue leur offre. Autres victimes flagrantes : les différentes politiques d'égalité, et particulièrement d'égalité de genre. Une étude que nous avons menée auprès de plus de deux cents organisations adhérentes atteste d'un recul net des politiques mises en œuvre au service de l'égalité.

– **Christian Pilichowski:** La prise de conscience autour de la nature de la rigueur salariale en Europe a beaucoup évolué. Le constat s'est imposé que ces politiques, contrairement à leur objectif pro-

clamé, dégradent et la situation économique et celle des travailleurs. On est passé d'une situation où l'on pensait que c'était tel ou tel pays qui était responsable du chaos financier à une autre vision, plus en prise avec la réalité. Le travail d'analyse que nous avons fait à la Cgt sur la nature de la crise, ses causes, la nature de la dette et du déficit structurel budgétaire n'y est pas pour rien. Aujourd'hui, il y a un quasi-accord des organisations syndicales, des fédérations d'industrie en Europe sur le primat de l'augmentation salariale, sur la relance de la demande intérieure dans chacun des pays et, donc, sur l'urgence à sortir des politiques exclusives d'export et de compétitivité. Cette étape en termes d'action commune se lit clairement dans l'opposition à l'austérité affichée par IndustriAll Europe.

– **Philippe Mediavilla:** Au plan régional, on vérifie cette évolution au quotidien, en particulier au travers de nos contacts directs avec les syndicats espagnols. Hier, on entendait : « *Le gouvernement fait ce qu'il peut* », aujourd'hui, c'est : « *Il doit faire autrement*. » L'intérêt a grandi pour des actions communes, notamment à la frontière. Car les mêmes patrons qui demandaient à tout-va un traité européen et la libre-concurrence s'offusquent aujourd'hui de ce que des Espagnols viennent travailler en région Aquitaine, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Parmi eux, on compte d'ailleurs des dirigeants d'entreprises appartenant à des groupes qui ont un pied de chaque côté de la frontière... A travers le Conseil syndical interrégional (Csir), émanation de la Confédération européenne des syndicats (Ces), on élabore donc des documents et des informations en direction des travailleurs espagnols venant travailler en France; en même temps, on saisit les deux inspections du travail sur ce dumping organisé. Mais le désir de mieux se connaître va plus loin : on arrive à s'entendre pour mettre les syndicats d'entreprises en relation directe, et cela change considérablement la donne. Ces relations sont d'ailleurs très enrichissantes pour tous. Elles permettent de travailler sur des dossiers tels que, par exemple, la place des femmes et l'égalité des genres, et nous font prendre du recul sur nos habitudes, nos traditions, nos pratiques syndicales. On sent d'autant mieux que l'on poursuit des objectifs



LES LIBÉRAUX DE TOUS POILS EN PROFITENT POUR DÉNONCER LES SERVICES PUBLICS, LEUR COÛT, LEUR RIGIDITÉ, ET OBTENIR QUE L'ON DIMINUE LEUR OFFRE. VICTIMES FLAGRANTES : LES DIFFÉRENTES POLITIQUES D'ÉGALITÉ, ET PARTICULIÈREMENT D'ÉGALITÉ DE GENRE. UNE ÉTUDE MENÉE AUPRÈS DE PLUS DE DEUX CENTES ORGANISATIONS ADHÉRENTES ATTESTE D'UN REcul NET DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ.

communs, notamment autour des salaires. C'est d'autant plus important que la mise en place de la région européenne Aquitaine Euskadi s'accompagne d'une stratégie qui réunit des employeurs, des institutionnels, mais en aucun cas les organisations syndicales. Or il faut que le syndicalisme puisse intervenir dans ce cadre, car les choix pris touchent à des domaines essentiels pour le monde du travail.

– **Options:** Malgré ces évolutions positives, le décalage reste important entre la prise de conscience d'une destinée commune et la capacité à articuler des mouvements de résistance à l'austérité...

– **Frédéric Imbrecht:** Soyons francs, nous subissons une vraie crise de représentation. Lorsque les citoyens font le constat que, quels que soient les élus, c'est la même politique qui se retrouve mise en place, la confiance et la démocratie reculent, et cela impacte le syndicalisme lui-même. Nous allons entrer dans la phase de campagne européenne; on peut parier que, d'un pays à l'autre, tout va être mis sur le dos de l'Europe, des technocrates bruxellois et autres boucs émissaires. On va donc avoir, d'un côté, ceux qui mettent en avant l'absence d'autre politique possible, et ceux qui en tirent prétexte pour proposer de se retirer chacun à l'intérieur de ses propres frontières. On peut certes comprendre cette tentation d'un repli sur une échelle plus réduite, censée être plus proche, plus identifiée à soi; les mouvements séparatistes qui prennent de plus en plus d'ampleur, ici ou là, témoignent de sa vivacité. Elle fait écho au sentiment de délitement du collectif perçu comme incapable de répondre aux problèmes, mais, paradoxalement, elle l'alimente en valorisant des mécaniques de concurrence encore plus fortes, au détriment des solidarités nécessaires. Nous avons besoin d'un autre débat, qui porte sur la question réelle: pas celle du cadre, mais de la politique que l'on y développe.

– **Christian Pilichowski:** Si la conscience a grandi que l'austérité est mortifère et qu'il faut lui opposer

une autre logique, celle des besoins et de l'intérêt général, cela reste insuffisant pour avancer. Prendre conscience de ce que le profit est aux commandes ne s'accompagne pas automatiquement de sa remise en cause. Prenons l'entreprise Airbus: on a là un carnet de commandes plein, c'est-à-dire dix années de travail assurées et... la décision de supprimer cinq mille huit cents emplois dans le groupe. La direction n'avance qu'un seul argument: elle veut atteindre un taux de rentabilité financière de 10 %, contre 5 % aujourd'hui. Nous pensons, nous, que cette industrie devrait créer plus de cent cinquante mille emplois pour répondre aux commandes et rester compétitive. D'une certaine façon, c'est pédagogique et démontre la déconnexion entre suppression d'emplois et charge de travail. Mais, pour aller plus loin, pour organiser un choc de conscience entre ce qui se fait et ce qui devrait se faire, il faut pouvoir mettre en débat ce qui doit changer et les moyens d'y parvenir.

– **Philippe Mediavilla:** Après les municipales, le nouveau Premier ministre a pointé l'Europe et, en écho, notre président de région s'est empressé de pointer Paris, promettant que, avec un surcroît de décentralisation et des compétences étendues, il ferait mieux. Ce processus alimente un « chacun pour soi » généralisé; les nationalistes basques, par exemple, opèrent une percée électorale. Mais que règlent-ils? L'expérience espagnole est instructive: on sait que les régions y bénéficient d'une très large autonomie, notamment sur les conventions collectives; aujourd'hui, j'entends des militants syndicaux espagnols se plaindre de ce que les salariés soient maintenant concurrents entre régions. Dans le même temps, on voit se développer des offensives contre les droits et, donc, contre le droit syndical. Pour ne prendre qu'un exemple: les syndicats espagnols ont la compétence de la formation professionnelle. Or les budgets ont été réduits et des licenciements se sont ensuivis, avec appel à des retraités pour pouvoir continuer à faire vivre les organisations... On en sent le contrecoup dans nos activités communes et dans la mobilisation, et

TABLE RONDE

Europe sociale : l'abécédaire d'un langage de plus en plus commun

... en retour une recherche plus affirmée de solidarité syndicale transfrontalière.

LA CGT ÉLARGIT LE CERCLE DE SES COOPÉRATIONS AUX ASSOCIATIONS D'EUROPE RÉUNIES DANS L'ALTER SUMMIT, AUTREMENT DIT UN FORUM À DIMENSION CONTINENTALE QUI REGROUPE LES FORCES QUI RÉFLÉCHISSENT AUX TERMES DE LA CONSTRUCTION D'UNE AUTRE EUROPE, PLUS SOCIALE, CERTES, MAIS ÉGALEMENT PLUS DÉMOCRATIQUE ET PLUS FRATERNELLE.



Frédéric Imbrecht.

– **Options:** Corrélativement à ces difficultés et à celles de la représentation politique, on constate que les thématiques populistes et xénophobes ont le vent en poupe, charriant avec elles des valeurs que la Cgt a toujours combattues et auxquelles elle s'oppose plus que jamais. Cet engagement se retrouve-t-il sur le plan du syndicalisme européen?

– **Françoise Geng:** La situation du syndicalisme me semble paradoxalement plus forte que celle des acteurs politiques. Les élections européennes portent des enjeux forts, mais pour le citoyen de base, de là où il est, ils sont illisibles. Il ne sait pas clairement ce qui se passe, encore moins comment ça se passe et ce qui peut en résulter. Le mouvement syndical, en revanche, apparaît plus lisible et porteur de sens, il dispose de plus d'outils. Mais il nous faut aussi composer avec d'énormes problèmes portés par la crise, par exemple la scission Nord-Sud qui affecte aussi le syndicalisme. Les pays nordiques ne sont pas dans l'austérité alors que ceux du bassin méditerranéen sont exsangues, au point que nos camarades ne parviennent plus, financièrement, à participer aux réunions régulières des instances de décision de la fédération... La crise de l'emploi, les coupes financières qui les affectent, les mesures répressives qui souvent les accompagnent et la faiblesse d'adhérents qui en résulte créent une situation dangereuse de mise hors jeu. La solidarité avec le bassin méditerranéen est d'autant plus incontournable que nous sommes en train de préparer notre congrès qui se tiendra à Toulouse, et cette question du poids écrasant de l'austérité émerge comme centrale, avec des propositions de contre-offensive, notamment autour des services publics, et un syndicalisme en situation de propositions pour les citoyens, en Europe et au-delà.

– **Frédéric Imbrecht:** Je relativiserais la « fracture » au sein du mouvement syndical; je suis davantage frappé par un mouvement général d'autonomisation vis-à-vis de la social-démocratie. On sait que la tradition historique a plutôt fait prévaloir une sorte de partage des rôles: au parti politique la détermination des grandes orientations économiques; aux syndicats la gestion des politiques sociales. Ce partage est en passe d'avoir vécu. La chute du Mur de Berlin comme la crise de l'Etat-providence ont précipité ce mouvement et recentré le syndicalisme sur ses cœurs de métier: la défense du travail et de l'emploi. Or les politiques de la social-démocratie, dans le contexte de crise actuelle, ne permettent pas de répondre à cette demande fondamentale. Elles peuvent porter sur les gestions du chômage,



Françoise Geng.

mais pas créer de l'emploi. Cette tension surdétermine le mouvement syndical en Europe; il affiche son ambition de sortir de la crise par l'emploi, un emploi de qualité. Car ce n'est certainement pas en diminuant le prix du travail ici et là en Europe que l'on va améliorer la situation; c'est même tout le contraire. C'est d'ailleurs l'un des reproches que l'on peut faire au pacte de responsabilité: il porte en germe l'exacerbation de la mise en concurrence des salariés européens entre eux. Le plan d'investissement de la Cse, en revanche, se présente comme un plan alternatif aux politiques économiques, et singulièrement par une vision de coopération solidaire paneuropéenne.

– **Christian Pilichowski:** Dans la métallurgie, les explications que les camarades grecs et espagnols ont données sur leur relation à la sphère politique, ses limites ont aidé tout le monde à réfléchir sur la responsabilité propre du mouvement syndical et comment regagner la confiance des salariés. Cette question est centrale, elle porte un enjeu de crédibilité pour le mouvement syndical dans son ensemble. Car le risque existe de voir s'exacerber les sentiments de méfiance et de rejet de l'autre au détriment de l'égalité et de la solidarité, dans l'Europe tout entière. C'est une préoccupation partagée par tout le mouvement syndical; on s'oriente par exemple vers une prise de position de la Fédération européenne de l'industrie sur les risques des politiques actuelles au regard de la xénophobie, que ce soit dans les pays ou entre les pays. On insiste d'ailleurs sur le fait que c'est ultimement par le règlement de la question sociale que l'on sortira des conflits et des mises en opposition des salariés. En France, on est passé d'un temps où l'on évitait le débat dans les syndicats à une période d'autant plus difficile que la parole raciste s'est libérée, y compris parfois dans des réunions syndicales. Sur ce point comme sur les autres, si l'on veut être écouté au plan européen, il faut avoir des bases solides chez soi. C'est aussi pour cette raison que la Cgt élargit le cercle de ses coopérations aux associations d'Europe réunies dans l'Alter Summit, autrement dit un forum à dimension continentale qui regroupe les forces qui

réfléchissent aux termes de la construction d'une autre Europe, plus sociale, certes, mais également plus démocratique et plus fraternelle.

– **Options :** Le défi serait, somme toute, de construire dans la durée un syndicalisme de proximité à échelle européenne ?

– **Philippe Mediavilla :** La question revient à se demander comment on construit, avec les syndicats, des projets revendicatifs qui intègrent la dimension européenne. Rapprocher les salariés des enjeux européens à partir d'une construction revendicative n'est pas simple, on le constate souvent. C'est un partenariat à construire avec les syndicats ; on sort d'un travail de ce type réalisé avec les syndicats de l'automobile comme Ford à Bordeaux et les sous traitants des Pyrénées-Atlantiques ; à cette occasion, les syndiqués ont rencontré d'autres militants du secteur, dans d'autres régions en Europe, et échangé sur les vécus quotidiens des uns et des autres. Cela a changé leur vision de l'Europe, et je crois beaucoup à cette démarche de mise en contact direct entre syndicats dans le cadre de la défense de l'emploi dans le territoire où ils travaillent. Cette mise en proximité des enjeux locaux et européens est essentielle ; elle permet de préciser quelle Europe sociale on veut pour demain tout en construisant au présent.

– **Frédéric Imbrecht :** Nous devrions en tout cas avoir systématiquement à cœur, dans la Cgt, de parler de l'Europe et de la mondialisation. On s'entend souvent rétorquer que c'est compliqué, loin de la vie quotidienne des collègues, et qu'il est bien difficile de « faire le lien ». C'est, je crois, une mauvaise approche. Les salariés, la plupart du temps, n'ont pas besoin de nous pour faire ce lien. La mondialisation, l'Europe, ils les expérimentent, les craignent, en parlent tous les jours. Notre responsabilité, c'est de rapprocher les lieux de décision de ces politiques, de dire d'abord comment ça fonctionne, de souligner les responsabilités de nos élus, ici, chez nous. Ce sont les députés qui vont voter le plan de réforme, pas des technocrates anonymes à Bruxelles. Le Parlement européen va bientôt être réélu ; qui, y compris parmi les militants, connaît son député européen, dans sa circonscription ? Pourtant, depuis le traité de Lisbonne, le Parlement a des prérogatives nouvelles et importantes. L'enjeu premier, c'est donc de gagner avec les salariés des réflexes de mise en débat, y compris en allant interpellier son député européen. Cela rejoint l'idée que la force du syndicalisme européen passe par l'existence de forces au plan national.

– **Françoise Geng :** C'est effectivement au plus près du territoire et de la vie qu'il nous faut construire ; en sus,

JE CROIS BEAUCOUP À CETTE DÉMARCHÉ DE MISE EN CONTACT DIRECT ENTRE SYNDICATS DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE DE L'EMPLOI DANS LE TERRITOIRE OÙ ILS TRAVAILLENT. CETTE MISE EN PROXIMITÉ DES ENJEUX LOCAUX ET EUROPÉENS EST ESSENTIELLE ; ELLE PERMET DE PRÉCISER QUELLE EUROPE SOCIALE ON VEUT POUR DEMAIN TOUT EN CONSTRUISANT AU PRÉSENT.



Christian Pilichowski.



Philippe Mediavilla.

nous avons besoin d'intervenir à tous les niveaux, de créer du droit, de la norme sociale et, ainsi, améliorer le rapport de forces. On gagne à produire de la norme sociale, y compris comme acteur social en Europe. De fait, la Cgt n'est pas regardée comme une organisation syndicale banale. Lorsqu'elle parle, la considération qui entoure sa parole n'est pas proportionnelle à son poids en adhérents, mais à sa capacité de proposition, qui parle au-delà des frontières. Comment y associer les salariés et sortir des débats de militants ? Il nous faut inventer des outils qui associent davantage les territoires et les fédérations, les régions et l'Europe, bref, qui soient à la fois horizontaux, verticaux et nous aident à optimiser notre adhésion au syndicalisme européen.

– **Christian Pilichowski :** Nous avons beaucoup progressé, cela se mesure au nombre de camarades impliqués dans les comités d'entreprise européens, dans les comptes rendus faits dans les groupes, dans le nombre de rencontres préparatoires à ces réunions, et tout cela contribue à donner une autre image de la réalité européenne. Je dis souvent aux copains qui y vont : « Tu verras : il va parler allemand et toi français, mais vous allez parler syndicalisme et vous allez vous comprendre », et ça ne rate pas. Parfois, un interprète est utile ; mais chacun se rend compte qu'il est – avant d'être allemand, français ou italien – salarié du groupe. Les différences de culture font qu'il y a des besoins de formation, de débats, mais on a passé une étape, et on est aujourd'hui imprégné de la dimension européenne. Dès qu'une entreprise est menacée, le réflexe est de coupler le refus à une délégation en Allemagne ou en Pologne pour y expliquer la situation, ce qui se traduit par un refus solidaire des heures sup' dans les entreprises concernées. La semaine dernière, les camarades italiens d'une filiale de Fiat appellent pour avoir des informations sur une entreprise. Ils étaient eux-mêmes interpellés par un de leurs syndicats de Modène qui avait lancé un appel à faire grève après avoir appris que le travail qu'on leur proposait provenait d'une usine en grève en France. Toutes ces expériences constituent comme l'abécédaire d'un langage de plus en plus commun. ◀

TRAVAIL

LES DEUX FACES DU "NOMADISME"



TEO LANNIE / MAXPPP

Loin des clichés de la vie rêvée des cadres, le « droit à la (dé)connexion » réclamé par l'Ugict-Cgt renvoie à un champ revendicatif qui couvre les thèmes du temps de travail, des forfaits-jours, de l'évaluation et de l'organisation du travail.

TRAVAILLER DE MANIÈRE NUMÉRISÉE, SANS CONTRAINTE DE LIEU NI DE TEMPS : LE TRAVAIL NOMADE, SOURCE D'AUTONOMIE, POSE AUSSI DES QUESTIONS ET DES CONTRAINTES NOUVELLES.

A une époque où nombreux sont ceux qui font l'éloge de la mobilité, le travail nomade, porté par les nouvelles technologies mobiles, est en plein essor. Parce qu'elle permet de travailler de manière numérisée, sans contrainte de temps ni de lieu, cette nouvelle forme de travail est aujourd'hui encouragée par de nombreuses entreprises, au motif d'une meilleure productivité, souhaitée par des salariés qui y voient la possibilité d'une plus grande autonomie dans la gestion de leur travail, du moins en théorie. En 2010, on estime ainsi à 25 % la proportion de « e-nomades » travaillant dans l'Union européenne, contre 7 % cinq ans plus tôt. Va-t-on vers une aire « post-PC » ? Certaines publications en parlent déjà, admet Jan Popma, auteur d'une étude sur le travail nomade pour le compte de l'Institut syndical européen ⁽¹⁾, fondée sur plusieurs enquêtes menées en colla-

boration avec la confédération syndicale néerlandaise Fnv. Nous n'y sommes pas encore, mais sa diffusion est telle, qu'elle interroge désormais le mouvement syndical sur au moins deux points : les droits et les garanties associés à ces nouveaux travailleurs ; les risques potentiels que fait peser l'utilisation de ces nouvelles technologies sur leur santé et leur sécurité. « Cela nous impose de travailler à des revendications en phase avec ces nouvelles formes de travail », souligne Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict-Cgt.

Des télétravailleurs comme les autres

Partons d'abord de la définition du travail nomade. Pour Jan Popma, on peut le repérer de manière relativement précise dans l'accord-cadre européen sur le télétravail adopté par les partenaires sociaux en 2002. A savoir : « Une forme

d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat ou d'une relation d'emploi, dans laquelle un travail, qui aurait pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière. » Dans les faits, donc, les travailleurs nomades sont des télétravailleurs. « Pourtant, ceux qui sont reconnus comme tels sont une minorité », explique Jean-Luc Molins. Ils ont été exclus, par exemple, du champ d'application de l'accord de branche sur le télétravail, conclu dans la branche des télécommunications. Privés ainsi de droits liés à leur situation, les nomades souffrent d'une absence d'encadrement de cette nouvelle forme de travail. Les risques associés sont pourtant réels. Repérés dans de nombreuses études (*lire page 29*), à l'origine notamment d'une baisse de productivité de ces travailleurs, ces risques sont : le technostress, le salarié étant censé être disponible partout à

(1) Jan Popma, *Technostress et autres revers du travail nomade*, document de travail, Institut syndical européen, 2013.

tout moment ; la dépendance aux nouvelles technologies ; l'estompement de la frontière entre vie privée et vie professionnelle ; les troubles de concentration induits par une surcharge informationnelle ; l'épuisement professionnel. « *Les nouvelles technologies renforcent la pression liée au travail, et les possibilités de récupération se font plus rares, car la technologie s'impose de plus en plus au salarié* », résume Jan Popma. C'est cette situation que l'Ugict-Cgt veut inverser : « *Il ne s'agit pas de refuser l'utilisation des technologies du numérique qui peuvent faciliter le travail et être un levier d'autonomie. Mais nous sommes pour un encadrement des usages afin que les ingénieurs, cadres et techniciens restent maîtres de leur utilisation* », souligne Jean-Luc Molins. Et, dans un contexte de nouveaux rapports au temps et à l'espace, il s'agit de garantir leur santé physique et mentale, pour laquelle l'employeur a une obligation de résultat.

Pour un droit à la (dé)connexion

C'est le sens de la campagne « Pour un droit à la (dé)connexion » (*voir Options n° 595*) que vient de lancer l'Ugict-Cgt, « porte d'entrée » intéressant en réalité l'ensemble de son champ revendicatif et des thèmes associés : le temps de travail et les forfaits-jours, l'évaluation, l'organisation du travail, l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, l'égalité professionnelle... Un droit aujourd'hui en partie esquissé dans de nouveaux accords collectifs, comme chez Réunica et à l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), en interdisant l'envoi de courriels ou de Sms professionnels au-delà d'une certaine heure. Mais aussi, plus récemment, au sein des bureaux d'études et de la branche des sociétés d'ingénierie et de conseil, qui affirment « *une obligation de déconnexion des outils de communication à distance* » pour garantir le respect des durées minimales de repos.

Il est aussi possible d'intervenir « *en marge ou dans le cadre de certaines négociations obligatoires* » (égalité professionnelle, prévention des risques psychosociaux, qualité de vie au travail...), mais aussi dans les instances représentatives du personnel (CE, Chsct). Ces dernières, en effet, « *ont leur mot à dire* », insiste Jan Popma dans son étude, en citant l'obligation de consultation et d'information lors de l'introduction de nouvelles technologies, mais aussi en cas de « *modification importante de l'organisation du travail* ». Or le travail nomade peut être considéré comme telle. ▶

Christine LABBE



JULIO PELAEZ / MAXPPP

NTIC ENTRE LIBERTÉS ET CONTRAINTES

UNE ÉTUDE MONTRE L'IMPACT CONTRASTÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SUR LES CADRES.

Une « *hydre à deux têtes* » : c'est ainsi qu'une récente étude qualifie l'impact des technologies de la communication sur les cadres. Réalisée en partenariat entre une équipe de recherche de l'université Lyon 2 et l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), cette étude a cherché à savoir de quelle manière les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Ntic), désormais structurantes du travail des cadres, conduisaient notamment à une reconfiguration de leurs pratiques professionnelles. En croisant données qualitatives et quantitatives, mais aussi études de terrain, elle livre des enseignements contrastés selon les différentes catégories de cadres et la place qu'ils occupent dans l'entreprise (cadres dirigeants, managers, cadres experts, nomades ou pas...).

Un nouveau rapport à l'espace et au temps

Qu'apportent ainsi les technologies numériques ? De l'efficacité, nous montrent les chercheurs de Lyon 2, mais aussi une densification de l'activité et une fragmentation du travail ; davantage de flexibilité dans l'organisation, mais aussi plus d'encadrement et de contraintes ; un accroissement des échanges, en partie virtuels, avec, côté face, un risque de délitement des liens sociaux... Ainsi, au total, si la moitié des cadres estime que les technologies de l'information et de la communication ont « *permis d'améliorer les conditions d'exercice de leur activité* », ils sont 45 % à considérer que leurs conditions de travail se sont dégradées au cours des

cinq dernières années précédant l'enquête. Ils sont presque tout autant (42 %) à affirmer que les moments de prise de recul, nécessaires à leur travail, existent moins ou n'existent plus.

Ces enseignements, apparemment contradictoires, on les retrouve en partie dans une autre étude qualitative de l'Apec sur « *L'évolution de l'organisation du travail des cadres* », présentée lors du dernier conseil national de l'Ugict-Cgt. Sources de motivation et d'autonomie pour les uns, les technologies du numérique sont moins bien perçues par d'autres qui y voient l'émergence de nouveaux risques. C'est ce qu'a expliqué Pierre Lamblin, directeur du département études et recherches de l'Apec : « *Si les changements apportés par les Ntic sont globalement appréciés, ils sont aussi sources de facteurs contraignants pour un certain nombre de cadres, qui citent la porosité des temps ou les flux d'informations à gérer* ». Certes, comme il l'a souligné en substance, ces résultats contrastés n'entrent pas en contradiction avec d'autres études qui pointent des jugements au départ positifs, puis finalement nuancés avec le recul. Mais ils soulèvent une question de fond, notent les auteurs de l'étude : « *Comment aborder collectivement les questions de l'engagement, mais aussi de la qualité de vie au travail, si "être au travail" ne signifie plus, pour certains cadres, partager un lieu et une unité de temps communs à tous ?* » C.L. ▶

En savoir plus sur ces deux études à l'adresse suivante : <www.apec.fr>, rubrique « Observatoire de l'emploi ».

INDUSTRIE

LA RÉVOLTE DES PUCES DANS LE GAZ

UNE TRENTAINE DE SALARIÉS FERONT-ILS VACILLER LA STRATÉGIE DE FINANCIARISATION DU GROUPE GDF-SUEZ, AVEC COMME DOUBLE ATOUT LEUR HAUT DEGRÉ DE QUALIFICATION ET UNE TOUTE NOUVELLE CGT ?



BERTRAND BECHARD / MAXPPP

Aux prises avec un marché rétif, et d'autant plus désireux de combler des actionnaires gourmands, le secrétaire général adjoint de Gdf-Suez a opté pour une stratégie de financiarisation, notamment en planifiant la restructuration des centres de services partagés. Il s'agit ni plus ni moins de regrouper-réorganiser leurs prestations, lesquelles vont de la comptabilité à l'affacturage, en passant par l'informatique, entre autres... Parmi les concernés, on compte l'unité de services partagés infrastructures, dite Uspi ; on y fait de la comptabilité, on achète des tuyaux et des compresseurs et l'on y produit de l'informatique de site industriel, etc. Autrement dit, une informatique sur mesure, indispensable à la gestion des terminaux méthaniers et des sites de stockage. Indispensable sauf à vouloir ignorer que les sites gaziers en question sont classés Seveso 2 et que le moindre accident y aurait des conséquences effroyables sur les salariés, mais aussi sur les populations.

Dans le monde idéal de l'état-major, la restructuration de l'Uspi va se faire par intégration à une filiale *ad hoc*. Dans le monde réel des salariés concernés, les choses s'avèrent moins simples. D'abord,

parce que la direction se tait ; et, à force de se taire, elle crée une de ces situations détestables où tout le monde est au courant sans que personne en parle. Ensuite, parce que la filiale en question a mauvaise réputation et que chacun soupçonne qu'elle est destinée à un destin peu enviable : être vendue. A quoi s'ajoute le fait que cette filiale tourne sous convention Syntec et que les salariés de l'Uspi sont, eux, sous statut des industries électriques et gazières.

Quand la passion oppose la raison à la gestion

Quand l'affaire finit par devenir officielle, ils se voient donc proposer : soit de changer de statut, soit de conserver leur statut et être simplement détachés, avec à la clé le gel définitif de leur déroulement de carrière.

Cette mesquinerie pourrait à elle seule faire bondir. De fait, les salariés bondissent bel et bien, mais pour de tout autres raisons. Ils ne veulent pas – à aucun prix – de ce destin imposé. Un acharnement tout professionnel, pour Nathalie Assedo, toute nouvelle responsable de la Cgt : « *Tous ces collègues sont des passionnés ; et tous savent que, dans la filiale*

en question, ils se retrouveraient au cœur d'une cascade de sous-traitance et, dans les faits, empêchés de vivre pleinement leur métier. De surcroît, ce sont des gens hautement qualifiés et n'ayant pas de grand problème pour trouver du travail ailleurs. »

De fait, au fur et à mesure que le projet du groupe s'affirme, une rupture entre la direction et les cadres de l'Uspi s'affirme ; des départs individuels se multiplient. La Cgt, qui s'est créée corrélativement à ce processus de débats, a recueilli 40 % des voix aux élections professionnelles et est devenue première organisation, y compris chez les cadres. Très consciente de son inexpérience, elle se met littéralement à la disposition des salariés, écoute, s'inscrit dans des assemblées générales ; elle alerte contre les départs prématurés et préconise un plan industriel alternatif, articulé à la branche infrastructure qui englobe les terminaux méthaniers et les sites de stockage. Des motions sont adressées à la direction du groupe, insistant sur le côté vital pour l'avenir de l'industrie.

« *Au-delà de ce choc entre l'amour du travail qualifié et la logique financière, ce qui se joue, c'est la capacité du pays à stocker du gaz, estime Nathalie Assedo ; c'est un travail complexe qui exige de grandes compétences informatiques, avec des outils qui nécessitent eux-mêmes plusieurs mois de formation. Ces salariés sont non seulement indispensables à l'entretien du parc industriel, mais ils sont en capacité de travailler au développement de beaucoup d'autres au sein de la structure gazière.* » Les salariés insistent aussi sur les enjeux de responsabilité civile en cas de catastrophe... Est-ce la peur ou la raison qui l'emportera ? Toujours est-il qu'une nouvelle réunion avec la direction de la branche aura lieu. Entre-temps, les réseaux – sociaux, mais aussi individuels – fonctionnent à plein, cristallisant à tous les niveaux de la hiérarchie les compétences les plus diverses et les plus pointues pour démontrer le caractère inadapté et dangereux du projet avancé. Détermination et compétence additionnées interpellent les décideurs venus sur place.

En resteront-ils à leurs schémas gestionnaires sous l'influence des exigences de rentabilité financière, quitte à faire prendre des risques inouïs à l'entreprise, ou l'exigence de service public l'emportera-t-elle ?

Louis SALLAY

AFFAIRE KERVIEL COUPABLE MAIS PAS SEUL RESPONSABLE

IL Y AURA UN NOUVEAU PROCÈS KERVIEL. DANS LE JUGEMENT QU'ELLE VIENT DE RENDRE, LA COUR DE CASSATION DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSUME, ELLE AUSSI, SES RESPONSABILITÉS.



C'est un arrêt en demi-teinte. Jérôme Kerviel ira bien en prison. Le 19 mars, la Cour de cassation en a décidé ainsi, confirmant la condamnation de l'ancien trader à cinq années de prison, dont trois fermes, peine prononcée contre lui en correctionnelle en 2010 puis en appel en 2012 pour abus de confiance, manipulation informatique, faux et usage de faux. Mais ce que l'ancien salarié de la Société générale réclamait depuis près de quatre ans a enfin été entendu : son ancien employeur devra, lui aussi, assumer ses responsabilités. Le mois dernier, en effet, les magistrats de la haute juridiction ont renvoyé devant la cour d'appel de Versailles l'examen du montant des dommages et intérêts pouvant être réclamés à Jérôme Kerviel. A leur demande, ce ne pourra plus être lui – et lui seul – qui devra assumer la totalité des pertes abyssales qu'il a réalisées au cours de l'année 2007 ; mais, avec

lui, l'entreprise qui l'employait. Quatre milliards neuf cents millions d'euros lui étaient réclamés jusque-là en guise de dommages et intérêts : l'équivalent de la somme nécessaire à l'achat de vingt Airbus A380, le montant de la totalité de son salaire (hors primes) pendant près de cent quatre-vingt mille années... S'appuyant sur une jurisprudence de janvier 1972 disant que, « *lorsque plusieurs fautes ont concouru à un dommage, la responsabilité de leurs auteurs se trouve engagée dans une mesure qu'il appartient aux juges de déterminer* », la Cour de cassation a annulé cette peine. Jusqu'ici, la justice avait toujours refusé d'entendre les arguments de l'ancien trader, qui soulignait les responsabilités de la banque dans ses prises de position insensées – jusqu'à 50 milliards d'euros, soit 1,7 fois le montant des fonds propres de son employeur. Aucun des magistrats chargés de le juger n'avait accepté de se pencher sur les effets

délétères de la culture très spéciale de la performance dans ses salles de marchés, les effets à rebours de ses modes de rémunération ou d'évolution de carrière dans les pratiques professionnelles de ses salariés. La question du travail a été la grande absente du procès Kerviel. Un élément, pourtant, aurait dû pousser les juges à entendre l'accusé : en 2007, la Commission bancaire avait infligé un blâme et une amende de 4 millions d'euros à la Société générale pour les « *carences graves* » de son « *système de contrôle interne* ». Carences ignorées et négligées par l'établissement bancaire qui, aux dires même de l'autorité de contrôle, avaient bien été celles qui avaient permis à Jérôme Kerviel de contourner toutes les règles qui lui avaient été fixées.

La Cour de cassation en a pris acte et tiré toutes les conclusions. L'affaire Kerviel va donc être rejugée et, avec elle, le rôle de la Société générale envisagé dans ses justes proportions. Dans quelle mesure les juges répartiront-ils la faute de chacun ? Réponse dans quelques mois. En attendant, à l'énoncé du verdict, M^e Patrice Spinosi, conseil de l'ancien salarié devant la Cour de cassation, a déclaré : « *C'est la première grande victoire de Jérôme Kerviel. Le renvoi devant le tribunal de Versailles ne sera pas le procès de mon client, mais celui de la Société générale qui, pour la première fois, va devoir justifier ses dysfonctionnements à la fois en ce qui concerne ses moyens de contrôle et de surveillance et sur le montant du préjudice.* »

Martine HASSOUN

Toujours responsables ?

Pour mémoire : devant les tribunaux, la responsabilité pécuniaire du salarié ne peut être engagée qu'en cas de « *faute lourde* ». En dehors de ce cas, qui suppose l'intention de nuire, les amendes ou autres sanctions pécuniaires à l'encontre des salariés sont interdites. « *La Cour de cassation veille particulièrement à l'application de ce principe, car, rappelle le "Lamy Comité d'entreprise", elle entend éviter que les employeurs ne mettent à profit le système de la responsabilité contractuelle pour faire peser sur les salariés les pertes liées à l'exercice de l'activité économique de l'entreprise.* »

UGICT

Calendrier

• Congrès (I)

Le prochain congrès mondial de la Confédération syndicale internationale se tiendra du 18 au 21 mai 2014 à Berlin.

• Congrès (II)

Le 17^e Congrès de l'Ugict-Cgt aura lieu du 20 au 23 mai 2014 à Dijon, au Palais des Congrès. Un site dédié vient d'être créé à l'adresse suivante : <congres.reference-syndicale.fr>.

• Sociologie

Les XIV^{es} journées internationales de sociologie du travail auront lieu du 17 au 19 juin 2014 à Lille. Elles auront pour thème : « Les marges du travail et de l'emploi, formes, enjeux et processus. »

• Europe

Jusqu'en juin 2014, Europe et Société organise, en coopération avec Réalités du dialogue social, un cycle de réunions consacré à une meilleure connaissance du dialogue social européen aux niveaux interprofessionnel et sectoriel. En savoir plus sur <www.rds.asso.fr>.

• Société

Les 7^{es} rencontres Jeunes et Sociétés en Europe et autour de la Méditerranée auront lieu à Poitiers, les 22, 23 et 24 octobre 2014. Elles s'intéresseront aux jeunes migrants, qu'ils viennent du Sud ou d'autres pays européens pour s'installer dans l'Union.

Formation

• Retraites

L'Ugict-Cgt organise un stage « retraite », du 16 au 20 juin 2014, au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91). Après avoir analysé les conséquences des réformes mises en œuvre depuis 1993, il y sera question des perspectives pour les régimes de retraite : la retraite à soixante ans a-t-elle encore un avenir ? Si oui, à quelles conditions ? Ce stage a pour objet de donner aux militants la formation indispensable à la maîtrise technique du dossier des retraites dans sa globalité.

• Management

« Construire le management alternatif au quotidien » est le thème de stage organisé par l'Ugict-Cgt, du 18 au 20 juin 2014, au centre de formation Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Ce stage poursuit plusieurs objectifs : amener les syndicats à intégrer dans leur activité la question de la transformation du travail ; susciter, dans les entreprises, des initiatives autour des besoins de transformation des modes de management ; aider à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens, à partir de leur place et de leur rôle dans le travail.

• Egalité

Initialement programmé du 18 au 22 novembre 2013 à l'Isst (Institut des sciences sociales du travail) de Bourg-la-Reine, en région parisienne, le stage de l'Ugict-Cgt « Les femmes dans le management, des différences sexuées ? » se tiendra dans la semaine du 23 juin 2014.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Mondialisation Dénonciations des politiques d'austérité en Europe, émeutes de la faim en Afrique, protestations en Amérique latine ou mouvement Occupy Wall Street à New York... Ces dernières années ont été marquées par une multiplication de mouvements de contestation. Dans le dernier numéro de la *Revue internationale et stratégique*, l'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques) se demande s'il y a des points communs entre l'expression de ces différentes revendications. La revue revient ainsi sur les mouvements d'indignation au Brésil ou en Espagne, mais aussi sur le mouvement étudiant et les luttes populaires au Québec. « Mondialisation et Contestations », *Revue internationale et stratégique*, n° 93, printemps 2014.

Démographie C'est à un siècle (1914-2014) d'évolution de la pyramide des âges en France que nous convie la revue *Population et Sociétés* de l'Ined (Institut national d'études démographiques). Dans une analyse très fouillée, Gilles Pison décrit une pyramide des âges aujourd'hui « en voie de retrouver une forme régulière ». Les stigmates que la Première Guerre a laissés, liés aux pertes militaires et au déficit des naissances, ont en effet presque disparu après avoir marqué cette pyramide des âges pendant près de cent ans. *Population et Sociétés*, n° 509, mars 2014.

Santé (I) Dans son dernier numéro, *Connaissance de l'emploi*, une publication du Centre d'étude de l'emploi, revient sur les effets des réformes dans le secteur hospitalier, avec notamment la mise en œuvre de la tarification à l'activité. A partir d'une enquête auprès des établissements, les chercheurs montrent que ces derniers « ajustent leurs effectifs au plus près des soins prodigués », ce qui renforce « les contraintes, parfois à la limite de la soutenabilité, qui pèsent sur leurs salariés ». « L'emploi et le travail hospitalier à l'épreuve des réformes », *Connaissance de l'emploi*, n° 109, avril 2014.

Santé (II) Sous le titre « Santé, l'état de crise », *Alternatives économiques* vient de publier un hors-série poche qui fait le bilan de quinze ans de réformes, avant d'ouvrir des perspectives sur un modèle de santé publique « à réinventer ». Quinze ans : cette période est en effet marquée par des tentatives de limitation d'augmentation des dépenses, via la multiplication des barrières à l'accès aux soins. « Cette politique de "responsabilisation" est sans surprise un échec, note le journaliste David Belliard, les dépenses tout comme les inégalités de santé [ayant] continué de croître. » *Alternatives économiques* poche, n° 66, mars 2014.



THIERRY GACHON / MAXPPP

CATÉGORIE INTERMÉDIAIRE EN QUÊTE DE CONVERGENCES

PLUS DE 1 500 AGENTS DE CATÉGORIE B DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU LOGEMENT ONT RÉPONDU À UNE ENQUÊTE DE L'OFICT-CGT. EN RÉSUITE LE PORTAIT D'UN GROUPE DÉSTABILISÉ PAR LES RESTRUCTURATIONS MAIS INTERPELLÉ ET RÉACTIF...

« **A**gents de catégorie B ou assimilée, ouvriers des parcs et ateliers haute maîtrise et tech, vous êtes à l'articulation des catégories et corps présents dans le ministère, mais aussi à celle des missions dites de conception et d'exécution. A ce titre, vous occupez une situation particulière. Les réorganisations et fusions de services, les suppressions de missions et les dernières réformes statutaires ont provoqué de profonds bouleversements, qui tendent à mettre en opposition les agents entre eux et sont susceptibles de laisser longtemps des traces. C'est pour ces raisons que l'Organisation fédérale des ingénieurs, cadres et technicien(ne)s-Cgt (Ofict-Cgt) a décidé de lancer une large consultation en votre direction. » C'est par cette adresse aux dix-huit mille agents de catégorie B du ministère (soit un tiers de l'effectif total) que l'Ofict-Cgt expliquait, en juin dernier, sa démarche : identifier les attentes et les préoccupations d'agents déstabilisés ces dernières années par de multiples restructurations ainsi que par des évolutions professionnelles et catégorielles

souvent subies, pour que les intéressés y retrouvent une identité professionnelle individuelle et collective porteuse de sens. Résultat : plus de mille cinq cents réponses en onze mois, du jamais vu, d'autant que la large part faite aux réponses libres permet d'affiner le portrait d'un groupe certes hétérogène mais traversé par des interrogations et des difficultés communes, ce qui confère une véritable portée qualitative à ce travail.

Surqualifiés, non reconnus et peu promus

« Cette enquête n'a peut-être pas la rigueur d'une étude statistique, mais des témoignages nous sont parvenus de toute la France, parmi tous les métiers et toutes les tranches d'âge concernées. Elle est également représentative de la féminisation de cette catégorie (37 % des effectifs) et, par croisements et recoupements, nous commençons à en tirer de premiers enseignements très riches », confie Fabienne Tatot, secrétaire générale adjointe de l'Ofict, également membre du bureau de l'Ugict. « Nous voulions, par cette enquête, iden-

tifier avec plus de précision les problèmes et les besoins de nos collègues, mieux connaître le vécu des agents, y compris de ceux avec qui nous ne sommes pas en mesure d'être en contact régulièrement, ne serait-ce que par leur isolement ou par notre manque de forces organisées. » Les agents étaient d'abord invités à détailler leur parcours de formation et leur situation professionnelle – domaine d'activité, tâches et responsabilités principales, situation d'encadrement ou pas – puis les évolutions professionnelles ou les promotions qu'ils avaient pu connaître. L'enquête confirme ainsi une forte élévation des niveaux de diplômes dans cette catégorie. Parmi les répondants, seulement un tiers n'est titulaire que du niveau bac (le niveau d'embauche requis), un autre tiers d'un bac plus deux, le dernier tiers d'un niveau licence ou plus. Ces niveaux de diplômes ne sont pas pour autant reconnus du point de vue des salaires ou des carrières, même si un tiers des répondants assure pourtant accomplir des tâches qui devraient être confiées à des niveaux plus qualifiés que le leur, et un quart encadrant même des équipes d'au moins cinq agents. « Les plus jeunes sont souvent les plus diplômés, les autres témoignent de leur expérience professionnelle, en particulier en termes d'exercice des responsabilités et d'autonomie, poursuit Fabienne Tatot. En découle

... un fort sentiment de non-reconnaissance de leur investissement dans le travail, alors qu'ils sont nombreux à se former pour évoluer dans leur métier ou dans leur carrière; et, sans remettre en cause pour une majorité d'entre eux l'évaluation, ils constatent le peu d'impact de celle-ci sur les promotions souhaitées.» Pourtant, les deux tiers d'entre eux sont insatisfaits de leur déroulement de carrière et 90 % de leur salaire. « Le défaut d'un déroulement de carrière digne de ce nom dans la catégorie B et l'aspiration à exercer de plus fortes responsabilités conduisent une majorité d'entre eux à vouloir accéder à la catégorie A, même si les passerelles d'accès s'avèrent de plus en plus étroites. Les grilles de classification ne leur semblent pas les seules à incriminer: deux répondants sur trois estiment manquer de soutien de la part de leur hiérarchie.»

Une vision caricaturale du travail des agents de catégorie B

Quand ils parlent de la nature de leur travail, de nombreux agents de catégorie B se déclarent d'ailleurs heurtés par la vision qu'en a désormais leur management de proximité: une vision caricaturale, fondée sur le reporting, les rapports systématiques, sur une vision comptable et gestionnaire du travail, parfois très éloignée de sa réalité. « On est passé du faire au faire faire, explique Fabienne. Ce n'est plus un travail de même nature. Il s'agit désormais de déléguer une part de plus en plus importante de ce qu'ils faisaient avant à des experts, des bureaux d'études, des sous-traitants. Les répondants s'inquiètent également de l'abandon, faute de moyens, d'une partie de leurs missions, alors qu'ils savent que les besoins des collectivités ne sont pas tous satisfaits.»

Les enseignements de cette enquête seront restitués, notamment sur la plateforme Ugict⁽¹⁾. Combinés à d'autres éléments, ils doivent servir de matière à débattre, pour aller à la rencontre des agents, mais également pour nourrir et mieux décliner les contenus revendicatifs. Au moment où doivent se rouvrir des négociations sur les grilles de classification et les déroulements de carrière, les agents ont en tout cas mis les points sur les « i » concernant leur aspiration à une meilleure reconnaissance et le nécessaire assouplissement des conditions d'avancement.

Valérie GÉRAUD

(1) Sur <<http://ofict.reference-syndicale.fr>>.



PATRICE SAUCOURT / MAXPPP

PLUS-VALUE UN OUTIL SYNDICAL

LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES RÉPONSES À CE QUESTIONNAIRE SEMBLANT ÉGALEMENT EXPRIMER DE RÉELLES ATTENTES À L'ÉGARD DU SYNDICALISME.

Interrogés sur cette question, ceux qui ont répondu confirment certes leur intérêt ou leur expérience dans ce domaine: un sur cinq est syndiqué à la Cgt, un sur cinq à un autre syndicat, et 17 % déclarent ne pas être syndiqués mais envisager de le faire ou se disent « pourquoi pas ». Ce qui représente tout de même des dizaines de personnes envisageant de s'engager, certains signalant que, s'ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent, c'est souvent faute d'avoir pu se trouver en contact direct avec un militant ou un syndiqué. Ils sont également nombreux à estimer que la Cgt se positionne trop souvent dans le refus et la défense de l'existant plutôt que de se montrer plus offensive sur des propositions ou sur des revendications. Ils ont par ailleurs l'impression que la Cgt défend surtout les catégories C employés-ouvriers, et seraient également demandeurs d'un syndicalisme qui s'intéresse de plus près aux besoins et revendications spécifiques des catégories B.

« Les moyens de l'Ofict sont modestes. Nous avons indéniablement besoin de nous appuyer sur l'ensemble de la Fédération équipement-environnement et de ses militants pour aller au contact de ces agents où qu'ils travaillent, pour être à la hauteur des

attentes et réussir à les impliquer dans la défense et la conquête de nouveaux droits, confie Fabienne Tatot. Les réponses à notre enquête font également état de nombreuses tensions, d'un certain mal-être, voire pire, car notre secteur n'a pas non plus été épargné par les dépressions ou les suicides. » Certaines réponses font également état de doutes quant à la capacité des syndicats à mobiliser en créant des solidarités. « A nous de poursuivre cette démarche difficile mais nécessaire d'articulation des spécificités et des convergences, au plus près du travail, des métiers, des aspirations des agents, pour rendre nos revendications crédibles et réalisables. Plusieurs chantiers de réflexion peuvent être ouverts, outre la reconnaissance ou les déroulements de carrière, tels que l'égalité professionnelle. » Les enjeux actuels les plus cités dans l'enquête comme « tout à fait prioritaires » ou « très importants »: défendre la mobilité choisie contre la mobilité subie (78 %), reconnaître l'investissement et la qualité du travail dans le déroulement de carrière (72 %), revaloriser les indices et les grilles indiciaires (68 %), et obtenir les moyens de peser sur les décisions stratégiques (68 %). De quoi débattre et mobiliser d'ici aux élections professionnelles prévues le 4 décembre 2014. V.G.

Temps de travail

Nouvelles précisions et confirmations

droits

Dans le prolongement des décisions du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe sur les forfaits-jours, la Cour de cassation construit une importante jurisprudence pour encadrer ce régime dérogatoire. Dans une récente décision, elle confirme plusieurs points et donne des précisions complémentaires concernant le temps de travail et des questions connexes.

Michel CHAPUIS

Faits et procédures

M. X... a été engagé le 20 décembre 2006 en qualité de chef d'application statut cadre par la société Semikron; le contrat de travail contenait une convention de forfait en jours; à la suite de son licenciement pour faute grave le 18 juin 2010, le salarié a saisi la juridiction prud'homale de diverses demandes; l'affaire a ensuite été portée en appel. A la suite des pourvois du salarié et de l'employeur contre l'arrêt de la cour d'appel, la chambre sociale de la Cour de cassation s'est prononcée en faveur des demandes du salarié, en confirmant la décision de la cour d'appel sur les demandes où le salarié avait obtenu gain de cause (défaut d'entretien annuel) et en cassant l'arrêt de la cour d'appel sur les autres points (indication du nombre de jours travaillés et nullité de la convention de forfait, paiement d'heures supplémentaires, preuve des heures, prime d'objectif, etc.)⁽¹⁾.

1) FORFAITS EN JOURS

Obligation d'un entretien annuel

L'employeur n'avait pas respecté l'exigence d'un entretien annuel portant sur la charge de travail du salarié, l'organisation du travail dans l'entreprise et l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle. Pour la Cour de cassation, la cour d'appel « a exactement décidé qu'il avait méconnu les dispositions de l'article L.3121-46 du Code du travail ».

La Cour de cassation considère que « l'article 19-III de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 n'a pour objet que de sécuriser les accords collectifs conclus sous l'empire des dispositions régissant antérieurement le recours aux conventions de forfait et que

les dispositions de l'article L.3121-46 du Code du travail, issues de la même loi, sont applicables aux conventions individuelles de forfait en jours en cours d'exécution lors de son entrée en vigueur ». Ainsi, l'obligation d'entretien s'applique aux contrats conclus avant la loi de 2008 et en cours d'exécution après la promulgation de cette loi.

L'employeur fait l'objet d'une condamnation « au paiement d'une indemnité pour exécution déloyale de la convention de forfait en jours » (versement de dommages et intérêts au salarié).

Fixation du nombre de jours travaillés

Une convention de forfait en jours doit fixer le nombre de jours travaillés

Pour l'employeur, « la fourchette de 215 à 218 jours de travail indiquée dans la lettre d'embauchage et sur les bulletins de salaire ne fait que traduire l'impossibilité de déterminer de façon intangible le nombre maximum de jours travaillés chaque année du fait des variables liées au calendrier; cette marge d'incertitude infime et commune à tous les forfaits annuels ne remet pas en cause leur validité ».

Pour la Cour de cassation, le contrat doit prévoir le nombre exact de jours à travailler. Il n'est pas possible de prévoir une fourchette pour tenir compte du calendrier (exemple: jours fériés qui tombent un dimanche). La Cour de cassation, du fait de cette carence dans la détermination précise du nombre de jours à travailler, prononce la nullité de la convention de forfait en jours. Par conséquent, le salarié peut obtenir le paiement des heures supplémentaires effectuées, selon les règles de droit commun (et l'indemnité au titre du travail dissimulé).

Preuve des heures

Pour débouter le salarié de sa demande au titre des heures supplémentaires, la cour d'appel retient que le décompte produit par le salarié a été établi par lui-même et sans contrôle du fait de l'autonomie dont il bénéficie; que les heures indiquées

sur les courriels qu'il verse au dossier pour conforter son décompte n'ont pas de valeur probante; que, par application de l'accord national du 28 juillet 2008 relatif à l'organisation du travail dans la métallurgie, les salaires des cadres rémunérés selon le système du forfait-jour annuel sont majorés de 30 % et que, dans la mesure où le salarié soutient que ce forfait ne lui est pas opposable, il ne peut prétendre à cette majoration qui lui est attachée et que la somme réclamée par le salarié au titre des heures supplémentaires est inférieure à cette majoration.

La Cour de cassation casse l'arrêt de la cour d'appel qui a fait peser la charge de la preuve des heures effectuées sur le seul salarié (en matière d'heures travaillées, la charge de la preuve est partagée entre le salarié et l'employeur, elle ne repose pas sur le seul salarié).

2) OBJECTIFS

La cour d'appel, pour débouter le salarié de sa demande au titre de la prime 2010, retient qu'aucune pièce n'indique les objectifs assignés au salarié pour 2010 ni le pourcentage d'atteinte de ceux-ci au moment de son départ.

La Cour de cassation casse l'arrêt de la cour d'appel. En effet, en l'absence de fixation des objectifs, il lui appartenait de déterminer le montant de la rémunération en fonction des critères visés au contrat et des accords conclus les années précédentes. De plus, la prime litigieuse constituait la partie variable de la rémunération versée au salarié en contrepartie de son activité, de sorte qu'elle s'acquerrait au fur et à mesure; le salarié devait donc bénéficier de son versement au prorata de son temps de présence au cours de l'année concernée.

Par conséquent, au regard notamment de la nullité de la convention de forfait, l'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Paris pour qu'elle détermine le montant des rappels de salaire au titre des heures supplémentaires, des congés payés afférents, des repos compensateurs, de la prime 2010 et en paiement d'une indemnité pour travail dissimulé. Le juge condamne la société à payer à M. X... la somme de 3 000 euros au titre des frais de procédure. ◀

(1) Soc., 12 mars 2014, n° 12-29141.

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Eyrolles, Paris, 26^e éd., 2014, spéc. p. 413-419 sur les forfaits.

Fonction publique

Les nouvelles règles de cumul emploi retraite

Les règles de cumul entre une pension et une rémunération sont celles qui sont prévues par le régime spécial de retraite des fonctionnaires de l'Etat défini par le Code des pensions civiles et militaires (Cpcm), y compris pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Edoardo MARQUÈS

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 « *garantisant l'avenir et la justice du système des retraites* » (publiée au *Journal officiel* du 21 janvier 2014) a modifié le régime de cumul entre pension et rémunération. Désormais, il est nécessaire que l'agent ait rompu tout lien professionnel avec tout employeur d'un régime de retraite légalement obligatoire et liquidé toutes ses pensions personnelles afin de bénéficier de ce cumul. La possibilité pour le bénéficiaire d'une pension de retraite de reprendre une activité n'ouvre droit à aucun avantage de vieillesse auprès d'un régime de retraite de base ou complémentaire ⁽¹⁾.

I. Premier cas : le cumul entre une pension et une rémunération versée par un organisme public

Les fonctionnaires retraités peuvent, sous certaines conditions, cumuler leur pension avec la rémunération d'une activité exercée au profit d'un employeur public ⁽²⁾ :

- administrations de l'Etat et leurs établissements publics n'ayant pas un caractère industriel ou commercial ;
- collectivités territoriales et leurs établissements publics n'ayant pas un caractère industriel ou commercial ;
- établissements publics hospitaliers.

Attention : cependant, il est impossible de reprendre une activité en qualité de fonctionnaire. En effet, la nouvelle nomination en qualité de fonctionnaire entraînerait l'annulation de la pension qui avait été attribuée. Ainsi, un fonctionnaire retraité peut cumuler sa pension avec la rémunération d'une activité en qualité d'agent non titulaire ⁽³⁾.

- Cas particulier du fonctionnaire occupant simultanément deux emplois relevant de l'Etat,

d'une collectivité territoriale ou de l'un de ses établissements publics, qui comportent des limites d'âge différentes : l'agent mis à la retraite au titre de l'un de ses deux emplois peut demeurer en fonctions dans l'autre jusqu'à la limite d'âge et cumuler sa pension avec la rémunération correspondante ⁽⁴⁾.

- Cas particulier des militaires retraités : ils peuvent cumuler leur pension et la rémunération d'une activité reprise en qualité de fonctionnaires. Ils peuvent néanmoins choisir de renoncer à cette possibilité de cumul en vue d'acquiescer des droits à une pension unique qui viendra rémunérer l'ensemble de leur carrière ⁽⁵⁾.

LA RÈGLE DE PLAFONNEMENT DU CUMUL

Le cumul entre une pension civile et un revenu d'activité versé par une administration relevant de l'une des trois fonctions publiques est possible, dans les limites fixées par les articles L.85, L.86 et L.86-1 du Cpcm ⁽⁶⁾.

Le montant brut des revenus d'activité perçus d'un employeur public ne peut, par année civile, excéder le tiers du montant brut de la pension pour l'année considérée. Si un excédent est constaté, il est déduit de la pension ; toutefois, la déduction ne peut porter le montant de la pension à un montant inférieur à la moitié de l'indice majoré 227 au 1^{er} janvier 2014, soit 525,03 euros ⁽⁷⁾.

LES DÉROGATIONS

Il existe trois cas où la rémunération publique est intégralement cumulable avec la pension de retraite, sans plafonnement.

a) Le cumul d'une pension avec une rémunération d'activité ne fait l'objet d'aucun plafond pour les fonctionnaires, sous réserve d'avoir liquidé l'ensemble de leurs pensions de vieillesse personnelles (retraites de base et complémen-

(1) Article L.161-22-1A du Code de la Sécurité sociale.

(2) Articles L.84 et L.86-1 du Cpcm.

(3) Article L.77 du Cpcm.

(4) Article L.76 du Cpcm.

(5) Article L.77 du Cpcm.

(6) Article L.84 du Cpcm.

(7) Article L.85 du Cpcm.

taires, françaises, étrangères et régime des organisations internationales)⁽⁸⁾,

- ayant atteint l'âge d'ouverture des droits à pension, augmenté de cinq années;
- ou ayant atteint l'âge d'ouverture des droits et justifiant de la durée d'assurance et de périodes reconnues équivalentes ouvrant droit à la pension à taux maximum.

b) Le cumul d'une pension avec une rémunération d'activité ne fait l'objet d'aucun plafond lorsque le fonctionnaire :

- perçoit une pension et a atteint, avant le 1^{er} janvier 2004, la limite d'âge qui lui était applicable dans son ancien emploi;
- perçoit une pension de retraite ou d'une solde de réforme pour invalidité;
- perçoit une pension militaire de non-officier rémunérant moins de vingt-cinq ans de service;
- perçoit une pension militaire et a atteint la limite d'âge du grade qu'il détenait en activité ou la limite de durée de services qui lui était applicable en activité⁽⁹⁾.

c) Le cumul d'une pension avec une rémunération d'activité ne fait l'objet d'aucun plafond pour les activités suivantes :

- activité exercée en qualité d'artiste du spectacle, mannequin, artiste auteur d'œuvres;

- activité entraînant la production d'œuvres de l'esprit (romans, peinture...);
- participation aux activités juridictionnelles ou assimilées, ou à des instances consultatives ou délibératives réunies en vertu de dispositions législatives ou réglementaires⁽¹⁰⁾.

II. Second cas : le cumul entre une pension publique et une rémunération liée à une activité privée

Depuis la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014, précitée, le cumul entre une pension de retraite et une rémunération tirée d'une activité privée est soumis aux règles des articles L.85, L.86 et L.86-1 du Cpcm. Ce cumul est donc aligné sur les règles applicables au cumul entre une pension et une activité publique.

Par ailleurs, des règles déontologiques interdisent aux anciens fonctionnaires d'exercer, pendant un certain délai, certains types d'activités. Une commission de déontologie est chargée de déterminer si l'activité envisagée est compatible avec les fonctions qu'exerçait le fonctionnaire⁽¹¹⁾.

(8) Article L.84 du Cpcm.

(9) Article L.86 du Cpcm.

(10) Article L.86 du Cpcm.

(11) Article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, modifiée, dans les conditions fixées par le décret n° 2007-611 du 26 avril 2007.

Panorama de la récente jurisprudence administrative

ABANDON DE POSTE

L'agent qui ne se présente pas à une nouvelle affectation à la suite de congés de maladie, en se prévalant de l'avis du comité médical supérieur l'ayant déclaré apte à la reprise de fonctions sur son poste initial tout en faisant état d'un dépôt de plainte contre un collègue travaillant dans son service d'affectation ainsi que d'une demande de protection fonctionnelle, justifie d'un motif valable faisant obstacle à sa reprise de fonctions sur son nouveau poste. Par suite, il ne peut être regardé comme ayant entendu rompre tout lien avec le service et ne peut être radié des cadres pour abandon de poste.

Cour administrative d'appel de Nancy, 30 janvier 2014, requêtes n° 12NC01922 et n° 12NC01924.

CONVOCATION À LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE RÉFORME ET DROIT À ÊTRE ENTENDU

Le fait que le courrier de convocation de l'agent à la séance de la commission de réforme n'indique pas de manière explicite son droit d'y être entendu prive l'intéressé de la garantie du caractère contradictoire de la procédure. Par suite, la décision prise au vu de l'avis de la commission de réforme est illégale.

Conseil d'Etat, 7 mars 2014, requête n° 368200.

MOTIF DE LICENCIEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE

L'administration est tenue de procéder au licenciement de l'agent ne remplissant pas les conditions de diplôme exigées, dès lors qu'au moment de son recrutement elle ignorait le véritable niveau d'équivalence du diplôme détenu et que de nouvelles informations l'ont conduite à retenir ultérieurement un niveau d'équivalence différent.

Cour administrative d'appel de Nantes, 15 novembre 2013, requête n° 11NT03046.

MISE À DISPOSITION D'UN TÉLÉPHONE PORTABLE ET INDEMNISATION DE L'ASTREINTE

Les périodes durant lesquelles un fonctionnaire doit être joignable à tout moment par téléphone, afin de pouvoir renseigner ou appuyer techniquement d'autres agents, doivent être regardées comme des périodes d'astreinte, même si la mise à disposition d'un téléphone portable lui permet d'être joint « à son domicile ou en tout autre lieu de son choix ».

Cour administrative d'appel de Versailles, 7 novembre 2013, requête n° 12VE00164.

PARIS/ EXPOSITION

DE CAPE ET D'ÉPÉE AU MUSÉE DE L'ARMÉE



Officier de mousquetaire de la 2^e compagnie, vers 1760.

© PARIS - MUSÉE DE L'ARMÉE, DIST. RMN-GP / ANNE SYLVIE MARRE-NOËL

Le musée de l'Armée offre au public une exposition attrayante dont le seul intitulé, « Mousquetaires ! », suscite une levée de figures romanesques et cinématographiques, tant ce corps de soldats à cheval, créé en 1622 sous Louis XIII, a inspiré la littérature populaire, devenue grande littérature dès lors qu'il s'est agi d'Alexandre Dumas, dont *les Trois Mousquetaires* ont définitivement donné le *la* de ce qui est devenu une légende. La manifestation, dont le commissariat est assuré par Olivier Renaudeau, conservateur du département ancien dans l'établissement, et Dominique Prévôt, qui y est chargé d'études documentaires, s'est donné pour mission de mettre en lumière la part de la fiction et celle de la réalité. Pour ce faire, le parcours joue du contraste entre la rareté des objets et des traces concrètes témoignant de la vie réelle des mousquetaires et de la multitude de représentations de ces derniers dans les médias de masse : du feuilleton quotidien au roman « en dur », en passant par le théâtre, le cinéma, la publicité, la bande dessinée et, plus récemment encore, les jeux vidéo. Ce volet-là reste inépuisable. Le grand Picasso lui-même ne consacra-t-il pas sur le tard une série d'eaux-fortes aux mythiques guerriers à casaque bleue et croix d'argent ? Depuis la parution, de mars à juillet 1844, dans le journal *Le Siècle*, de l'œuvre de Dumas, les figures de Porthos, Athos, Aramis et d'Artagnan symbolisent à la fois la soif d'aventure et le goût de servir. Objets d'époque et tableaux côtoient donc un vaste ensemble d'images de tous ordres. Cela tient de l'enquête historique et du jeu. Projections de films, concerts, conférences, un colloque, et les enfants peuvent s'initier au maniement de l'épée !

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 14 JUILLET, HÔTEL DES INVALIDES – 129, RUE DE GRENELLE, 75007 PARIS, <WWW.MUSEE-ARMEE.FR>.

FESTIVAL/ MONTPELLIER C'EST L'ÉTERNEL RETOUR DU PRINTEMPS

La vingt-huitième édition du Printemps des comédiens, qui se tient au domaine d'O à Montpellier, propose une affiche de qualité, sur laquelle se côtoient, entre autres, Jane Birkin, Michel Piccoli et Hervé Pierre, pour une lecture en musique à trois voix dans *Gainsbourg, poète majeur*; Christophe Pertout, qui met en scène, autour de la personnalité de Pier Paolo Pasolini, *Une vitalité désespérée*; Sylvain Creuzevault, qui a régi *le Capital* de Marx; Serge Valletti, qui, dans un marathon de midi à minuit, lira son *Toutaristophane*; Jean-François Sivadier, qui s'est attaqué au *Misanthrope* de Molière; Dan Jemmett et David Ayala, qui vont présenter *Macbeth (the Notes)*, tandis que le Sud-Africain Brett Bailey, avec le *Macbeth* de Shakespeare et l'opéra de Verdi, redonnera « *chair et sang à l'éternelle tragédie africaine* » et que Rodrigo Garcia proposera son *Golgotha Picnic*.

• DU 3 AU 29 JUIN, RENS., RES., TÉL. : 04 67 63 66 67, <WWW.PRINTEMPSDESCOMEDIENS.COM>.

SORTIES FILMS

Noé

DARREN ARONOFSKI (USA)

Il fallait du souffle et de l'argent pour porter à l'écran la fable biblique. Le cinéaste s'en sort avec aisance et à grand renfort d'effets spéciaux. Des représentants des trois monothéismes mettent en garde contre ce film qui n'obéit pas à leur vulgate respective.

No gazaran

DORIS BUTTIGNOL & CAROLE MENDUNI (FR.)

C'est un documentaire qui montre le combat entrepris depuis trois ans par des citoyens du monde rural qui ont découvert que, dans le plus grand secret, ont été octroyés des permis d'exploration de gaz de schiste. Sont abordés en chemin les aspects politiques, juridiques et écologiques du problème.

Les chèvres de ma mère

SOPHIE AUDIER (FR.)

Rebelote écologique avec ce documentaire qui met en jeu la difficile transmission de savoir-faire dans la fabrication artisanale du fromage, à l'opposé des techniques d'uniformisation désormais enseignées dans les écoles.

La belle vie

JEAN DENIZOT (FR.)

Inspirée de l'affaire Fortin, cette histoire d'un père en cavale depuis dix ans en compagnie de ses deux enfants rappelle efficacement certain cinéma américain de la fuite en avant. Ici, dans un délicat récit initiatique, le Mississippi serait la Loire et les Pyrénées l'équivalent des montagnes Rocheuses.

STRASBOURG/ EXPOSITION GUSTAVE DORÉ SUR TRANCHES QUI A EU PLEIN D'HÉRITIERS



Gustave Doré, « Histoire pittoresque, dramatique et caricaturale de la Sainte-Russie » (1854), bibliothèque des musées de Strasbourg.

Né à Strasbourg, Gustave Doré (1832-1883), en qui Zola saluait « le plus merveilleux improvisateur du crayon qui ait jamais existé », fait en ce moment l'objet d'une exposition, « Doré & Friends », au musée d'Art moderne et contemporain de la ville. Le Mamcs et la bibliothèque des musées peuvent s'enorgueillir de posséder de lui près de quatre cents œuvres : peintures, dessins, estampes, ouvrages illustrés. Parmi ceux-ci, sont montrés *les Travaux d'Hercule* (1847), *Désagrément d'un voyage d'agrément* (1851), *Histoire pittoresque, dramatique et caricaturale de la Sainte-Russie* (1854), *les Aventures du baron de Münchhausen* (1862), etc. Doré a inspiré beaucoup de monde, de Bofa à Blutch en passant par Willem et jusqu'au cinéma (du *King Kong* de 1933 à Terry Gilliam et Cocteau...).

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 25 MAI – 1, PLACE HANS-JEAN-ARP, 67000 STRASBOURG,
TÉL. : 03 88 23 31 31, <WWW.MUSEES.STRASBOURG.EU>.

BOUFFES DU NORD/ BROOK EXPLORATION DU CERVEAU

The Valley of Astonishment, spectacle en anglais surtitré en français, mis en scène à quatre mains par Peter Brook et Madeleine Estienne, a trait à l'exploration du cerveau chez des individus en qui la musique, la couleur, le goût, les images et la mémoire font vivre des expériences d'une telle intensité qu'ils passent en un éclair du paradis à l'enfer... Peter Brook, dans *l'Homme qui*, s'interrogeait déjà sur la psyché des malades neurologiques ; il dit à présent ceci : « Nous nous trouvons dans la sixième vallée du cerveau, celle de l'étonnement. » C'est joué par Katryn Hunter, Marcello Magni et Jared McNeill, avec deux musiciens qui sont Raphaël Chambouvet et Toshi Tsuchitori. Les lumières sont de Philippe Vialatte.

• JUSQU'AU 31 MAI, THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD – 37 B/S, BOULEVARD DE LA CHAPELLE, 75010 PARIS, TÉL. RÉ. : 01 46 07 34 50, <WWW.BOUFFESDUNORD.COM>.

DESIGN/ KAY BOJESEN DANOIS DE BELLE HUMEUR

C'est un grand nom du design danois.

Kay Bojesen (1886-1958), considéré comme « l'homme de l'art décoratif »

de son pays, qui est actuellement célébré à Paris avec une charmante collection intitulée « Le design en jeu », composée d'animaux, de voitures miniatures, de chevaux à bascule et de figurines en bois d'une exquise simplicité.



Kay Bojesen, « Oiseau ».

• C'EST JUSQU'AU 18 MAI,
AU 2^E ÉTAGE DE LA MAISON
DU DANEMARK
142, AV. DES CHAMPS-ÉLYSÉES,
75008 PARIS,
<WWW.MAISONDUDANEMARK.DK>.

THÉÂTRE/ NICOLAS BONNEAU MÉMOIRES DU TRAVAIL

Auteur, comédien et conteur, fils d'ouvriers, Nicolas Bonneau est parti à la rencontre de Gilbert Simoneau, soudeur à la retraite, et de sa femme Catherine, qui est dans la confection, mais aussi d'un tuilier, d'un délégué syndical... Cela donne *Sortie d'usine*, spectacle chaleureux et intelligent sur les rêves et les aspirations de la classe ouvrière, dont on ne nous rebat plus les oreilles que pour affirmer qu'elle a disparu. Pourtant, elle est bien là, quand bien même « on délocalise, on met à la retraite, on licencie, on privilégie le secteur tertiaire »... Anne Marcel a collaboré à l'écriture et signe la mise en scène. La scénographie est de Vanessa Jousseau, lumières de David Mastretta.

• JUSQU'AU 18 MAI, AU GRAND PARQUET, JARDINS D'ÉOLE,
35, RUE D'AUBERVILLIERS, 75018 PARIS,
TÉL. RENS. ET RÉ. : 01 40 05 01 50, <WWW.LEGRANDPARQUET.NET>

EXPOSITION

VINCENT VAN GOGH PEINT DANS LE MIROIR TENDU PAR ANTONIN ARTAUD

UNE QUARANTAINE DE TABLEAUX DE L'HOMME À L'OREILLE COUPÉE DOTÉ D'UNE "SENSIBILITÉ SUPÉRIEURE" CÔTOIENT, AU MUSÉE D'ORSAY, DES DESSINS, DES PHOTOS ET DES LETTRES DU POÈTE "FASCINANT ET HORS SÉRIE" (1).

Avec l'exposition «Van Gogh/Artaud – Le suicidé de la société», le musée d'Orsay frappe indéniablement un grand coup. C'est une idée simple et forte menée à bien qu'a eue Isabelle Cahn, conservateur en chef de l'établissement, en mettant en regard quelque quarante toiles de Vincent Van Gogh (1853-1890) et des dessins, des photos, des lettres, des extraits de films où a joué Antonin Artaud (1896-1948), poète tout entier homme-théâtre, en qui Philippe

Soupault vit à juste titre un être «fascinant et hors série». *Van Gogh le suicidé de la société*, c'est son dernier texte. Peu de jours avant l'ouverture de la rétrospective consacrée à Van Gogh au musée de l'Orangerie, le galeriste Pierre Loeb (1897-1964), fondateur de la galerie Pierre, rue Bonaparte, suggère à Artaud d'écrire sur le peintre, au moment où paraissent dans la presse des passages de la thèse de François-Joachim Beer, *Du démon de Van Gogh*, dans laquelle ce psychiatre entend démontrer la folie, dont il dresse point par point le tableau clinique.

C'est à la fin de janvier 1947, soit peu après sa conférence bouleversante au Vieux-Colombier devant un parterre d'écrivains (il ne put aller jusqu'au bout et quitta brusquement la scène), qu'Artaud, alors hébergé à Ivry dans la maison de santé du docteur Delmas, dictera à la jeune Paule Thévenin son texte d'une prose poétique foudroyante. Il s'est appuyé sur deux ouvrages illustrés en couleurs : *Vincent Van Gogh*, de Wilhem Uhde (1936), et *Van Gogh*, d'Anne-Marie Rosset (1941), afin de s'imprégner de l'œuvre du peintre. Il s'était aussi fait lire par Paule Thévenin les lettres de Vincent à son frère Théo. Le texte, rédigé sur un cahier d'écolier de façon fragmentaire avec des reprises, en partie improvisé, fut dicté précisément entre le 8 février et le 3 mars 1947. Il parut chez K éditeur à la fin de cette année-là.

«Un fou Van Gogh ?» interroge Artaud avant de poursuivre en ces termes : «Que celui qui a su un jour

regarder une face humaine regarde le portrait de Van Gogh par lui-même [...]. Peinte par Van Gogh extra-lucide, cette figure de boucher roux, qui nous inspecte et nous épie, qui nous scrute d'un œil torve aussi. Je ne connais pas un seul psychiatre qui saurait scruter un visage d'homme avec une force aussi écrasante et en disséquer comme au tranchoir l'irréfragable psychologie.»

Il a dû subir cinquante séances d'électrochocs

C'est qu'Artaud, totalisant neuf ans d'internement psychiatrique, sait de quoi il parle. Enfermé le 11 février 1943 à l'hôpital psychiatrique de Rodez, d'où il est tiré à grand peine par Paul Eluard et Robert Desnos, il a dû subir cinquante séances d'électrochocs, considérés à l'époque comme une innovation bénéfique dans le domaine des maladies mentales. Il en veut terriblement au docteur Ferdière qui lui a infligé cette torture. Il est clair qu'il reporte sur le docteur Gachet, qui fut l'hôte de Van Gogh, la haine que lui inspira Ferdière : «Je pense pourtant plus que jamais, écrit-il en effet, que c'est au docteur Gachet, d'Auvers-sur-Oise, que Van Gogh a dû, ce jour-là, le jour où il s'est suicidé à Auvers-sur-Oise, a dû, dis-je, de quitter la vie, – car Van Gogh était une de ces natures d'une lucidité supérieure qui leur permet, en toutes circonstances, de voir plus loin, infiniment et dangereusement plus loin que le réel immédiat et apparent des faits.»

On ne résiste pas au plaisir sombre de citer à nouveau cette écriture martelée au coin d'une évidence furieuse, par quoi Artaud se pense littéralement frère, double si l'on veut, de celui qu'il désigne comme «un convulsionnaire tranquille». «La peinture linéaire pure me rendait fou

(1) Jusqu'au 6 juillet, musée d'Orsay – 1, rue de la Légion-d'Honneur, 75007 Paris. Le catalogue (208 pages, 240 x 320 mm, relié, couverture toilée, cent illustrations, coédition musée d'Orsay/Skira) est en vente au prix de 39 euros.

(2) Antonin Artaud, *Van Gogh le suicidé de la société*, Gallimard, collection «L'imaginaire».



Antonin Artaud, «Paule aux ferrets ou Portrait de Paule Thévenin», 24 mai 1947, mine graphite et craie de couleur grasse sur papier, 64 x 52,5 cm, Paris, Centre Pompidou, Musée national d'Art Moderne / Centre de création industrielle, legs de M^{me} Paule Thévenin, 1994.

© CENTRE POMPIDOU, MNAM-CCI, DIST. RMN-GRAND PALAIS / PHILIPPE MIGEAT © ADAGP, PARIS 2014



Vincent van Gogh, «Entrée du jardin public à Arles», Arles, octobre 1888, huile sur toile, 72 x 90 cm, Washington, The Phillips Collection.

Cette écriture martelée au coin d'une évidence furieuse, par quoi Artaud se pense littéralement frère, double si l'on veut, de celui qu'il désigne comme "un convulsionnaire tranquille".

depuis longtemps, assène-t-il, lorsque j'ai rencontré Van Gogh qui peignait, non pas des lignes et des formes, mais des choses de la nature inerte comme en pleines convulsions [...]. Nul n'a jamais écrit ou peint, sculpté, modelé, construit, inventé, que pour sortir en fait de l'enfer. Et j'aime mieux, pour sortir de l'enfer, les natures de ce convulsionnaire tranquille que les

grouillantes compositions de Breughel le Vieux ou de Jérôme Bosch qui ne sont, en face de lui, que des artistes, là où Van Gogh n'est qu'un pauvre ignare appliqué à ne pas se tromper.»

L'idéal serait de visiter l'exposition livre en main ⁽²⁾, même si on peut le lire avant ou après. Quant aux toiles de Van Gogh, qui sont devenues des scies visuelles par

leur reproduction mécanique à l'infini dans l'édition et la carte postale, c'est prodigieux de les (re)découvrir en pleine pâte, comme en relief dans leur matérialité prégnante. Depuis le *Portrait de l'artiste* (Saint-Rémy-de-Provence, août-septembre 1889, huile sur toile, 57,79 x 44,5 cm, prêté par la National Gallery of Art de Washington) sur lequel, de trois-quarts, il semble nous fixer de ses yeux pers, jusqu'à cette *Paire de chaussures. Une chaussure retournée* (Paris, printemps 1887, huile sur toile, 37,5 x 41,5 cm, collection particulière), qui signifie tout du tragique de l'errance, intérieure aussi bien, en passant par sa *Route de campagne en Provence de nuit* (Saint-Rémy de Provence, mai 1890, huile sur toile, 90,6 x 72 cm) aux deux astres



© AMSTERDAM, VAN GOGH MUSEUM (FONDATION VINCENT VAN GOGH)

Vincent van Gogh «Portrait de l'artiste au chevalet», Paris, décembre 1887-février 1888, huile sur toile, 65,1 x 50 cm, Amsterdam, Van Gogh Museum (Fondation Vincent van Gogh).

... embués ceints d'une aura de pointillés, empruntée au Kröller-Müller Museum d'Otterlo aux Pays-Bas, c'est constamment de l'ordre d'une révélation à laquelle la parole fiévreuse d'Artaud, que l'on croit entendre, vous entraîne loin de la critique d'art, fût-elle brillante, pour vous initier avec ferveur au monde essentiel du dedans de l'être de Van Gogh, soudainement métamorphosé en son frère jumeau. Les jeudis, lors des nocturnes de 18 heures à 21 h 45, le comédien Jean-Luc Debattice, avec toute la véhémence requise, donne justement lecture du texte d'Artaud en différents points du parcours.

On dirait un vieux chaman aux lèvres serrées

Pour ce qui est d'Artaud lui-même, on a droit à de ses prodigieux dessins tourmentés, à des photographies le figurant (celle de Man Ray où, jeune, l'on jurerait un portrait imaginaire de Heathcliff dans *les Hauts de Hurlevent* d'Emily Brontë, et celles de Denise Colomb faites à Ivry, contemporaines de la composition du texte, sur lesquelles, le visage émacié, on dirait un vieux chaman aux lèvres serrées, le même en fait que l'on discerne sur sa *Projection du véritable corps* (mine graphite et craie de couleur grasse sur papier, 53,5 x 75 cm, Paris, Centre Pompidou). Des extraits de films aussi, entre autres du *Napoléon* d'Abel Gance, dans le rôle de Marat, écumant, revêtu d'une peau de fauve...

Reste en fin de compte que, devant des toiles au sujet prosaïque, comme *Deux Harengs saurs* (Arles, janvier 1889, 33 x 41 cm, collection particulière) ou *Crabe sur le dos* (Arles, janvier-février 1889, 38 x 46,8 cm, Van Gogh Museum d'Amsterdam), entre autres, que je choisis presque au hasard dans la montre générale de l'exposition, on vérifie l'exactitude quasi mathématique de l'expression admirable d'Artaud, lorsqu'il évoque «*la couleur roturière des choses*». Je ne résiste pas, en guise de conclusion, à recopier ce passage à destination du lecteur: «*Ce qui me frappe le plus dans Van Gogh, écrit Artaud, le plus peintre de tous les peintres et qui, sans aller plus loin que ce qu'on appelle et qui est la peinture, sans sortir du tube, du pinceau, du cadrage du motif et de la toile pour recourir à l'anecdote, au récit, au drame, à l'action imagée, à la beauté intrinsèque du sujet ou de l'objet, est arrivé à passionner la nature et les objets de telle sorte que tel fabuleux conte d'Edgar Poe, d'Herman Melville, de Nathanaël Hawthorne, de Gérard de Nerval, d'Achim Arnim ou d'Hoffmann, n'en dit pas plus long sur le plan psychologique et dramatique que ses toiles de quatre sous, ses toiles presque toutes, d'ailleurs, et comme par un fait*

“La couleur roturière des choses, mais si juste, si amoureuxment juste, qu'il n'y a pas de pierres précieuses qui puissent atteindre à sa rareté.”

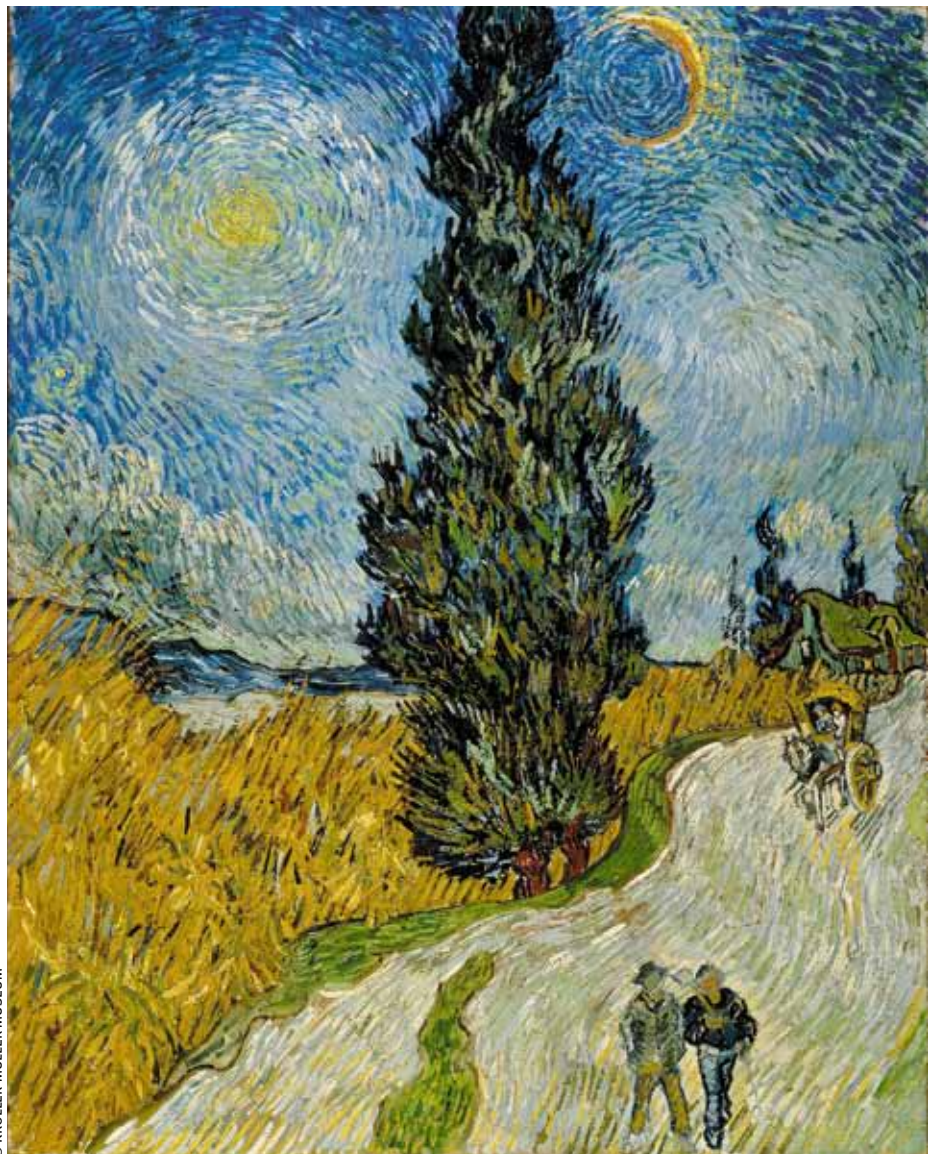
exprès de médiocre dimension [...]. Car c'est bien cela tout Van Gogh, l'unique scrupule de la touche sourdement et pathétiquement appliquée. La couleur roturière des choses, mais si juste, si amoureuxment juste qu'il n'y a pas de pierres précieuses qui puissent atteindre à sa rareté.»

Jean-Pierre LÉONARDINI



Man Ray (1890-1976), «Antonin Artaud», 1926, épreuve gélatino-argentique contrecollée sur papier, 13,1 x 7,5 cm, Paris, Centre Pompidou, Musée national d'Art Moderne / Centre de création industrielle.

© CENTRE POMPIDOU, MNAM-CCI, DIST. RMN-GRAND PALAIS / JACQUES FAUJOUR
© MAN RAY TRUST / ADAGP, PARIS 2014, © ADAGP, PARIS 2014



Vincent van Gogh, «Route de campagne en Provence de nuit», Saint-Rémy-de-Provence, mai 1890, huile sur toile, 90,6 x 72 cm, Otterlo, collection Kröller-Müller Museum.

© KRÖLLER-MÜLLER MUSEUM

Œuvres pour orchestre et chœurs

André HOFMANN

Décidément, la musique de Rachmaninov, par son romantisme et son lyrisme dans la lignée de son prédécesseur et maître à penser Tchaïkovski, s'impose chaque jour davantage. Ici, il s'agit d'un album de cinq CD offrant une véritable anthologie des œuvres pour orchestre et pour chœur. On y trouve donc les *Trois Symphonies* et les *Danses symphoniques*, ainsi que *L'Île des morts*, poème symphonique inspiré de la peinture célèbre de Böcklin. Mais aussi trois splendides œuvres associant l'orchestre à la voix : le plus connu est le poème symphonique *Les Cloches*, pour orchestre, chœur et solistes, basé sur un poème d'Edgar Allan Poe traduit par le poète symboliste Constantin Balmont en 1913. Œuvre visionnaire et mystérieuse, animée d'un souffle constant. Moins entendue est la fraîche cantate de jeunesse *Printemps*, pour baryton, chœur mixte et orchestre, sur une œuvre du poète Nikolaï Nekrassov (1902) célébrant la campagne. Et plus étonnants encore sont ces *Trois Chants russes* pour grand orchestre symphonique et chœur (1926), vigoureusement rythmés, rendant hommage à la Russie que Rachmaninov avait quittée et qu'il conservait toujours dans son cœur. Le chœur Yurlov et le chœur du Théâtre Bolchoï sont placés sous la direction d'Evgueny Svetlanov et de Dmitri Kitayenko.

• RACHMANINOV, "WORKS FOR ORCHESTRA AND CHOIR", EVGUENY SVETLANOV, CINQ CD MELODIYA, 2014, ENV. 36 EUROS.

MARISS JANSONS

Berlioz et Varese

Le chef Mariss Jansons est l'une des figures clés du moment. Ses enregistrements des symphonies de Mahler font date, de même que ceux des symphonies de Chostakovitch. Il est actuellement le chef titulaire de l'excellent Orchestre de la Radio bavaroise dont le maître d'œuvre fut jadis l'inoubliable Eugen Jochum. Aussi, c'est un plaisir que de le voir s'intéresser à Berlioz, dont le génie de l'orchestration inspirera plusieurs générations de compositeurs, jusqu'en Russie. Au programme, la célebrissime *Symphonie fantastique*, poème en cinq séquences, théâtre de splendides images sonores et de déferlements orchestraux : *Rêveries-Passions – Un bal. Valse – Scène aux champs – Marche au supplice – Songe d'une nuit du Sabbat*. Et certainement en clin d'œil, Mariss Jansons a décidé de confronter Berlioz à Varese, dont il dirige ici *Ionisation*. Une courte pièce composée entre 1929 et 1931 et créée au Carnegie Hall de New York en 1933, faisant à l'époque figure de manifeste pour la musique novatrice, puisqu'elle s'adressait à treize percussionnistes manipulant trente-sept instruments, dont deux sirènes et un piano joué comme instrument à percussion. Un jeu sur la polyphonie rythmique et non plus la mélodie, qui fait entendre des combinaisons sonores tout à fait inhabituelles, ouvrant des espaces infinis. L'occasion de démontrer la flexibilité de l'orchestre bavarois !

• BERLIOZ, "SYMPHONIE FANTASTIQUE", VARESE, "IONISATION", MARISS JANSONS, UN CD BR KLASSIK, 2014, ENV. 15 EUROS.

Domaine Saint-Julien

Le rôle, cépage blanc d'origine turque, aime les climats chauds et les sols secs et pauvres. Il se plaît donc dans le Midi, notamment dans le Var, mais aussi en Corse ou sur les hauteurs de Nice. Il produit des vins blancs gras, très aromatiques, aux notes de pamplemousse, de fenouil, de fleurs blanches, qui s'harmonisent bien avec tous les ingrédients de la cuisine provençale.

Le Domaine Saint-Julien exploite une trentaine d'hectares de vignes, entre Aix et Toulon, sur les communes de La Celle et de Tourves, au flanc d'un piton rocheux. Reprise et rénovée en 1989 par Maurice Garassin, puis par ses enfants, cette propriété vise l'excellence grâce à un savoir-faire traditionnel allié à des équipements modernes, dont un pressoir spécialement conçu pour élaborer les meilleurs rosés.

Le domaine propose une gamme de vins en blanc, rose et rouge, et à deux niveaux qualitatifs. Classique d'abord et d'exception ensuite, tous deux parfaitement recommandables. Ce sont les blancs que je préfère, l'assemblage et l'élevage faisant la différence.

- L'Aoc Coteau varois blanc 2013 (7,30 euros), composé à 55 % de rolle et à 45 % de grenache blanc, élevé en cuve, aux arômes de fleurs sauvages et de fruits exotiques, accompagnera bien mieux qu'un rouge une salade niçoise ou des petits farcis.

- Le Château Saint-Julien cuvée exception 2013 (10,80 euros), à dominante rolle 95 %, est quant à lui vinifié en barrique. Sa bouche ample et soyeuse, sa finale saline valoriseront superbement des rougets aux herbes, des poissons marinés ou grillés, ou des pâtes aux fruits de mer.

A découvrir aux prochaines vacances.

Georges SULIAC

CAEN

Le Musée de Normandie (Château de Caen, <www.musee-de-normandie.eu>) proposera, du 28 juin au 11 novembre, sous le titre « Equitations », une exposition dans laquelle, à travers l'art, le spectacle et le sport, du XVI^e au XX^e siècle, seront illustrés, tout à la gloire du cheval, les éléments de distinction propres à l'élégance, à l'apparat des équipages et à la qualité des montures.

DIJON

La vingt-cinquième édition du festival Théâtre en mai aura lieu du 23 mai au 1^{er} juin, sur l'initiative du Théâtre Dijon Bourgogne (Centre dramatique national, tél. rés. : 03 80 30 12 12), avec pas moins de dix-neuf spectacles à l'affiche. Le parrain de la manifestation est cette année Pierre Debauche, que Benoît Lambert, directeur du Tdb, définit chaleureusement comme « un maître libérateur ».

BRASSENS

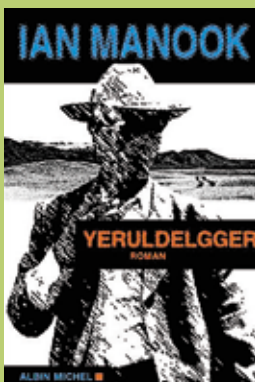
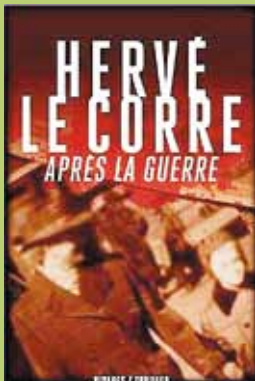
Jusqu'au 15 juin, au Studio-Théâtre de la Comédie-Française (galerie du Carrousel du Louvre, place de la Pyramide inversée – 99, rue de Rivoli, 75001 Paris, tél. loc. : 01 44 58 98 58), est présenté le spectacle « Cabaret Georges Brassens », direction artistique de Thierry Hancisse, avec Sylvia Bergé, Eric Genovese, Julie Sicard, Serge Bagdassarian, Hervé Pierre, Jérémy Lopez et les musiciens Benoît Urbain (piano, accordéon), Olivier Moret (contrebasse) et Paul Abirached (guitare).

• DOMAINE SAINT-JULIEN, 83170 LA CELLE, TÉL. : 04 94 59 26 10.

QUAIS DU POLAR

Dix ans, une expérience unique

J'ÉCRIS CETTE CHRONIQUE ALORS QUE JE VIENS À PEINE DE REVENIR DE LYON OÙ SE TENAIT, DU VENDREDI 4 AU DIMANCHE 6 AVRIL, LA DIXIÈME ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL QUAIS DU POLAR.



Le dixième anniversaire de Quais du polar fut grandiose, et l'on a du mal à se remettre des moments de folie vécus durant ces trois jours, qui se traduisent surtout sous la forme d'émotions fortes provoquées par le contenu d'une table ronde ou d'une rencontre avec un romancier. Quelques chiffres : quatre-vingts auteurs venus de divers pays, avec des stars bien connues comme James Ellroy, Camilla Läckberg, Deon Meyer, Victor del Arbol, Didier Daeninckx, R. J. Ellory, Caryl Frey, etc., une centaine de journalistes et d'éditeurs français et étrangers, plus de soixante animations et rencontres dans la ville (cinémas, musées et autres lieux insolites) auxquelles s'ajoutent cinquante tables rondes dans les salles de la mairie ou du palais du Commerce. A signaler la rencontre avec James Ellroy, qui a réuni plus de huit cents personnes. Une autre passionnante table ronde rassemblait plusieurs traducteurs qui figurent parmi les meilleurs. Ecouter des débats originaux, intelligents, de haute tenue, qui apportent en plus des connaissances nouvelles, c'est une chose formidable, et l'on y prend plaisir. C'est sans aucun doute une des raisons qui expliquent la progression du nombre de visiteurs. L'an passé, sur quatre jours, soixante mille visiteurs avaient été comptabilisés. En 2014, ils furent soixante-cinq mille, et sur une durée de trois jours seulement. A telle enseigne que, le samedi après-midi tout comme le dimanche, il a fallu fermer les portes un certain temps pour raisons de sécurité.

Une autre chose assez nouvelle m'a frappée : ce sont ces personnes venues à la découverte d'un correspondant avec qui ils échangeaient déjà des impressions de lecture par Internet et un de ses réseaux sociaux. Les bloggeurs qui appartiennent à un réseau se donnent rendez-vous sur le salon, où ils peuvent bavarder à propos de leurs lectures, échanger des avis, rendre visite au romancier préféré. C'est ainsi que, dans l'enceinte du festival, on voit désormais des groupes de copains qui ne se quittent plus. Ils vont déjeuner ensemble de sandwiches car, malgré des budgets toujours aussi serrés, on achète des polars. Cette année, le chiffre des ventes atteint vingt-cinq mille ouvrages. Je n'en suis pas étonné, car le lectorat de polars – au sein duquel les femmes représentent plus de 70 % – est composé en général de personnes possédant une culture polardesque de bon niveau et que la curiosité pousse à acheter de nouveaux romans. Une des organisatrices s'interrogeait sur la validité de son action : « Toute cette dépense d'énergie durant une

année pour seulement ces trois jours de fête du polar, est-ce bien raisonnable ? » Je m'étais déjà posé la question. C'est un peu la même que certains avancent lorsqu'ils opposent les dépenses consacrées au livre et à la culture à d'autres urgences sociales. Doit-on sacrifier la culture ? Bien évidemment, non ! Et le fait que le maire de Lyon et son conseil municipal ont fait le choix de financer ce salon du polar l'a conduit à devenir le plus grand d'Europe, avec un contenu de qualité. D'année en année, il a contribué à faire connaître des auteurs nouveaux et à éduquer un lectorat fidèle venu de toute la France. Je songeais à la transformation provoquée par ces dix années de persistance littéraire en voyant une dame du troisième âge, que l'on aurait plutôt classée comme une lectrice d'Agatha Christie, réclamer le dernier roman de l'étasunien Craig Johnson, tout en précisant à mon intention : « J'ai déjà lu les deux premiers. » Les enquêtes de Walt Longmire plaisaient visiblement davantage à cette personne que les exploits d'Hercule Poirot. Je soumets cet exemple à votre réflexion pour conclure sur l'importance de l'existence d'un salon du polar, tant je trouve que celui-ci fut plein d'enseignements qui mériteraient que l'on en tienne compte ailleurs, partout où l'on s'active pour défendre le livre ou pour combattre l'illettrisme. J'ai gardé pour la fin l'attribution des deux prix, aussi vieux que le festival. D'abord, le Prix Le Point du polar européen, annoncé avec verve par Jean-Louis Debré, président du jury et lui-même auteur de polars. Ce prix a été attribué, à la satisfaction générale, à Hervé Le Corre pour son roman *Après la guerre*. Il s'agit là d'un chef-d'œuvre, tant par son sujet et sa construction que par son écriture. Le Corre est un des meilleurs stylistes français, dont les deux précédents livres avaient eux aussi été primés. J'en rendrai compte le mois prochain. Il m'appartenait de remettre le prix des lecteurs Quais du polar/20 Minutes. La cérémonie rassemblait tous les lauréats précédents qui, pour l'occasion, avaient écrit chacun une nouvelle pour un recueil célébrant cet anniversaire et fêtant le dixième lauréat, Ian Manook, et son livre *Yeruldelgger*, dont j'ai dit tout le bien qu'il fallait en penser, le mois dernier, dans cette rubrique. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- HERVÉ LE CORRE, *APRÈS LA GUERRE*, RIVAGES THRILLER, 524 P., 19,90 €.
- IAN MANOOK, *YERULDELGGER*, ALBIN MICHEL, 542 P., 22 €.
- COLLECTIF, *BRÈVES DE NOIR*, POINTS SEUIL, 179 P., 6,30 €.

HÉDONISME

Le bonheur et/ou la bière

LORSQUE LA CULTURE VÉCUE COMME UN ART DE VIVRE DEVIENT UNE NÉCESSITÉ.



Philippe Delerm a construit sa carrière littéraire sur un malentendu. Depuis *La Première Gorgée de bière*, il passe pour un romancier hédoniste. Une réputation usurpée. Il ne goûte pas plus le bonheur que la bière. Et surtout, Delerm est un écrivain, mais pas un romancier; il suffit de lire *Elle marchait sur un fil*: Marie, divorcée, met entre parenthèses sa brillante carrière d'attachée de presse pour aider une jeune troupe de théâtre à réaliser son projet, une pièce intitulée *Le Fil*. La culture qui était jusque-là un art de vivre devient pour elle une nécessité. Cette aventure ravive en elle le regret que son propre fils ait renoncé à une carrière théâtrale pour celle, plus rassurante, d'architecte d'intérieur. Grâce au théâtre, Marie renoue avec le fil de sa vie qui finira par se briser. Delerm écrit toujours de très jolies choses sur la transmission, sur la résignation, sur l'acceptation: «*Marie n'avait cessé de rencontrer tout au long de sa vie des hommes et des femmes qui voulaient laisser une trace, des écrivains. Mais aucun de ceux qu'elle avait défendus ne laisserait vraiment une trace, elle en était persuadée. Il fallait arrêter le temps quand on pouvait, dans l'éblouissement d'un soir.*» Il parle de tout et en parle bien. Moins bien de ses personnages, qui sont des prétextes à son propos. Marie marche sur un fil, mais on voit trop le filet tendu sous ses pieds par l'écrivain: on ne croit pas vraiment à sa chute, aussi tragique soit-elle. **Mazarine Pingéot s'est lancée** dans une nouvelle aventure littéraire: une adaptation à la française du *Journal de Bridget Jones*, avec une légère nuance toutefois: l'héroïne, Joséphine, préfère feuilleter du Spinoza plutôt que des magazines féminins. Séparée de son mari comme toute parisienne qui se respecte, elle élève seule ses deux enfants. Lorsque son ex-mari vient les récupérer pour le week-end, elle peut déprimer en toute quiétude. Enseignante en faculté, elle écrit des romans pour la jeunesse et doit affronter courageusement un lave-vaisselle qui entre en résistance. On a beau enseigner que *L'Existentialisme est un humanisme*, un découvert en banque reste un problème insoluble dans nos existences. Elle attend le grand amour, ou au moins un nouvel amour. La disette sexuelle l'a rendue aussi philosophe. Mazarine Pingéot s'essaie donc à la comédie, avec une certaine réussite. *Les Invasions quotidiennes*, c'est un discours de la méthode pour répondre intelligemment à un texto sans dévoiler ses sentiments. Une critique de l'amour pur. Une défaite de la pensée pour que le corps exulte enfin: «*Le désir est là,*

écrit la narratrice après sa rencontre avec son prince charmant, *puissant et meurtrier, dans cette chambre d'hôtel, avec un homme dont je ne sais encore si j'apprécie l'esprit, les qualités humaines, mais que mon corps a reconnu. Il est là qui me réveille d'une trop longue léthargie, à l'intérieur de laquelle un lave-vaisselle prend l'importance d'une tragédie, [...] il est là qui me redonne une forme féminine, non plus mère, non plus fille, mais femme.*» Avec *Les Invasions*, Mazarine Pingéot n'est plus la fille de Mitterrand mais une femme écrivain.

Méandre, d'Yves Hughes, est un curieux roman sur un curieux personnage. Son héros souffre d'un trouble autistique nommé Asperger. Il est aussi insensible qu'intelligent. Un visage pour lui n'a aucune expression: c'est une addition de détails. Il s'appelle Mortimer. Orphelin, il gère sa vie: il aime nager dans un des méandres d'une rivière, boit des grands crus de la cave paternelle et met son intelligence au service d'une multinationale. Le week-end, il part dans la maison familiale en Normandie où deux couples s'occupent de lui depuis qu'il est enfant. Il se découvre un jour une passion pour le badminton et reste fasciné par la course d'un volant. Il décide d'en fabriquer et élève des oies qu'il tue avec méthode pour récupérer les plumes. *Méandre* est le journal intime de Mortimer, qui se contente de relater les faits, leur enchaînement, sans jamais entrer dans une analyse de la causalité. Les faits sont là, abrupts. Les hommes sont considérés comme de simples corps en mouvement: «*L'essence de l'homme*, écrit-il, *c'est aussi son corps, peut-être son corps avant tout. Je suis enclin à considérer l'esprit lui-même comme une création du corps.*» Mortimer vit dans un monde protégé, sans morale, sans amour, sans échelle de valeurs. Méandre comme le cours sinueux d'un fleuve, mais aussi comme un raisonnement tortueux qui va pousser un homme à commettre l'irréparable. Dans les romans, les hommes tuent souvent par amour ou par cupidité. Dans *Méandre*, Mortimer tuera pour ne pas blesser. Par souci de vérité. C'est monstrueux mais fascinant. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- PHILIPPE DELERM, *ELLE MARCHAIT SUR UN FIL*, EDITIONS DU SEUIL, 211 P., 17 €.
- MAZARINE PINGÉOT, *LES INVASIONS QUOTIDIENNES*, JULLIARD, 238 P., 19 €.
- YVES HUGHES, *MÉANDRE*, STOCK, 265 P., 19 €.

EXTRÊME DROITE

Vraies croyances, idées fausses : dangereuse équation

L'ÉNORME PROBLÈME QUE POSENT LES IDÉES FAUSSES, C'EST ÉVIDEMMENT... QU'ELLES SONT FAUSSES ; ET QUE, PARADOXALEMENT, ELLES ONT LA VIE DURE. IL ARRIVE MÊME QU'ELLES EMPORSENT L'ADHÉSION DE FOULES ET FASSENT VACILLER LA RAISON, INAUGURANT ALORS DES TEMPS À HAUTS RISQUES. D'OÙ L'IMPÉRIEUX – MÊME SI FASTIDIEUX – DEVOIR DE LEUR PORTER CONTRADICTION.

Après *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté* qui clouait au pilori le sens commun et l'esprit de comptoir présidant à la stigmatisation des faux chômeurs, Sdf professionnels et autres spécialistes supposés de l'arnaque à la protection sociale, les éditions de l'Atelier réitèrent avec bonheur en publiant *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*. Il s'agit à proprement parler d'une petite arme de destruction massive des clichés qui ont malheureusement alimenté le débat public et les urnes, portant le Front national à la tête de plusieurs villes. Le pari engagé est

d'autant plus nécessaire que les idées de l'extrême droite ne circulent plus seulement dans les meetings électoraux et les isolements. Elles se propagent dans les villes, les villages, les campus, les lycées, les quartiers, sur les lieux de travail, dans les territoires urbains et ruraux, jusqu'à occuper les conversations quotidiennes et se banaliser. Le résultat des élections municipales a illustré ce que cette banalisation doit à la confusion politique née d'alternances décevantes, à la souffrance induite par la précarité sociale, la peur du déclassement et de la mise en concurrence de chacun avec tous.

Ce climat d'inquiétude générale nourrit évidemment des réflexes de rejet de l'autre et, peu à peu, l'idée s'impose que, face à l'adversité, mieux vaudrait d'abord s'occuper de soi et des siens, et ensuite, ensuite seulement, des autres, qu'ils soient européens, étrangers, intérimaires ou d'une pilosité suspecte...

Même si l'on ne peut que le regretter, force est de constater que la stratégie dite de « dédramatisation » de Marine Le Pen a marqué des points. D'abord en se présentant comme « sans histoire », liquidant ainsi le passif politique honteux de la collaboration et de l'Algérie ; ensuite en renonçant – sans pourtant jamais les condamner – aux provocations verbales racistes et antisémites dont son père avait fait une stratégie médiatique. Enfin, en épousant verbalement la « cause du peuple » et de ses souffrances sociales. Ce revirement trouve un écho, puisque l'on établit une corrélation réelle entre taux de chômage et vote FN. Pour autant, il a ses limites. Le baromètre d'image du Front national 2014 réalisé par Tns-Sofres pour *Le Monde*, France Info et Canal + en janvier-février indique ainsi qu'un sondé sur deux estime que le FN « représente un danger pour la démocratie en France ». De même, la sortie de l'euro et la « priorité nationale », deux thèmes forts de cette formation, sont rejetés massivement. Qu'est-ce qui, alors, fait « adhésion » au vote FN ? Ce qu'il est convenu d'appeler « les idées », plus que le programme. Plus évanescences, moins formalisées, ces « idées » tournent autour du rejet, du racisme, de la détestation et de la peur. Ainsi, depuis l'intronisation de Marine Le Pen aux destinées du FN, ce taux d'ad-

Pour aller vite

La première partie, consacrée aux étrangers, passe en revue les thématiques liées au travail, à la mondialisation, aux accords internationaux et au rôle de l'Europe ; la deuxième se penche sur l'exercice de la démocratie, les libertés, les droits civiques et leur supposé pendant, les « devoirs » ; la troisième est consacrée à ce qui tourne autour de l'identité nationale, avec ses dimensions historiques et culturelles, dont religieuses ; enfin, la dernière cible les fausses solutions, les « yaka » du sens commun de l'extrême droite.

Pierre-Yves Bulteau, *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*, les Editions de l'Atelier, 164 pages, 5 euros.



hésion est passé de 22 % à 31 % l'année suivante et à 32 % en 2013. Relevant largement d'un attachement fantasmé à la tradition, aux « bons vieux jours anciens », ces fameuses « idées » sont d'autant plus difficiles à cerner et à déraciner.

Appeler un chat un chat et une idée fausse un mensonge

Il faut donc saluer d'autant plus la sortie de l'ouvrage rédigé par Pierre-Yves Bulteau, ouvrage qui s'attache avec méthode à déconstruire le discours explicite de l'extrême droite et ses implicites. Reprenant une à une les idées qui ont fait et font toujours le miel de l'extrême droite, voire d'une droite extrémisée, il en démonte la mécanique en assumant un parti pris militant qui tient d'abord au fait d'appeler un chat un chat et une idée fausse un mensonge. On est loin des approches obliques consistant à admettre que telle organisation « *poserait de bonnes*

questions » ou encore qu'il s'agirait d'une « *erreur de colère* ». Pour le journaliste Pierre-Yves Bulteau et les différentes organisations qui ont contribué à la réalisation de l'ouvrage, mensonges il y a, mensonges qui appellent que la vérité soit rétablie. Car, ainsi que le précisent dans leur préface Gérard Aschieri, Frédéric Bodin, Agnès Naton et Pierre Tartakowsky ⁽¹⁾, « *les idées fausses propagées par l'extrême droite véhiculent un potentiel de haine qui remet en cause le fondement de notre démocratie: le droit de chacun à vivre dans la liberté, l'égalité et la fraternité* », pour en conclure que « *Déconstruire les arguments de l'extrême droite, c'est ouvrir un horizon d'engagement.* » Un travail relevant d'une responsabilité démocratique qui ne saurait être spécifiquement syndicale. D'où l'intérêt de cette coproduction entre organisations syndicales et mouvements associatifs: « *La propagande de l'extrême droite, souligne la préface, vise les droits de l'homme comme les valeurs du monde du travail et du monde associatif.* » Et de développer cette affirmation en décortiquant le fonctionnement idéologique qui

Ainsi, et sans en avoir l'air, une « préférence » se révèle une machine à diviser à l'infini en même temps qu'elle permet de faire l'économie d'un débat et d'une réflexion sur la répartition des richesses produites. Elle lui substitue assez facilement des obsessions identitaires, des réflexes d'agressés par la différence : celle des Roms, des juifs, des musulmans, des jeunes...

(1) Respectivement, directeur de l'Institut de recherche de la FSU, responsable syndical de Solidaires, membre du BC de la Cgt et président de la Ligue des droits de l'Homme.

... s'opère autour des négations de la notion centrale d'égalité. Rarement à visage découvert; ainsi, la notion de préférence nationale, destinée à séduire les travailleurs et l'ensemble des citoyens français, cautionne l'idée d'une inégalité foncière des êtres humains. Au-delà, cela arme une machine de guerre contre l'égalité entre Français eux-mêmes, puisque, fondamentalement, cette égalité est conditionnée par les marges de manœuvre laissées par la crise, qu'elle soit de l'emploi, économique ou financière. Dans cette optique, l'égalité n'est une valeur qu'en tant qu'elle est «supportable» économiquement. Au gré des difficultés, elle devient un privilège dont sont exclus les moins méritants, qui sont souvent par un curieux hasard les plus faibles.

La solidarité doit l'emporter sur le chacun pour soi

Ainsi, et sans en avoir l'air, une «*préférence*» se révèle une machine à diviser à l'infini en même temps qu'elle permet de faire l'économie d'un débat et d'une réflexion sur la répartition des richesses produites. Elle lui substitue assez facilement des obsessions identitaires, des réflexes d'agressés par la différence : celle des Roms, des juifs, des musulmans, des jeunes...

Parce qu'ils sont des acteurs démocratiques, les syndicats et les associations ont un devoir de vérité et de solidarité : leur histoire est marquée par leurs mobilisations contre la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'antisémitisme, les attaques contre les musulmans, contre toutes les tentatives haineuses de division des salarié(e)s, des citoyennes et des citoyens.

Aujourd'hui, face aux défis de grande ampleur qu'affrontent le monde du travail et plus largement nos sociétés, il s'agit de réinventer des politiques économiques et sociales qui sortent du cercle régressif de l'austérité, d'éradiquer la misère en faisant progresser l'emploi, de construire des coopérations mutuellement avantageuses avec d'autres continents, d'imposer des normes sociales dans les accords internationaux, de contribuer à une transition écologique pour l'humanité. Ces défis ne pourront être relevés qu'à une condition : que la solidarité l'emporte sur le chacun pour soi et le chacun chez soi. Ce pour quoi ce livre a été écrit, ce pour quoi il mérite d'être lu et donné à lire. ◀

Louis SALLAY



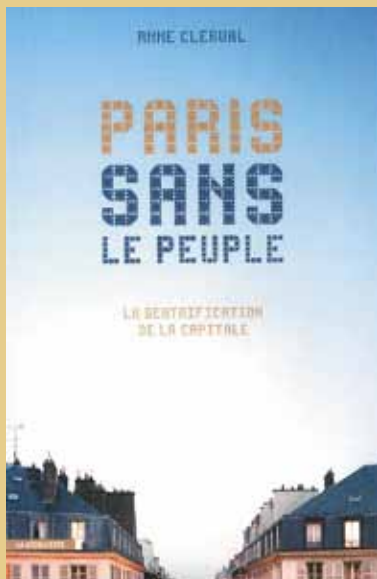
Vote FN : de la contestation à l'adhésion

UNE ÉTUDE DU CABINET DE CONSEIL EN STRATÉGIE DE COMMUNICATION TADDEO MET EN LUMIÈRE LE RÔLE DU CHÔMAGE DANS L'ABSTENTION ET DANS LE VOTE FN.

Selon l'étude, qui a procédé à des croisements de données entre résultats des votes et taux de chômage, rien n'indique une corrélation forte entre chômage (que ce soit en niveau ou en évolution) et abstention aux municipales sur la période entre 2008 et 2014, au contraire. Là où le taux de chômage était inférieur à 8 % au troisième trimestre 2013 (dernier chiffre connu), le taux d'abstention moyen au premier tour des municipales 2014 a été de 42 %. Dans les communes où il se situait entre 8 et 9,9 %, l'abstention a culminé à 43,7 %, tandis qu'elle a été moindre, à 40,9 %, dans les villes où le chômage dépassait 14 %. Et «*les villes où le chômage a progressé ne sont pas devenues plus abstentionnistes*», selon l'étude. En revanche, l'étude met en évidence un lien très net entre le niveau de chômage et celui du FN : moins le premier est élevé, moins le second est important ; plus le premier est fort, plus le second l'est également. Aux dernières municipales, dans les villes de plus de dix mille habitants où le taux de chômage était inférieur à 8 % et où des listes FN étaient présentes, celles-ci ont obtenu en moyenne 13,5 % des voix. Dans celles où le chômage se situait entre 10 % et 12 %, le score moyen du FN fut de 16,8 %. Là où le chômage dépassait les 14 %, le FN a recueilli en moyenne 22,6 % des suffrages exprimés.

La corrélation entre chômage et vote FN se vérifie également si l'on compare les données dans le temps. Là où le chômage a augmenté de moins de trois points entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2013, le FN a obtenu en moyenne 14,9 % des suffrages aux dernières élections municipales. Là où le chômage a progressé de plus de cinq points, le FN a fait des scores nettement plus élevés : 20,4 % en moyenne. L'économiste et sociologue américain Albert Hirschman expliquait que le mécontentement nourrit généralement deux attitudes : le retrait («*exit*») ou la contestation («*voice*»). L'étude réalisée par Taddeo atteste d'une autre réalité, souligne Julien Vaulpré, son directeur général : «*A partir du moment où, dans les communes où le chômage est élevé ou a fortement progressé, on n'observe pas de poussée abstentionniste alors que le vote FN, lui, progresse, la question se pose d'un transfert d'électeurs potentiellement abstentionnistes vers le FN, et donc d'un vote FN qui dans une certaine mesure limite l'abstention.*» Une hypothèse qui pousse à considérer que le vote FN n'est plus, aujourd'hui, assimilable à la simple expression d'un mécontentement, à l'instar de l'abstention, mais bel et bien un vote d'adhésion. L.S. ▶

CAPITALE PAS SI GENTRY QUE ÇA...



Où est passé le peuple parisien ? Quelle place la ville de Paris accorde-t-elle aujourd'hui aux classes populaires ? Depuis plusieurs décennies, la capitale connaît un processus de *gentrification*, un embourgeoisement spécifique des quartiers populaires qui passe par la transformation matérielle de la ville (réhabilitation de l'habitat, renouvellement des commerces, embellissement de l'espace public). Que se passe-t-il vraiment, et qu'y a-t-il en jeu dans ces transformations à la fois urbaines et sociales ? Voilà qui est le plus souvent laissé dans le flou et masqué derrière une sorte d'évidence, comme si cela

faisait partie de l'évolution « naturelle » des villes. Ce livre vient éclairer ce processus et permet d'approfondir la connaissance de Paris et de son évolution récente. A partir d'un travail de recherche et d'une enquête de terrain menée pendant quatre ans dans plusieurs quartiers parisiens, Anne Clerval montre que cette transformation est autre chose qu'une simple amélioration du bâti, de l'espace public ou des commerces, et révèle à qui elle profite et qui elle dépossède. Elle propose en particulier une approche circonstanciée des politiques menées par la gauche depuis 2001 et de leurs effets. Un livre essentiel pour permettre aux lecteurs, parisiens ou non, de s'appropriier les enjeux sociaux et politiques de l'évolution de la ville.

PARIS SANS LE PEUPLE, Anne Clerval, LA DÉCOUVERTE, 24 EUROS.

ORGANISATION LE MANAGEMENT À L'ÉPREUVE DU TRAVAIL

Les violences au et du travail touchent managés et managers. La médiatisation des vagues de suicides dans de grandes entreprises françaises a érigé le management en principal coupable et responsable de la dégradation de la santé des salariés au travail. Dans sa forme la plus aboutie, il est incarné par les managers harceleurs qui recherchent le stress et la terreur pour mieux atteindre les objectifs. Cette thèse se trouve renforcée par les études et les recherches dénonçant l'évaluation des performances, les méthodes de gestion des ressources humaines individualisées comme autant de pratiques inductrices de violence au travail. Cependant, d'autres recherches à contre-courant réorientent le problème : de nombreux cas d'entreprise montrent que la violence prospère lorsque le management est absent ou « empêché ». Le rôle du management est donc ambivalent, à la fois potentiellement producteur et aussi préventeur, régulateur des violences. Ce livre s'adresse ainsi à tous ceux qui souhaitent approfondir, voire modifier le rôle du management dans les situations de violence : salariés, agents (fonctionnaires), étudiants en management, managers-encadrants, dirigeants d'entreprises et professionnels de la fonction RH. Il propose un regard différent sur les violences au travail et des pistes innovantes pour les prévenir et les réguler. L'ouvrage invite également à construire un projet éducatif qui prenne en compte la dimension critique dans l'enseignement du management.

VIOLENCES AU TRAVAIL – L'ORGANISATION EN DÉBAT, Caroline Citas, ÉDITIONS EMS, 9,90 EUROS.

EUROPE AMOURS DÉÇUS

Est-il encore temps de réconcilier les Européens et l'Europe ? Bernard Guetta y croit, il veut y croire. Un refus qui s'enracine dans la conviction que, aussi pitoyable que soit l'état de l'Union, ses peuples auraient tout à perdre à confondre une ambition historique et ses déboires, à se détourner de leur unité parce qu'elle est semée d'embûches. C'est donc un plaidoyer cartes sur table qu'il livre en défendant l'ambition européenne. Il y travaille en analyste des rapports de forces internationaux et surtout en témoin d'un certain nombre de ruptures historiques jugées impossibles. S'appuyant sur ces moments, des révolutions arabes à l'effondrement soviétique en passant par Solidarité, il dresse le portrait d'un *Homo europeus* à naître et toujours confronté aux difficultés et aux aléas d'un projet d'unité politique.

INTIME CONVICTION, Bernard Guetta, SEUIL, 17 EUROS.

EUROPE DANS LES COULOIRS...

Député européen, un sport de combat ? Dans ce livre, à travers des cas concrets vécus au quotidien, José Bové livre la réalité des couloirs de Bruxelles : batailler pour l'indépendance des agences de contrôle infiltrées par les multinationales, révéler un complot de l'industrie du tabac contre la directive sanitaire en préparation, défendre les paysans face à la politique agricole commune instrumentalisée par les firmes agroalimentaires et agrochimiques, fédérer la lutte contre l'exploitation des gaz de schiste en Europe, dénoncer les accords de libre-échange... Le livre braque aussi le projecteur sur les connivences dont bénéficient, au plus haut niveau de l'organisme administratif, les lobbyistes de l'industrie : nichés aux postes clés des directions générales de la Commission, nombre de fonctionnaires européens sont là pour influencer les députés et les convaincre de satisfaire les exigences des multinationales. En s'appuyant sur des exemples précis et documentés, José Bové décrypte les mécanismes de prise de décision, les bras de fer avec la Commission européenne, les logiques des Etats. Le constat qu'il dresse s'accompagne de propositions pour changer les règles du jeu, pour édifier une Europe fédérale et plus démocratique capable de résoudre les crises qui ravivent les replis nationalistes et les tentations autoritaires.

HOLD-UP À BRUXELLES, José Bové, préface de Daniel Cohn-Bendit, LA DÉCOUVERTE, 17 EUROS.

Un livre antidote au discours du Front national

73 idées de l'extrême droite contrecarrées une à une



164 pages, 5 € (poche)

Ce livre est édité par les Editions de l'Atelier
en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme,
l'Institut de recherches de la Fsus, l'Union syndicale Solidaires,
VO Editions, avec le soutien de la Cgt,
Fidl, Fsus, Joc, Mrap, Unef, Unl.

- Les 73 affirmations relatées et contrecarrées dans ce livre ressortent de conversations quotidiennes, trouvent de l'écho chez les salariés, les jeunes et les milieux populaires.
- Il faut s'atteler à combattre les idées fausses qui contaminent insidieusement nos discours, en les contrecarrant une à une.
- *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite* s'appuie sur des données solides. Il est un antidote indispensable au discours de l'extrême droite et invite à refuser la tentation autoritaire, le « chacun chez soi » et le « chacun pour soi », pour construire une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous. Il démasque cette propagande selon laquelle l'égalité des êtres humains ne serait pas une chance, mais une menace.
- L'auteur, Pierre-Yves Bulteau, a bénéficié du concours précieux de syndicats (Cgt, Fsus, Union syndicale Solidaires) et d'associations (Fidl, Joc, Mrap, Unef, Unl) dont les militants sont quotidiennement confrontés aux questions d'un monde de la jeunesse et du travail sensible à la propagande de l'extrême droite.

Introduction de Gérard Aschieri, Frédéric Bodin, Agnès Naton et Pierre Tartakowsky.



la lecture change avec Orange

Vous aimez lire ? Un peu, beaucoup, passionnément ?

Du 30 avril au 21 mai 2014, découvrez sur lecteurs.com les finalistes sélectionnés par le jury du Prix Orange du Livre, présidé par Erik Orsenna, et votez pour votre roman préféré.

votez sur lecteurs.com

la vie change avec **orange™**